

**CENTRE D'ETUDES EN SCIENCES SOCIALES
DE LA DEFENSE**

**LES POTENTIALITES DE DEVELOPPEMENT
DES ACTIVITES DE L'I.H.E.D.N :
ENQUETE AUPRES DES ACTEURS LOCAUX**

Fabrice HAMELIN

Octobre 2001

*Ce document constitue le rapport final de l'étude commanditée au
Centre d'Analyse Comparative des Systèmes Politiques de l'Université Paris I par le C2SD,
Com DEF/C2SD 2000 n° 30*

REMERCIEMENTS

En premier lieu, je tiens à remercier la directrice du Centre d'Analyse Comparative des Systèmes Politiques (CACSP) de l'Université Paris I, Françoise DREYFUS, pour avoir bien voulu accueillir ce travail de recherche dans son centre. Il en va de même pour Michel OFFERLE qui a accepté d'en être le responsable scientifique.

Ma gratitude va également à Pascal VENNESSON, directeur du Centre d'Etudes en Sciences Sociales de la Défense (C2SD), pour m'avoir mis sur la voie de ce travail, ainsi qu'à Guillaume PICHARD pour avoir facilité nombre de démarches administratives.

Enfin, je tiens à manifester une reconnaissance toute particulière à Gilbert DZASSABI et Jean-Marie IZQUIERDO qui ont su gérer, avec compétence et bonne humeur, les difficultés de leur terrain d'enquête et le temps trop court dévolu au travail de terrain.

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	3
SOMMAIRE	5
LES ACTIVITES DE L' IHEDN.....	9
LA METHODE SUIVIE	10
LA PROBLEMATIQUE ET LE PLAN DU RAPPORT	13
1. LES REPRESENTATIONS DE LA DEFENSE.....	14
1.1. LES DEFINITIONS DE LA DEFENSE.....	14
1.1.1 <i>Deux définitions</i>	14
<i>Une définition restrictive</i>	15
<i>Une définition extensive</i>	15
1.1.2. <i>Deux catégories d'interviewés</i>	17
<i>Une définition acquise</i>	17
<i>Une notion détournée ?</i>	19
1.2. DEFENSE, PATRIOTISME, CITOYENNETE ET CIVISME	20
1.2.1. <i>Un lien revendiqué</i>	20
<i>Une même exigence civique</i>	20
<i>Une semblable désaffection</i>	22
1.2.2. <i>Un lien contesté</i>	23
Une nécessaire précision terminologique	23
Une méfiance à l'égard de l'institution militaire	24
2. LA DEFENSE : AFFAIRE DE TOUS OU AFFAIRE D'EXPERTS ?.....	26
2.1. LA PERCEPTION DES MENACES ET DE L' APPAREIL DE DEFENSE	26
2.1.1. <i>Les menaces changent mais ne disparaissent pas.</i>	27
Les menaces militaires et terroristes	27
<i>Les menaces économique et culturelle</i>	29
2.1.2. <i>L'appareil de défense face aux risques d'agression</i>	30
Des visions contradictoires et ambivalentes de l'appareil militaire	31
Un appareil inadapté aux menaces pressenties et notamment industrielles et économiques.....	34

2.2. LA PRISE EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE	37
2.2.1 <i>Une délégation à des experts</i>	37
La défense est l'affaire de spécialistes.....	38
Le portrait en creux de « ceux qui savent »	40
2.2.2. <i>Une dépossession par les experts ?</i>	43
Le poids des handicaps sociaux et culturels	43
La « militarisation » comme facteur de compensation des handicaps sociaux et culturels.....	45
3. LA DEFENSE, OBJET D'INFORMATION OU D'EDUCATION ?.....	47
3.1. LA COMMUNICATION SUR LA DEFENSE.....	47
3.1.1. <i>Une absence de débat</i>	47
<i>L'hypothèse du déficit d'intérêt</i>	48
<i>L'hypothèse de la confiscation</i>	50
3.1.2. <i>Une information décriée</i>	52
L'hypothèse du déficit de communication	52
Entre publicité et contraintes journalistiques	55
3.2 LES INSTITUTIONS RELAIS DES QUESTIONS DE DEFENSE ET DE CITOYENNETE ...	59
3.2.1. <i>Le rôle dévolu aux milieux de socialisation</i>	59
<i>Le milieu familial</i>	60
<i>Le milieu scolaire</i>	61
3.2.2. <i>le rôle des autres agents de socialisation</i>	65
<i>Les médias</i>	65
<i>L'institution militaire</i>	67
4. L'IHEDN ET SES ASSOCIATIONS D'AUDITEURS	71
4.1. DES VISIONS ALTERNATIVES DE L'IHEDN ET DE SES AUDITEURS	71
4.1.1. <i>Une institution close</i>	72
<i>Un institut militaire</i>	72
<i>Un institut élitiste</i>	73
4.1.2. <i>Une institution réticulaire</i>	76
Les auditeurs : des noeuds de communication ?.....	77
Faiblesses et limites du réseau interpersonnel	80
4.2. LA DUALITE DES MISSIONS DE L'IHEDN ET DE SES AUDITEURS	82
4.2.1. <i>Une école de savoir et de réflexion</i>	82
Une formation et une réflexion de qualité	83
Une qualité qui tend à exclure certains publics	83
4.2.2. <i>Un outil de diffusion d'informations sur la défense</i>	84
Un outil d'information destiné aux décideurs	85
Des décideurs qui n'en perçoivent pas forcément l'intérêt.....	86

CONCLUSION	89
1. L'IHEDN ET LA TRANSMISSION DE CONNAISSANCES.....	90
2. L'IHEDN ET L'EDUCATION AUX QUESTIONS DE DEFENSE.....	91
3. L'IHEDN EN PARTENARIAT	93
ANNEXE 1 : LES ENTRETIENS REALISES.....	95
ANNEXE 2 : LES GUIDES D'ENTRETIEN UTILISES	104

INTRODUCTION

Le travail de recherche présenté ici porte sur les potentialités de développement des activités de l'Institut des Hautes Etudes De Défense Nationale (IHEDN). Il vise très concrètement à évaluer les « manques » dans les missions de l'IHEDN et les pistes vers lesquelles celui-ci doit orienter son action. Il doit également permettre d'identifier les relais potentiels de l'IHEDN parmi les acteurs locaux à partir de l'étude de leur perception de la défense et du lien armée-nation. Avant de présenter la méthode et la problématique adoptées pour ce travail, il convient de rappeler l'extension qu'ont déjà connue les activités de l'IHEDN depuis sa création. Elle permet de mieux comprendre le cadre dans lequel s'inscrit cette étude.

Les activités de l'IHEDN

Le décret constitutif du 30 janvier 1949 précisait que l'Institut avait pour mission de « *préparer des hauts fonctionnaires, des officiers généraux ou supérieurs et des personnes particulièrement qualifiées au point de vue économique et social, à tenir les emplois les plus élevés dans les organismes chargés de la préparation et de la conduite de la guerre* ». Cette mission première a rapidement été élargie notamment avec la création de sessions régionales à partir de 1954 et le regroupement des anciens auditeurs en association.

Ce premier élargissement accompagne l'extension du champ de la défense consacrée par l'ordonnance du 7 janvier 1959 portant organisation générale de la défense. Désormais, la notion de défense renvoie aussi bien à des données militaires que non militaires (défense civile et défense économique) ainsi qu'à des facteurs d'origines diverses (économique, démographique, culturel) qui peuvent affecter la capacité de défense de la nation. Cette conception globale de la défense implique que l'esprit de défense ne peut être l'apanage des seuls militaires et n'est pas séparable de la formation du citoyen. La défense est conçue comme étant l'affaire de tous et la mission de l'IHEDN est de faire en sorte que le plus grand nombre de responsables de tous les secteurs de la vie nationale reçoive une large information sur la défense, soit en mesure de conduire à son propos une réflexion personnelle et de participer ensuite à la diffusion de l'esprit de défense à travers le pays.

L'étude demandée renvoie cependant plus directement à la volonté, beaucoup plus récente, d'atteindre un public plus diversifié. Dans le cadre de la suspension de la conscription, « à sa mission traditionnelle de formation des cadres de la nation aux questions de défense, s'ajoutent des missions nouvelles à destination d'autres publics » (message du Premier ministre aux auditeurs, le 23 octobre 1999). En témoignent l'ouverture croissante au monde universitaire, le développement des sessions jeunes (1996), celle du trinôme académique à destination des enseignants (créé en 1987) et l'organisation de séminaires spécialisés¹. Citons les séminaires consacrés à l'Intelligence Economique ou destinés à des groupes socioprofessionnels ciblés (élus, préfets). La volonté de transformer le site internet de l'IHEDN en portail offre un dernier indice de cette volonté d'accroître le maillage social et territorial de l'Institut.

Enfin, en juin 1999, un questionnaire a été soumis à chacune des associations régionales afin de recenser et évaluer leurs activités. Intitulée « enquête sur l'impact des sessions et le rayonnement des associations d'auditeurs IHEDN », celle-ci a mis en évidence plusieurs problèmes majeurs concernant cette question : (1) le désintérêt des membres du corps enseignant pour les trinômes académiques, (2) la faiblesse des relations avec les élus locaux, (3) la quasi-inexistence de relations avec les chefs d'entreprise ou les relais d'opinion (la presse et les syndicats). Les liens tissés avec les non-membres le sont principalement avec les représentants de l'Etat dans la région. (4) La faiblesse de la communication par bulletins, revues et lettres d'information, ainsi que de la diffusion des études réalisées est également soulignée².

Ces résultats sont à l'origine d'une volonté de donner de nouvelles orientations aux activités des auditeurs : « l'auditeur doit sortir de son milieu associatif protégé et s'immerger de plus en plus dans son milieu professionnel, social, local »³. Dans le but d'apporter à l'IHEDN et à ses auditeurs une connaissance plus précise des attentes de la population en matière de défense, un guide d'entretien a été bâti, par les représentants de l'IHEDN et du C2SD en avril 2000, afin d'être administré aux acteurs institutionnels, économiques et sociaux dans trois régions.

La méthode suivie

Le rapport s'appuie sur le traitement des entretiens semi-directifs réalisés dans les régions Centre, Aquitaine et Pays de la Loire. Un test effectué dans la région Centre au mois d'avril 2001 n'a pas conduit à modifier le

¹ SIRPA Actualité n°22, 13 juin 1998, p. 27.

² PICHARD Guillaume, CLEMENT Sylvie, *Compte rendu de l'enquête de l'IHEDN auprès des associations régionales*, octobre-novembre 1999.

³ « Plan de développement », supplément de la Revue *Défense* numéro 90, décembre 2000, p.3.

contenu du guide d'entretien mais son organisation a été refondue autour de deux thèmes principaux : le premier regroupe des questions générales visant à évaluer la perception de la défense par chacun des interviewés, le second concerne plus directement l'IHEDN et ses activités. Des questions portant sur les attentes en matière d'information et de traitement des questions de défense ont été intégrées dans chacun des deux thèmes principaux⁴.

Souhaitant effectuer un traitement plus intensif qu'extensif des entretiens, nous avons choisi d'en privilégier la durée et la qualité plutôt que le nombre. 62 entretiens individuels ont ainsi été réalisés entre le 2 avril et le 5 juillet 2001. L'échantillon, construit à partir du panel établi par l'IHEDN et le C2SD, ne prétend pas à une représentativité statistique. Il restitue la diversité des acteurs locaux, mais sa construction fait qu'il présente néanmoins quelques biais par rapport au panel idéal. L'échantillon a, en effet, été construit différemment dans les trois régions et il convient d'en présenter les conséquences, même si elles n'invalident pas les résultats de l'enquête.

Dans les Pays de la Loire et l'Aquitaine, l'enquête de terrain a été retardée. L'essentiel des entretiens a été réalisé entre mai et juin 2001. Ce retard provient de la difficulté rencontrée pour recruter des enquêteurs. Ce sont finalement deux doctorants de l'Institut d'Etudes politiques de Bordeaux qui ont pris en charge la réalisation des entretiens dans ces deux régions : Gilbert Dzassabi (Nantes) et Jean-Marie Izquierdo (Bordeaux). Le temps d'enquête relativement réduit peut expliquer certains refus d'entretiens tout comme les emplois du temps chargés des responsables institutionnels. Des élus ont, en effet, souhaité qu'une nouvelle demande de rendez-vous soit effectuée au mois de septembre. Mais il ne faut pas non plus écarter l'hypothèse d'un désintérêt relatif des responsables institutionnels pour ces questions. Le secrétariat d'un des maires contactés a, par exemple, refusé par un simple message téléphonique expliquant que le maire ne disposait pas du temps nécessaire à l'entretien. Dans d'autres cas, les entretiens ont été menés avec les directeurs de cabinet et non avec les personnalités directement sollicitées : Présidents de conseil généraux et régionaux, Préfets ou encore Recteurs d'académie. Ces refus n'ont pas systématiquement été compensés, puisqu'il s'agissait d'interviewer le détenteur d'une fonction précise.

A Nantes, les entretiens ont été réalisés dans des conditions proches de celles prévues par les concepteurs de l'enquête, c'est-à-dire au cours d'un séjour d'une semaine, du 19 au 27 juin 2001. Seuls trois entretiens ont été réalisés ultérieurement à Paris auprès d'élus des Pays de la Loire. Ce travail a reçu un appui constant du Président de l'association régionale qui a fait parvenir des courriers aux interviewés potentiels avant la prise de contact téléphonique de l'enquêteur. Deux entretiens ont également été réalisés à son domicile. Ce séjour réduit dans le temps a cependant entraîné quelques biais. L'échantillon

⁴ Les guides d'entretien figurent en annexe.

souffre d'une nette surreprésentation des professionnels de l'éducation nationale (un enseignant, quatre proviseurs de lycées de la région nantaise, deux responsables du rectorat sur 25 interviewés). Quatre auditeurs de l'IHEDN ont également été auditionnés. Ces entretiens ont néanmoins permis d'obtenir des discours intéressants sur le trinôme académique et la perception des questions de défense par le monde enseignant. Mais il nous a conduit à ne pas interroger de proviseurs dans les autres régions pour ne pas accentuer encore la représentation de cette population dans l'ensemble de l'échantillon.

Dans les régions Centre et Aquitaine, il n'a pas été possible de regrouper les entretiens, ceux-ci ont donc été étalés dans le temps. A Orléans, l'échantillon a été construit à partir d'une liste fournie par les représentants de l'association régionale. Il l'a été sans l'aide de l'association dans l'Aquitaine. Malgré une rencontre avec son président et une présence, à l'invitation de l'association, lors d'un séminaire d'élus, l'enquêteur a été contraint de construire seul son échantillon. Il a donc réalisé l'essentiel des entretiens dans les Pyrénées-Atlantiques. Une des spécificités de ce département est son éloignement de la capitale régionale (Bordeaux). Cela peut diminuer la visibilité de l'association régionale et de ses activités. Il ne semble pas que ce soit le cas. Par contre, plusieurs refus ont été enregistrés auprès d'élus et de responsables institutionnels (Préfets et Maires), malgré l'envoi d'un courrier de recommandation du directeur du C2SD. De manière surprenante, les personnes qui ont exigé un courrier officiel avant d'accorder un entretien ne l'ont pas non plus fait après réception de ce courrier, à l'exception d'un des préfets sollicités dont le secrétariat nous a contactés alors que l'enquête de terrain était déjà achevée.

En définitive, les 62 interviewés sont, en très nette majorité, des hommes. Seules six femmes ont été interviewées. A l'exception notable de madame Martine Lignières-Cassou, députée et adjointe au maire de la ville de Pau, aucune n'occupe de fonctions institutionnelles éminentes. L'ensemble des catégories socio-professionnelles sont représentées. Mais les fonctionnaires et assimilés sont sur-représentés du fait de la présence massive des enseignants, chefs d'établissements scolaires, directeurs de cabinets et chefs de services déconcentrés de l'Etat. Huit interviewés ont moins de trente ans et tous l'ont été dans la région Aquitaine. Cinq parlementaires et sept anciens auditeurs des sessions régionales de l'IHEDN font partie de l'échantillon.

Cet échantillon ne se compose pas uniquement des représentants des « *élites locales* », que nous définirons ici rapidement comme des individus qui, par leurs titres ou leurs positions, peuvent occuper une place éminente dans la vie institutionnelle, économique et sociale locale. Nous avons également tenu à interroger des individus qui n'appartiennent pas à ce groupe. Le matériau recueilli permet de souligner la diversité des attentes en matière de défense et, pour certains des interviewés, une absence d'attente particulière dans ce

domaine de l'action publique. La thèse que nous souhaitons alors étayer est la suivante : une césure existe sur les problèmes de défense entre, d'un côté, des professionnels et amateurs éclairés et, de l'autre, des profanes. Ces derniers ont tendance à abandonner aux premiers la prise en charge des questions relatives à la défense.

La problématique et le plan du rapport

L'hypothèse d'une absence de préoccupation pour la défense ou la sécurité nationale, au sein de la population, mérite une véritable interrogation : est-elle le résultat de dysfonctionnements ? On songe, par exemple, à un déficit de communication sur la défense et ses enjeux. Est-elle la norme ? On songe à la faiblesse de la perception directe du risque de guerre ou bien à l'existence d'un sentiment d'incompétence face à des questions apparaissant trop techniques.

A partir des réponses que le matériau discursif fournit à cette interrogation, nous souhaitons défendre l'idée que l'IHEDN peut, sans remettre en cause ses activités principales, contribuer à réduire la division existant entre profanes et professionnels de la défense. Il pourrait y trouver un axe de développement en continuité avec la politique d'élargissement de ses publics engagée depuis plusieurs années.

La démonstration procédera en quatre temps. L'étude des définitions de la défense données par les interviewés met en évidence une forte variation du degré de familiarité avec ces questions (1). Les réponses à des questions plus précises sur les menaces potentielles et l'efficacité de l'appareil de défense suggèrent plus précisément encore que la capacité de s'intéresser et de se prononcer sur les problèmes de défense dépend de la compétence que chacun se reconnaît. Les handicaps sociaux et culturels semblent alors jouer un rôle plus déterminant que le déficit de communication (2). Ce constat permet de réévaluer l'intérêt d'accroître la diffusion de l'information en matière de défense. L'enjeu principal semble davantage se situer dans le développement d'un travail d'éducation des plus jeunes aux questions de défense et de citoyenneté. Ce résultat est essentiel pour envisager l'orientation des actions de l'IHEDN comme les éventuels relais qu'il peut solliciter au niveau local (3). Enfin, une interrogation plus précise sur la perception de l'IHEDN et de ses auditeurs (4) permet de formuler des propositions concrètes quant au développement de leurs activités.

1. LES REPRESENTATIONS DE LA DEFENSE

Les représentations que les interviewés se font de la défense se lisent à la fois dans les définitions qu'ils donnent de cette notion (1.1.) et dans le lien qu'ils établissent ou refusent au contraire d'établir avec d'autres notions telles que la citoyenneté, le civisme ou encore le patriotisme (1.2.).

1.1. les définitions de la défense

Dans chacune des régions, une ou deux personnes interrogées éprouvent une réelle difficulté à comprendre les premières questions posées. Elle semble liée à la difficulté rencontrée pour cerner la notion de défense, lorsqu'elle n'est pas spontanément liée à la défense ou sécurité « nationale ». Mais, dans la plupart des entretiens, la notion de défense est liée « à la chose militaire ou chose des militaires » (ent.1C)⁵. La défense est vue comme l'action militaire ou non militaire menée par les forces armées.

Cette définition restrictive est prédominante dans les entretiens réalisés. Elle s'oppose néanmoins à une définition extensive qui répond davantage au caractère global de la défense, régulièrement rappelé en France depuis les années 50, et qui est le principe directeur des actions de l'IHEDN (1.1.1). Mais le plus intéressant, dans la présentation de cette définition extensive, est qu'elle permet de distinguer nettement deux groupes au sein de la population interviewée (1.1.2).

1.1.1 Deux définitions

Parmi ceux qui définissent d'abord la défense comme regroupant l'ensemble des activités des forces armées, il est possible de distinguer deux groupes. Ceux pour qui la défense se réduit à la chose militaire et ceux pour qui elle est une première définition mais qui doit, aujourd'hui, nécessairement être complétée.

⁵ Ent.1C signifie entretien n°1 réalisé dans la région Centre et renvoie à l'annexe 1

Une définition restrictive

La définition restrictive de la défense est d'abord une définition spontanée et, pour nombre d'entre eux, il est difficile d'aller au-delà. La défense est assimilée à la chose militaire, à « l'armée au sens général » (ent.6A). Parfois le nucléaire y est associé et ainsi la défense englobe les forces armées conventionnelles et nucléaires. C'est le sens premier de la défense nationale que l'on retrouve ici : la protection d'un territoire et de la population qui y vit : « *défendre la nation, défendre la patrie, sa sécurité, son autonomie...* » (ent.4A).

Cette définition spontanée semble liée à des parcours individuels et à des générations. On trouve, par exemple, chez un officier supérieur et un sous-officier à la retraite, un refus d'envisager la défense autrement que militaire. Ces interviewés sont conscients que la notion est polysémique mais, pour eux, elle renvoie d'abord et avant tout aux activités militaires : « *c'est la défense avec le D majuscule de la Défense nationale* » (ent.8A). Il est alors difficile de savoir si c'est l'âge ou l'activité qui expliquent cette vision volontairement réductrice de la défense.

Suivant une logique assez proche, un des interviewés qui ne connaît qu'indirectement l'IHEDN mentionne l'existence des sessions où « *on traite de sujets qui ne sont pas forcément en rapport avec la défense nationale* » (ent.16C). Dans sa pensée, l'intelligence économique ne constitue pas un objet qui relève de la défense, bien qu'elle soit traitée par un institut d'études de défense nationale. On en reste là aussi à une dimension strictement militaire. Mais les interviewés qui se contentent de cette première définition sont finalement peu nombreux. La plupart optent pour une définition extensive.

Une définition extensive

La notion peut être étendue à tout ce qui concourt à assurer la puissance d'un pays. Parmi ceux qui ne limitent pas leur définition à la chose militaire, les thèmes inclus rejoignent ceux fréquemment développés par les spécialistes des questions de défense⁶. S'il a peu été fait allusion aux flux financiers, à la pollution ou au trafic de drogue, par contre l'intelligence économique, les épidémies et le terrorisme ont été régulièrement mentionnés. Cette définition extensive peut être saisie à travers les thèmes mentionnés par un ancien auditeur de l'IHEDN : défense militaire, défense civile et défense économique (ent.19A présenté dans l'encadré 1)

Mais il est surprenant de voir qu'au fur et à mesure de l'entretien, ceux qui donnent une définition extensive de la défense tendent à la réduire lorsqu'il s'agit de répondre à des questions concrètes. Ainsi, bien souvent, les discours

⁶ A titre d'exemple, David A. BALDWIN, « Security Studies and the End of the Cold War », *World Politics*, 48, octobre 1995, p. 117-141.

engagés sur « *l'efficacité de l'appareil de défense* » se sont réduits à des discours sur l'« *efficacité de l'appareil militaire* ». De la même manière, après avoir mentionné que la défense ne peut être uniquement l'affaire des militaires, certains constatent que la « *notion de défense civile* » n'a pas de sens pour les Français, parce qu'il n'y a pas de perception de menace particulière et parce que la résolution de ces menaces est confiée aux forces armées (ent.8C). La politique de défense, comme d'ailleurs les autres politiques régaliennes, est considérée comme étant de la responsabilité de l'Etat et de son appareil administratif et non de la responsabilité de tous. Mais l'intérêt de cette définition extensive ne réside pas tellement dans le contenu qui est alors donné à la notion de défense. Il tient davantage dans les deux types de population bien distincts qui la développent.

Encadré 1 : Les deux définitions de la défense

Monsieur X, qu'évoque pour vous la notion de défense? Moi je suis ancien vieux jeu. Je suis vieux jeu, plus exactement [bref silence]. La défense pour moi, c'est la notion de patrie qui se perd malheureusement de plus en plus. Mais [bref silence] c'est défendre la nation, défendre la patrie, sa sécurité, son autonomie [bref silence] C'est un ensemble qui traduit le désir qu'on a d'être au service de son pays. **Est-ce une notion que vous cantonnez uniquement au domaine militaire?** Maintenant [bref silence] Autrefois, cette notion était uniquement militaire. Maintenant il est évident que cette notion s'élargit vers une notion d'assistance aux peuples étrangers, aux communautés en difficulté et même, dans un cadre plus civil, dans les services rendus en cas de catastrophes naturelles, en cas d'assistance à des personnes en danger etc. Mais on sort un peu du domaine militaire pour rentrer plus directement en contact avec le milieu civil dans les difficultés qu'il peut rencontrer pour l'instant. **Mais, est-ce que par exemple les domaines culturel, économique...pourraient s'y rattacher à vos yeux? Font-elles également partie de la notion de défense?** Le domaine économique non. Les militaires ont toujours été de piètres financiers d'ailleurs mais [silence] le domaine culturel oui, il faut participer à l'étude culturelle. Il ne faut pas s'isoler. **Ce n'est pas l'aspect que vous reprenez pour la notion de défense?** Non. (ent4A)

Quels sont, selon vous, les différents thèmes qui se rattachent à la notion de défense? Il y en a plusieurs. Vous avez la défense militaire mais bon, c'est le consensus, la défense militaire. Défense, vous avez la

défense civile. Sachant que la défense civile, beaucoup de citoyens de base s'en occupent. C'est la Somme, ce sont les feux de forêts etc. Vous avez la défense économique. C'est celle que l'on connaît le moins mais qui, en terme, d'impact est peut-être à l'heure actuelle la plus sensible. Quand on se fait piquer des informations sur le marché, par exemple au Brésil, c'est tant de travail en moins pour les usines françaises. Donc, pour les ouvriers et donc pour la cohésion sociale. Donc, moi, j'y verrai plusieurs de ces paramètres-là. Moi, la défense, je dirais ce n'est pas strictement militaire. (ent.19A)

Pour moi, la défense renvoie à deux notions. Il y a la défense des frontières, peut-être au plan militaire. Mais, pour moi, il y a une deuxième partie, aussi importante, qui est la défense économique comme elle se pratique aux Etats-Unis (...) Au moment de la chute de Berlin, je sais que la CIA a été complètement convertie en pôle d'intelligence économique (...) [concernant les menaces] Moi, je dirai plutôt sur le plan économique. Les gens ne s'en rendent pas compte. Par exemple, la déstabilisation d'Alcatel, c'était typiquement de la déstabilisation économique. (ent.20A)

1.1.2. Deux catégories d'interviewés

Pour les uns, l'extension de la définition s'appuie sur des « *connaissances* » acquises. On assiste alors à la mise en conformité du discours des interviewés avec celui des spécialistes des questions de défense. Mais, parfois, la notion de défense est étendue dans des directions inattendues et relativement éloignées de la thématique de l'enquête. Les interviewés qui ont recours à cette définition sont les moins familiers et les moins intéressés par les questions de défense. Ce ne sont plus alors les connaissances qui justifient l'extension mais au contraire le défaut de connaissances sur ce domaine particulier.

Une définition acquise

Le niveau culturel des interviewés, la familiarité avec les questions de défense et les préoccupations professionnelles jouent dans l'association d'autres dimensions à la dimension militaire. L'extension de cette définition est parfois présentée explicitement comme le résultat d'une réflexion (cf. ent.11PdL). Mais elle apparaît plus souvent comme un acquis qui rompt avec la définition spontanée qui réduit la défense à sa seule dimension militaire.

Une auditrice interviewée dans la région Centre, après avoir mentionné la dimension militaire de la défense, fait référence aux « *connaissances plus précises acquises à l'IHEDN* » (ent.2C). Quant au médecin sollicité pour un exposé, par l'association régionale des anciens auditeurs de cette région dans le cadre d'une réflexion sur les rapports entre génétique et défense, il avoue avoir longtemps été « *sec* » face à cette demande, c'est-à-dire ne pas comprendre qu'il puisse exister un lien logique entre les deux thèmes. Aujourd'hui, cela lui apparaît « *évident* » et « *judicieux* » : « *il s'agit de se préserver un monopole technique, de ne pas se laisser voler une découverte* » (ent.3C). La réflexion et le travail engagé pour préparer cette intervention semble être à l'origine de cette extension de la vision initiale de la défense.

Les réflexions, auxquelles conduit une activité professionnelle particulière, jouent également sur la représentation de la défense et des menaces potentielles. Ainsi, un chef d'entreprise rencontré insiste davantage sur la dimension économique de la défense (cf. ent.20A cité dans l'encadré 1). Mais tous les chefs d'entreprises n'ont pas cette réflexion ; c'est notamment le cas du Président de la Chambre de Commerce de d'Industrie du Centre qui se montre étonné que l'intelligence économique puisse relever de la défense. La défense se limite, pour lui, au domaine d'activité pris en charge par les militaires.

Au-delà d'intérêts et de connaissances spécifiques, la définition de la notion de défense semble se décliner et se multiplier avec le niveau d'étude des interviewés, et cela quel que soit leur degré de familiarité avec les questions de défense. A titre d'exemple, un étudiant de l'Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux affirme, dans un premier temps, que la défense est « *essentiellement militaire* » puis il fait allusion à la crise de la vache folle et émet alors l'hypothèse qu'il est peut-être possible de parler de « *défense agro-alimentaire, commerciale* [il cite les contre-façons] *ou tout ce qui est du registre de la protection* ». Au terme de son raisonnement, il finit par conclure qu'« [il est] *pour une définition assez large de la défense* » (ent.15A). De la même manière, l'attaché d'administration scolaire et universitaire d'Orléans, qui se déclare « *juriste, pénaliste* » et fait référence à son « *passé d'universitaire* » au cours de l'entretien, décline aisément et longuement les différents thèmes, militaires et non militaires, qu'il estime être liés à la notion de défense.

Enfin, les interviewés les plus à l'aise mentionnent la nécessité d'un élargissement du contenu même de la notion d'un point de vue géographique. La défense a cessé d'être nationale (ent.14A, ent.11PdL). L'Europe apparaît à ces interviewés être, aujourd'hui, le niveau de gouvernement le plus pertinent pour traiter des questions de défense. La remise en cause ou la critique du niveau national comme « *bon niveau* » de gouvernement peut donc également avoir une traduction au niveau de la politique de défense. Ce point est d'autant plus marqué, qu'il conduit certains interviewés à discourir sur la tradition jacobine, la décentralisation et la construction européenne. Cependant, dans

plusieurs interviews, la notion de défense est tellement étendue qu'elle finit par apparaître détournée.

Une notion détournée ?

Au cours des entretiens, la notion de défense a pu successivement être assimilée à la défense des valeurs morales comme à celle de la cohésion nationale. Elle l'a également été aux « *problèmes de sécurité, de sécurité dans les quartiers, aux agressions qui augmentent* » (ent.6C) ou encore aux manipulations génétiques. Cette extension extrême peut surprendre, parce que le discours tenu n'entre plus alors dans les problématiques habituelles de la défense.

L'influence de l'actualité politique et médiatique est évidente dans les définitions développées. On la perçoit, par exemple, dans les évocations récurrentes de la pandémie de fièvre aphteuse. A Orléans, la campagne municipale s'est focalisée sur l'insécurité et il n'est donc pas étonnant de retrouver ce thème très présent dans les interviews réalisés au mois d'avril. Il est moins présent dans les interviews effectués dans les autres régions comme dans ceux réalisés à Orléans au cours des mois de juin et de juillet. Mais, pour cette région, les deux derniers mois ont aussi été consacrés à l'interview de décideurs. Ceux-ci sont sans doute moins enclins à fuir le thème de la défense, même si l'insécurité reste fortement présente dans l'entretien réalisé avec monsieur Serge Vinçon, sénateur du Cher. Il a cependant eu lieu le soir où *Le Monde* titre en Une : « *La sécurité redevient un enjeu politique* » (édition du 26 avril 2001) à propos du projet de loi sur la sécurité quotidienne débattu à l'Assemblée Nationale. Au cours de l'entretien, plusieurs formulations de l'interviewé font d'ailleurs indirectement référence au contenu du quotidien.

Ni le biais conjoncturel ni la référence à l'agenda médiatique ne peuvent cependant expliquer complètement l'extension du terme. A titre de contre-exemple, peu d'entretiens font référence à la question du bouclier anti-missiles. Or au cours de la période de l'enquête, les propositions américaines l'ont pourtant placé au coeur du débat stratégique et les médias l'ont relayé. Il semble donc que ce détournement de sens provienne aussi de l'imposition de problématique qu'opère le guide d'entretien auprès de certains interviewés.

Insuffisamment intéressée par le thème ou mal à l'aise avec le questionnaire, une partie d'entre eux essaie de recentrer la discussion vers des éléments qu'ils connaissent ou qui leur posent effectivement question au moment de l'entretien. Parmi ceux qui apparaissent le plus mal à l'aise avec le questionnaire, certains tendent à se réfugier dans le silence (ent.9C) mais d'autres ont tendance à fuir vers des sujets mieux maîtrisés, telle que l'éthique pour un médecin (ent.3C), les problèmes posés par l'Europe (ent.18A) ou l'insécurité dans les rues d'Orléans.

L'extension de la notion de défense peut ainsi traduire à la fois une bonne maîtrise des questions actuellement posées dans ce domaine comme une absence de familiarité avec les problématiques de sécurité internationale. L'évocation d'autres notions, telles que la citoyenneté et le civisme, tend également à distinguer deux populations.

1.2. Défense, patriotisme, citoyenneté et civisme

Les entretiens présentés dans le rapport intermédiaire semblaient indiquer l'existence d'un lien évident et facilement fait par la population entre les notions de défense, citoyenneté et civisme. La suite de l'enquête incite à nuancer sérieusement cette première lecture. Il s'est, en effet, révélé particulièrement difficile d'aborder ces différents thèmes au sein du même questionnaire et, pour ne pas rompre le fil de l'entretien, les enquêteurs se sont parfois surpris à ajouter des formules *ad hoc* telles que « *sans transition* » ou au contraire « *puisque vous soulevez la question* ».

En définitive, ce sont les gens les moins préoccupés et les moins intéressés par la défense nationale qui tissent le plus aisément un lien entre ces différentes notions. Ce sont aussi les plus nombreux (1.2.1). Ceux qui revendiquent une réflexion particulière sur ces notions tendent, au contraire, à discuter le rapprochement suggéré par leur présence conjointe dans le questionnaire (1.2.2).

1.2.1. Un lien revendiqué

Dans la majorité des entretiens, un lien est fait entre ces différentes notions à travers leur association à une exigence civique. Le modèle dominant dans les représentations pourrait alors être qualifié de civique ou de normatif. Le lien effectué traduit, en effet, des postures particulièrement moralisatrices. Pourtant deux types de représentation peuvent être distingués. D'un côté, des interviewés soulignent une correspondance entre ces différentes notions au nom d'une image absolue ou idéale de la citoyenneté. De l'autre côté figurent ceux qui, au nom du réalisme, voient ces différentes notions être victimes d'une même désaffection.

Une même exigence civique

Pêle-mêle : « *la citoyenneté, c'est avoir des droits et des devoirs* ». « *C'est appartenir à la cité et faire vivre cette cité par la participation* ». « *Cela signifie s'engager et participer aux débats* » y compris ceux sur la défense. La citoyenneté est donc perçue comme un lien juridique (les droits civils sur lesquels repose le respect

des libertés individuelles) et politique (le droit de participer à l'exercice du pouvoir). La citoyenneté est ainsi l'institution qui permet d'établir les liens politique et juridique entre les individus, d'une part, et entre l'individu et l'Etat, d'autre part. Par contre, la dimension sociale, c'est-à-dire la participation au bien-être économique et le libreaccès à la protection sociale, est rarement mentionnée⁷. Quant au civisme, il est perçu comme une extension nécessaire de la citoyenneté : c'est le respect de l'autre, le refus de la règle du chacun pour soi au nom de la liberté d'autrui, de la fraternité et de l'égalité. La plupart des interviewés confondent d'ailleurs les deux notions et les utilisent indifféremment.

L'explicitation de la notion de citoyenneté apparaît ainsi beaucoup plus aisée que celle de la notion de défense. Elle est indéniablement plus familière aux interviewés et notamment à ceux qui maîtrisent le moins les questions de défense. De plus, la citoyenneté donne lieu à des définitions très semblables. Ces deux remarques tendent à souligner qu'il y a bien eu un apprentissage et une assimilation de ce qu'est ou doit être la citoyenneté alors que ce n'est pas forcément le cas pour l'esprit de défense.

Selon la formule d'une interviewée, le lien entre citoyenneté et défense repose sur le fait que l'appareil de défense est au service de la citoyenneté (ent.11PdL). Il n'y a pas de citoyenneté envisageable sans la sécurité assurée par l'appareil de défense. Mais, dans aucun des discours, il n'est véritablement fait allusion au fait que la conscience citoyenne suppose aussi que la population accepte de consacrer un effort individuel et collectif à la défense des intérêts nationaux. La suspension du service national peut expliquer que les obligations militaires liées à la citoyenneté ne soient pas évoquées ou alors simplement sous forme d'interrogation : *est-ce que la question de mourir pour la patrie se pose encore ?*

Certains interviewés, mal à l'aise avec l'exposition de droits sans référence à des devoirs, trouvent des substituts intéressants : « *la citoyenneté, c'est aussi faire confiance à l'armée [professionnelle]* » ; « *je paie beaucoup d'impôts, donc je suis un bon citoyen* ». Dans ce domaine, l'expression de la citoyenneté s'articule, aujourd'hui, autour du financement et de l'adhésion aux objectifs fixés à la défense nationale.

Pour d'autres, il semble que la professionnalisation ait rompu tout lien entre citoyenneté et défense : « *La défense, c'est les professionnels qui font en sorte qu'on n'est pas attaqué ni économiquement ni militairement. La citoyenneté, c'est notre vie quotidienne, donc ça nous concerne tous* » (ent.8A). Cette formule signifie sans doute que la défense ne concerne pas tous les citoyens. Par réalisme, des interviewés notent qu'il est néanmoins nécessaire de mettre en avant le lien pouvant exister entre citoyenneté et défense. Si on limite les questions de défense aux questions militaires, on perd définitivement toute chance d'y intéresser la population

⁷ Ce sont les trois dimensions mises en évidence par Thomas Humphrey MARSHALL, *Citizenship and social class*, 1949.

(ent.13A). Ce même réalisme incite à souligner que ce qui rapproche le plus ces notions, aujourd'hui, c'est d'être malmenées par le développement d'enjeux qui dépassent le cadre national.

Une semblable désaffection

L'esprit de défense, le patriotisme, le civisme et la citoyenneté ont également pour point commun d'être présentées comme des valeurs en voie de disparition. Les visions de la société française, par ces interviewés sont alors particulièrement pessimistes. Elles sont surtout très normatives et empruntent aux problématiques centrées sur l'idée d'une crise morale. Il faut cependant remarquer que certaines questions pouvaient induire ce type de discours : « *Selon vous notre société est-elle civique ? Pourquoi ?* ».

Les discours recueillis renvoient, en fait, à une question plus globale qui est celle de la transformation du lien existant entre l'individu et la communauté stato-nationale à laquelle il appartient. Ce qui est sous-jacent dans ces discours, c'est la transformation d'un modèle particulier et idéalisé de citoyenneté. Celle-ci repose sur des éléments objectifs - l'ensemble des phénomènes rassemblés sous le terme de mondialisation - et d'autres plus subjectifs, telle que la croissance d'une vision individualiste et finalement égoïste de la citoyenneté.

Cette crise morale se traduit notamment par la montée de l'incivisme. D'un côté, l'autorité ne bénéficie plus du respect qui lui est dû et a également cessé de faire peur : « *maintenant, il n'y a plus aucune peur du gendarme* ». D'un autre côté, elle se fonde sur la valorisation de l'hédonisme, du « *fait ce qu'il te plaît* » dont mai 68 est considéré comme l'événement fondateur. Cette logique est également encouragée par le discours de l'autorité publique qui repose aujourd'hui davantage sur l'idée de liberté que sur celle de contrainte. Enfin, ce déclin traduit celui du sentiment de responsabilité individuelle et collective : la participation électorale diminue, les incivilités augmentent et les questions de défense et de sécurité sont déléguées aux services de l'Etat qui en assument, seuls, la charge.

Concernant plus spécifiquement le patriotisme, un même terme revient pour qualifier son actualité. Il s'agit du terme « *désuet* ». Le patriotisme est aussi « *galvaudé* » ou anachronique. Ainsi, lorsqu'un interviewé associe la notion de défense à celle de patrie, il ajoute presque en s'excusant : « *moi, je suis vieux jeu* » (ent.4A). Pourtant, lorsque les interviewés jugent le patriotisme désuet, c'est le plus souvent pour le regretter. Seuls quelques interviewés associent son rejet au fait que lui est associé une connotation péjorative : « *le chauvinisme* », « *travail, famille, patrie* », « *une idée identitaire fermée, une idée de la pureté de la société close* » (ent.14C, ent.8C). Mais le déclin de ce sentiment provient surtout du fait de la désaffection qui affecte, aujourd'hui, la communauté nationale.

Si la notion de patriotisme est ressentie comme anachronique, « *bors de notre temps* » (ent.1C), c'est, d'une part, parce que le sentiment d'appartenance à la communauté nationale est tombé en désuétude, au profit d'autres communautés. Les niveaux les plus cités sont alors le local et l'Europe. Beaucoup citent néanmoins le sport comme contre-exemple et comme témoignage de l'attachement conservé à la communauté nationale. Les mobilisations collectives qui entourent les victoires sportives françaises témoignent du maintien d'un « *esprit cocardier* » et certains notent, avec le sourire, que les défilés de sportifs tendent à remplacer les défilés militaires sur les Champs-Élysées.

L'anachronisme du patriotisme provient, d'autre part, de l'absence de conflits (ent.12PdL, ent.8A). Les générations actives n'ont pas connu la guerre, ou plus précisément, de menaces à l'encontre du territoire national. Quant aux générations à venir, elles ne connaîtront pas non plus le service militaire. On retrouve ici un des axes de réflexion privilégiés de la science politique et des observateurs concernant l'évolution des relations armées-nation.

Ce sont enfin, et de manière plus étonnante, les lois de décentralisation (ent.11 et 13PdL) qui, pour certains, ont fait oublier, aux citoyens, les questions de défense. Ce sont des questions nationales par essence, des questions prises en charge par l'État central. Par rapport à d'autres politiques, la politique de défense apparaît ainsi comme un des domaines de l'action publique les plus éloignés des citoyens.

1.2.2. Un lien contesté

Face à cette vision normative, certains dénoncent des rapprochements abusifs. Défense, citoyenneté, civisme et patriotisme sont des notions distinctes et qui ne doivent pas être assimilées. Il est dangereux de vouloir les rapprocher et peu pertinent d'avoir des questions sur ces thèmes dans un entretien consacré à la défense. Le refus de lier ces différentes notions se fait, d'abord, au nom d'une nécessaire précision terminologique. Mais, dans quelques cas, il témoigne également d'une méfiance à l'égard de l'institution militaire.

Une nécessaire précision terminologique

Citoyenneté, civisme ou encore incivilité sont devenues des notions « *fourre-tout* » (ent.4A). Rabattues au rang de slogan, elles ont fini par perdre tout leur sens. La citoyenneté renvoie, par exemple, à une grande variété de dimensions spatiales et fonctionnelles. On parle de citoyenneté de quartier, d'entreprise. On est citoyen du monde ou plus simplement citoyen européen. La critique porte sur l'usage incantatoire de ces termes. Le flou qui entoure

désormais ces notions repose aussi sur un effet de mode. D'ailleurs, souligne un des interviewés, aujourd'hui le thème de « *la citoyenneté* », en vogue au milieu des années 90, a cédé la place à celui de « *la démocratie participative* ». La question aurait donc dû porter sur la démocratie participative et non sur la citoyenneté ! D'autres refusent fermement la confusion : « *Etre citoyen, c'est être de la cité, alors qu'avoir un comportement civique, c'est vouloir y faire le bien* ». C'est également l'impression du Préfet de la région Centre qui s'étonne que l'enquêteur puisse ainsi passer de l'une à l'autre, comme s'il s'agissait de notions confondues ou équivalentes. Bien entendu, les interviewés qui déplorent l'absence de précision et l'usage abusif de ces termes sont ceux qui présentent les parcours scolaires les plus longs. Mais cette volonté de ne pas associer ces termes peut aussi traduire une méfiance à l'égard de l'institution militaire.

Une méfiance à l'égard de l'institution militaire

Un des interviewés, jeune enseignant d'espagnol, a été particulièrement dérouté par le passage du thème de la défense à celui de la citoyenneté. Mais à cette surprise s'est rapidement substituée l'expression d'un refus : le refus de l'idée que l'armée puisse être une institution d'éducation à la citoyenneté (ent.7A). Pour lui l'armée s'apparente davantage à un « *moule* », c'est-à-dire qu'elle vise à conformer et ne présente donc aucune des caractéristiques d'un lieu d'apprentissage de la citoyenneté, c'est à dire du débat et de la responsabilité individuelle. Tout son discours est d'ailleurs orienté par cette méfiance. Ainsi, lorsqu'il lui est demandé s'il a le sentiment d'être bien informé sur les conflits, il répond : « *je me pose la question dans un autre sens, je me demande jusqu'à quel point nous sommes dans le mensonge* ». Cette information, l'individu doit, selon lui, la construire en recoupant les sources.

Ce discours est le plus radical mais d'autres interviewés ont manifesté des opinions assez proches. Il leur apparaît aberrant et dangereux de considérer que l'armée puisse avoir pour mission d'entretenir le civisme ou de forger la citoyenneté (ent.20A, ent.14C). Un autre interviewé dénonce l'enseignement de « *l'éducation civique* » comme solution pour former de futurs citoyens. La citoyenneté politique repose d'abord sur la formation d'un esprit critique, sur l'apprentissage de la réflexion et ce ne peut être dans un cours spécifique que cela s'apprend. Ce type de position est, au moins en partie, lié à des prises de position politiques orientées à gauche mais il est également lié à une définition plutôt restrictive de la défense. Comme le résume, non sans ambiguïté, une enseignante à propos des réticences de certains de ces collègues à inviter des militaires dans le cadre du cours d'éducation civique : « *ce côté individu formé à obéir inquiète un peu. Il faudrait montrer des personnages atypiques* » (ent.11PdL). Enfin, certains reformulent le paradoxe classique des relations armées-société en

démocratie. Celle-ci réclame une armée suffisamment forte pour la défendre mais il ne faut pas que la force de cette armée puisse constituer un danger.

Ces représentations de la défense, saisies à partir de définitions qui lui sont données et d'autres termes qui lui sont idéalement et historiquement liés - le patriotisme, la citoyenneté, le civisme -, permettent de distinguer les interviewés selon leur degré de familiarité avec les questions de défense. Les connaissances sur la défense se révèlent ainsi très inégalement partagées.

Par ailleurs, les réponses enregistrées suggèrent que défense et citoyenneté ne sont liées que dans une représentation idéale des obligations du citoyen. Ce lien est parfois même volontairement condamné. Au total, le lien entre défense et citoyenneté apparaît bien être distendu. Cette distanciation comporte un risque de dessaisissement collectif des questions de défense. Il convient donc de chercher à vérifier si la défense est ou non perçue, par les interviewés, comme étant l'affaire de tous.

2. LA DEFENSE : AFFAIRE DE TOUS OU AFFAIRE D'EXPERTS ?

La simple définition de la notion de défense a souligné la variation du degré de familiarité avec ce domaine particulier de l'action publique. D'autres questions plus directives, au sein du questionnaire, permettent d'affiner ce premier résultat. Il s'agit plus particulièrement des questions relatives à la perception des risques et de l'efficacité de l'appareil en charge de ces risques. (2.1). En dehors des éléments qu'elles apportent sur l'intérêt et les connaissances des interviewés concernant les principaux problèmes de défense, elles révèlent une tendance à la délégation voire à l'abandon de la prise en charge des questions de défense à ceux qui en sont considérés comme les spécialistes (2.2.).

2.1. La perception des menaces et de l'appareil de défense

La perception des menaces et de la variété de ces menaces est liée à la définition extensive, restrictive ou détournée donnée à la notion de défense, comme l'illustre une réponse de l'étudiant de l'IEP de Bordeaux : est-ce que, selon vous, la France fait l'objet de menaces ? *Que je sache non.* [bref silence] *Alors, si on prend la définition large : oui. Forcément* » (ent.15A). Mais la définition des menaces est aussi liée à la réflexion politique globale des interviewés, c'est-à-dire à leurs expériences, aux informations collectées auprès des mass medias, ainsi qu'à leurs valeurs. Ainsi, la définition des menaces renvoie à des questions politiques plus générales et qui ne sont pas forcément liées à des connaissances ou des interrogations particulières en matière de défense. A titre d'exemple, pour deux interviewés, les principales menaces viennent de la politique sociale menée en France : « *Menace de la France dans sa position internationale par la persistance de l'exception française sur le plan social, quand on voit qu'on est un des pays avec le plus de revendication salariale. Par rapport à la compétition internationale, on se dit qu'on va perdre des points* » (ent.2C).

Si ce type de menace est évoqué, dans le cadre de ces entretiens, c'est certainement parce que les menaces militaires semblent appartenir à un autre temps ou s'être éloignées du territoire national. Cela signifie aussi que le sentiment d'insécurité repose sur d'autres motifs que ceux liés à la sécurité internationale (2.1.1). Le renouvellement et la diversification des menaces

tendent cependant à faire douter les interviewés de la capacité de l'appareil de défense à y faire face (2.1.2.)

2.1.1. Les menaces changent mais ne disparaissent pas.

Comme pour la notion de défense, les menaces évoquées sont relativement diversifiées. Il est possible de distinguer les menaces armées (militaire et terroriste) et non armées (économique et culturelle). Parce que la France semble à l'écart des foyers de tension, ce sont ces dernières qui apparaissent les plus réelles pour les interviewés.

Les menaces militaires et terroristes

Confirmant un des premiers points développés par le Président de la République dans son discours du 8 juin 2001 prononcé devant l'IHEDN, le sentiment d'une absence de menace militaire prédomine dans les entretiens. Le sentiment de sécurité par rapport à des menaces extérieures est particulièrement manifeste. Celui-ci est le plus souvent présenté comme le résultat d'un « contexte » devenu peu favorable à l'apparition d'un conflit armé pouvant toucher directement le territoire national.

L'évolution des relations internationales est le principal argument mobilisé pour défendre cette thèse. La disparition de la menace est liée à celle d'un ennemi bien identifié, c'est-à-dire à la fin de la guerre froide et de l'opposition bloc contre bloc. Il n'est sans doute pas nécessaire d'insister sur l'évolutionnisme sous-jacent à cette réflexion que corrigent spontanément plusieurs interviewés : l'absence de menace militaire immédiate ne signifie pas pour autant qu'elle ait définitivement disparue. L'idée alors défendue est qu'on ne peut prévoir le futur et que personne ne peut dire si, à moyen ou long terme, il n'y aura plus de menace militaire. Pour justifier ce point de vue, il est d'ailleurs fait appel aux leçons de l'histoire : « *il ne faut pas faire de l'angélisme* » (ent.19A).

Ce sentiment d'éloignement de la menace peut expliquer que les interventions extérieures sont rarement présentées comme des actions de défense des intérêts nationaux. Seule une catégorie particulière d'interviewés a développé cet argument. Ce sont les responsables économiques et, plus précisément, les représentants du monde de l'entreprise. Les interlocuteurs des chambres d'industrie et de commerce ont insisté sur la nécessité de la stabilité des pays pour y investir ou sur la mise en danger d'entreprises locales ayant investi dans des zones géographiques brutalement déstabilisées par un conflit. Pour les autres interviewés, les crises ou les conflits qui donnent lieu à l'envoi de troupes françaises ne sont pas perçues comme étant susceptibles d'affecter

la stabilité et la sécurité nationale. La formule d'un interviewé est d'ailleurs intéressante à ce propos : « *il ne faudrait plus parler de défense nationale mais de défense d'autres pays* ». Ce type de remarque semble réduire les motifs d'intervention à la défense des valeurs universelles et des droits de l'homme. Certains développent évidemment une vision plus critique où il y a un intérêt à intervenir. Mais ces interventions ne sont pas vues dans une logique de défense et, en définitive, un des argumentaires traditionnellement mobilisés par les dirigeants pour justifier les interventions extérieures reste largement ignoré.

Le plus intéressant dans le raisonnement des interviewés est que peu d'entre eux mentionnent, parmi les éléments contribuant à la diminution de la menace, l'existence d'un appareil militaire dissuasif et d'alliances et aucun n'évoque le contrôle de la prolifération des armements.

Trois interviewés seulement ont évoqué l'existence d'une dissuasion à la fois conventionnelle et nucléaire. L'existence des forces armées est rarement perçue comme un moyen de dissuasion. L'un des interviewés y a fait allusion en évoquant les risques potentiels que font, selon lui, courir la diminution du format des forces armées et la dispersion des troupes françaises hors du territoire national. Mais, dans ce raisonnement, ce n'est pas l'absence de préparation au combat qui est mise en avant mais simplement la diminution quantitative de celles-ci et leur éloignement momentané du sanctuaire national. Pour faire face aux menaces, le nombre des soldats est un élément évoqué à plusieurs reprises, ce qui souligne que les interviewés ne font pas tous confiance à la seule technique et à la compétence des professionnels. Quant aux références explicites au rôle joué par la dissuasion nucléaire, elles sont particulièrement rares (ent.6A, ent.8A). Le nucléaire est davantage mentionné comme un danger que comme l'outil principal de la stratégie française de dissuasion depuis les années 60. Ce danger provient de la dissémination croissante de l'armement nucléaire (ent.6A) et de l'instabilité de certains des pays disposant de cet armement.

De la même manière, l'OTAN n'a qu'à de très rares exceptions été mentionnée au cours des entretiens. Concernant le caractère dissuasif des alliances ou coopérations entre pays, la construction de l'Union européenne est très souvent présentée comme le facteur essentiel de paix. Elle l'est d'abord entre les pays membres mais aussi à l'égard d'autres pays. On retrouve ici l'idée classique selon laquelle l'intégration favorise le maintien de la paix et permet de transcender des particularismes source de tensions et de conflits. Du fait de l'existence de l'Union européenne, certains interviewés vont jusqu'à estimer que s'il faut désormais envisager une menace, ce n'est pas contre la France mais contre l'Europe.

Associé à une lecture souvent exclusivement événementielle des relations internationales, cette relative ignorance des rapports de force et des instruments juridiques de la sécurité collective peut être regardée comme un

témoignage supplémentaire d'une relative méconnaissance des réalités et des réflexions sur la défense. Mais si la menace extérieure semble avoir perdue toute actualité aux yeux des interviewés, des menaces d'un autre ordre sont apparues. Parmi celles-ci figure une autre menace armée : le terrorisme.

Le danger terroriste est effectivement très présent dans les entretiens, sans qu'il donne lieu à l'expression d'un sentiment d'insécurité pour soi. Il ne l'est d'ailleurs pas forcément plus dans les entretiens menés dans les Pyrénées-Atlantiques. Lorsque cette menace est présentée, les attentats de l'ETA au Pays Basque coexistent avec le rappel des attentats ayant touché Paris. Le métro est d'ailleurs un lieu évoqué comme particulièrement sensible pour ce type de menace. Mais, aux yeux des interviewés, les principales menaces ne sont pas armées. Les conflits sont désormais « *d'un autre ordre* » et, pour les interviewés les plus qualifiés sur ces questions, la menace principale pour la France est économique. A la guerre militaire s'est substituée la guerre économique, même si d'autres menaces retiennent également l'attention.

Les menaces économique et culturelle

Les menaces militaires ne sont pas et n'ont jamais été les uniques dangers auxquels les Etats et les individus sont confrontés. Mais les menaces non militaires sont aujourd'hui, pour les interviewés, les plus réelles. Les premiers entretiens réalisés à Orléans faisaient de la montée des « *incivilités* », de la « *violence des jeunes* » et de « *l'oubli des devoirs liés aux droits* » les menaces les plus actuelles pour la société française. Cette focalisation sur la sécurité intérieure n'est pas simplement le fait des individus les moins familiers avec les questions de défense et nombre de problèmes de société ont fini par trouver place dans ces discours sur le thème de la défense et des menaces ressenties : la violence urbaine, l'immigration et même la lutte des classes. Cette insistance sur ces problèmes sociaux et les risques qui en découlent présente une dimension conjoncturelle et politique forte.

Quant à l'espionnage économique ou bien au pillage des savoir-faire scientifiques et techniques, ce sont des thèmes qui ne sont apparus que dans les entretiens menés avec les décideurs et notamment ceux des secteurs commercial et industriel. Concernant la défense économique, le thème le plus récurrent est la préservation de la recherche et des entreprises innovantes à l'égard de l'espionnage économique (ent.9PdL, ent.8A). Pourtant, pour les spécialistes de l'entreprise en région, ce type de menace n'est pas le plus préoccupant, parce que les grandes entreprises, les plus visées, sont convenablement prévenues et armées face à ce type de risque. Le principal problème est davantage celui du dépôt des brevets et de la non-divulgaration d'informations stratégiques par les petites et moyennes entreprises dans le cadre de leur politique de communication (ent.22PdL).

Sans surprise, la menace culturelle est principalement liée aux dangers qui menacent la langue française et à la diffusion de la culture anglo-saxonne. Cette menace concerne « *la perte d'identité* » nationale. La défense de l'exception culturelle est, à cette occasion, évoquée. Mais certains ne trouvent pas ce discours toujours justifié, le critère déterminant étant la qualité du produit national (ent.8A). Sur ce thème, la menace est aussi intérieure à travers le régionalisme et les mouvements autonomistes. Ce discours est encore plus sensible dans les entretiens réalisés à Nantes que dans ceux menés dans les Pyrénées-Atlantiques. La personnalité des enquêteurs y est sans doute pour quelque chose. Quant à la menace environnementale ou écologique, elle est nettement moins présente et porte principalement sur la sécurité alimentaire. Cela peut résulter de l'actualité mais aussi des caractéristiques de l'échantillon. La menace écologique est, en effet, davantage présente dans le discours des interviewés les plus jeunes. Or ils sont peu nombreux dans l'échantillon.

La diversité et la hiérarchisation des risques mentionnés, au cours de l'entretien, aident à comprendre le regard porté sur l'appareil de défense et sur son efficacité.

2.1.2. L'appareil de défense face aux risques d'agression

Il faut d'abord noter l'extrême difficulté éprouvée par la plupart des interviewés pour répondre aux questions relatives à l'efficacité de l'appareil de défense (cf. les extraits d'entretiens reproduits dans l'encadré 2). Ce constat n'est pas surprenant, il est en effet particulièrement difficile de mesurer l'influence des divers éléments qui contribuent à l'efficacité des armées. Mais, dans la pratique, les jugements sur cette efficacité sont fréquents et indispensables, puisque les politiques de défense sont fondées ou au moins légitimées par de tels jugements. Ceux-ci s'appuient alors sur l'expérience de terrain, les enseignements tirés des opérations, des exercices et manoeuvres mais aussi de l'histoire militaire ou encore de la modélisation des combats⁸.

Dans le cadre de cette enquête, nombre d'interviewés ont refusé de répondre à la question de l'efficacité des forces armées, le plus souvent faute de compétences reconnues et d'informations jugées suffisantes pour le faire : « *vous dire si l'outil est adapté ? Ce n'est pas mon métier* » (ent.10PdL). A côté de ceux-ci, beaucoup avouent n'avoir que des impressions ou fuient vers un thème ou un sujet mieux maîtrisé.

⁸ Sur ce sujet, voir le chapitre 6 « victoires et défaites : qu'est-ce qu'une armée efficace ? » de l'ouvrage de Theodore CAPLOW et Pascal VENNESSON, *Sociologie militaire*, Paris, Armand Colin, 2000, p. 162-188.

Des visions contradictoires et ambivalentes de l'appareil militaire

Le regard porté sur les armées françaises apparaît, au premier abord, largement positif. Nombre de sondages vont d'ailleurs dans ce sens. Mais le caractère volontairement peu directif des entretiens menés permet d'apporter plusieurs explications à cette vision désormais positive et surtout de montrer que toutes ne sont pas dénuées d'ambiguïté concernant les relations entre la nation et ses forces armées.

Un nombre important d'interviewés ne peut expliquer le caractère positif du regard qu'il porte sur les armées. Dans ce cas, on en reste au niveau de l'impression et des sentiments. Sinon trois principales raisons sont évoquées. La professionnalisation est le premier facteur qui contribue à fonder ce regard positif, parce qu'il semble offrir la garantie d'avoir la « *technicité* » nécessaire pour servir des armes de plus en plus technologiques (ent. 10PdL). En matière de sécurité et de défense, l'armée professionnelle est jugée plus efficace que l'armée de conscription. Le second facteur est la suppression de la contrainte que pouvait représenter le service national : « *Moi, je pense qu'il y a un regard plus positif sur l'armée du fait de la suppression de l'obligation faite aux jeunes garçons de faire le service national, qui était quand même très lourde pour beaucoup d'entre eux. Du coup, j'ai l'impression que l'armée en sort plutôt grandie, parce que là, on a des professionnels qui font leur métier et qui sans doute le font bien* » (ent.8PdL). Ce type de discours souligne que la professionnalisation n'est pas simplement une garantie de compétence ou d'efficacité, c'est aussi le symbole d'une disparition d'un devoir contraignant. Le dernier facteur est le « *renouvellement* » des missions de l'armée française : le maintien de la paix, l'aide humanitaire et l'aide aux populations sinistrées au sein du territoire national (ent.9PdL)⁹.

Au cours des opérations extérieures, les interviewés jugent que les militaires français font leur travail correctement et dans un contexte particulièrement difficile. Les premiers contingents projetés à l'extérieur ont notamment su s'adapter parfaitement à un nouveau type de mission, auquel ils n'étaient pas forcément bien préparés (ent.4A). Mais il s'agit là d'un regard de professionnel. Lorsque des difficultés sont mentionnées, elles sont liées aux choix politiques - *pourquoi ici et pourquoi pas là ?* -, à l'imperfection des directives internationales, à la profondeur des clivages et des haines entre les populations et à l'ambiguïté des mandats. Les militaires doivent se positionner sur des missions humanitaires, qui ne relèvent pas de l'action militaire mais davantage de celle habituellement remplie par les organisations non gouvernementales (ent.15A). Ainsi, s'il y a eu des défaillances ou des faiblesses, leurs origines ne sont jamais perçues comme militaires. L'un des interviewés va jusqu'à émettre

⁹ Ces trois principaux facteurs sont également ceux mentionnés par Bernard GRASSET et Charles COVA, La professionnalisation des armées : espoirs et inquiétudes des personnels, rapport d'information n° 2490 déposé à l'Assemblée Nationale par la commission de la défense nationale et des forces armées, le 22 juin 2000.

l'hypothèse que le choix de Bernard Kouchner comme administrateur du Kosovo peut s'expliquer « *par la place centrale qu'y a occupée l'armée française* » (ent.6A).

Ce regard positif est cependant rarement prolongé par une réflexion sur les difficultés et le désarroi que pourraient éprouver les militaires face aux bouleversements vécus. Peu d'interviewés font référence aux problèmes de moral des militaires, c'est-à-dire à une des questions qui est au centre des préoccupations de l'institution militaire, comme le suggère les enquêtes récurrentes effectuées sur la satisfaction d'être militaire. Seuls des parlementaires et un ancien militaire évoquent le fait que les militaires puissent rencontrer des difficultés : surcharge de travail, insuffisance du personnel, insuffisances des crédits de fonctionnement (ent.9A, ent.7C, 17C). Le statut de variable d'ajustement des budgets militaires et le problème posé par l'absence d'un second porte-avions comme d'avions de transports de grande capacité ont été mentionnés à plusieurs reprises, mais par des interviewés particulièrement familiarisés avec ces questions : anciens militaires, anciens auditeurs, parlementaires. Chez ces interviewés, en contact avec l'institution militaire, on retrouve l'expression de ses principales doléances. Mais ils sont les seuls.

Cette bonne perception des armées et de leurs actions est quelques fois nuancée par l'idée que la professionnalisation véhicule le risque d'une coupure entre l'armée et la population (ent. 19A). Avec la suspension du service national, « *la grande muette va devenir la grande inconnue de la nation* » (ent.3A). Pour les plus pessimistes, elle va conduire à une réactualisation de la méfiance des civils, en général, et des politiques, en particulier, à l'égard de l'armée de métier (ent.4A). Les entretiens donnent cependant le sentiment que cette dernière position reste marginale. Elle émane d'ailleurs ici d'un colonel à la retraite, ce qui renvoie aux préventions que les militaires de carrière peuvent avoir à l'égard des civils. Cette thématique est désormais bien connue et il n'est pas nécessaire d'y revenir¹⁰. Les discours les plus intéressants sont ceux où les interviewés vont au-delà de cette vision convenue, pour tirer certaines implications de la révolution en cours. Mais ils sont peu nombreux.

A titre d'exemple, certains estiment que la professionnalisation revient, dans une certaine mesure, à mettre sur pied une armée de mercenaires or « [les armées professionnelles] *perdront toujours contre des armées de gens dévoués à une cause. Voilà, on ne gagne pas contre des fous, enfin des fous* [bref silence], *des gens qui sont décidés à laisser leurs vies plutôt que leurs boulots. Voilà* » (ent. 15A). Cet argument, fondé ici sur l'évocation des volontaires de l'armée victorieuse à Valmy, est également important pour comprendre le regard pessimiste porté, par beaucoup d'interviewés, à l'égard de la lutte contre le terrorisme. Poursuivant sa

¹⁰ On peut consulter, à titre d'exemple, le rapport de Bernard GRASSET, *Renforcer le lien entre la Nation et son armée*, rapport d'information n° 1384 déposé à l'Assemblée Nationale par la commission de la défense nationale et des forces armées, le 10 février 1999.

réflexion, cet interviewé développe un raisonnement qui retrouve certaines des interrogations développées par des travaux de sciences sociales américains sur les relations armées-nation dans les démocraties contemporaines.

Il s'inquiète du danger que peut faire naître la conjonction entre le désintérêt croissant de la population à l'égard des questions de défense, la mise à distance des armées et de la société par la mise en sommeil du service national et la fascination éprouvée par la population pour les soldats auréolés de leurs interventions extérieures (ent.15A). Un autre interviewé a d'ailleurs parlé de la « *fascination* » que certains semblent éprouver pour plusieurs « *figures militaires récentes* » (ent.17PdL). Il cite les noms des généraux Roquejoffre et Morillon. Ce type de lecture rejoint des travaux qui, au sein des sciences sociales américaines, tendent à établir l'accroissement du fossé séparant les militaires professionnels, de plus en plus isolés et critiques à l'égard du reste de la société, et une population civile qui, elle, regarde avec de plus en plus de respect et de bienveillance cette institution et ses principaux chefs¹¹. Pour les auteurs les moins pessimistes, cette conjonction entre l'isolement des militaires et la disparition de la méfiance de la population véhicule un risque de création d'une caste militaire¹².

Un dernier groupe d'interviewés s'est montré plus critique et plus méfiant à l'égard des armées. L'appareil de défense français est parfois évoqué avec une grande dérision. Certains voient dans l'appareil de défense français une « *vaste rigolade* ». Les déboires récents du porte-avions *Charles-de-Gaulle* et les affaires de drogues ayant touché la marine ont été à plusieurs reprises mentionnées pour justifier l'absence de crédibilité de l'appareil militaire français : « *j'ai beaucoup ri avec l'histoire du fameux porte-avions* » (ent.16A, ent.6A). Au-delà de la dérision, les mésaventures du Charles-de-Gaulle font douter certains interviewés de l'efficacité du matériel militaire français (ent.7A).

L'autre argument essentiel qui conduit à douter de l'efficacité de l'appareil militaire réside dans la perception d'un déséquilibre des forces par rapport à l'armée américaine. Cette vision est récurrente dans les entretiens. La faiblesse des armées françaises est d'abord relative. Presque tous les interviewés mentionnent que la France et les autres pays européens ne peuvent rivaliser avec les Etats-Unis et ne peuvent agir sans son soutien. Cette perception des forces armées témoigne d'une vision d'un monde qui a depuis longtemps cessé d'être bipolaire et apparaît dominé par une puissance unique, à laquelle aucune autre ne peut raisonnablement se mesurer. Les forces armées russes ne sont d'ailleurs presque jamais évoquées au cours des entretiens. Lorsqu'elles le sont,

¹¹ La popularité acquise, au milieu des années 90, par le Général Colin Powell en constitue un des principaux arguments, Bruce B. AUSTER, « Colin Powell, Superstar », *U.S. News & World Report*, septembre 1993.

¹² Richard KOHN, « Out of Control : the Crisis in Civil-Military Relations », *The National Interest*, 35, printemps 1994, p. 3-17.

c'est pour souligner le risque que ferait courir au monde une main mise de la mafia sur l'ancien arsenal nucléaire soviétique.

L'hégémonie militaire américaine a aussi des répercussions au niveau diplomatique. Dans le jeu des alliances, la France n'a pas de réel pouvoir de décision (ent.8A). Les interventions dans le Golfe et sur le territoire de l'ex-Yousgoslavie sont utilisées comme arguments : « *lors de la guerre du Golfe, les Américains avaient le leadership et les Français le petit tabouret* » (ent.8A). Les relations entre les deux pays ne sont pas des relations équilibrées. Lors des interventions multinationales, on ne peut donc parler de partenariat mais d'une « *action supplétive* » des forces armées françaises (ent.13C). Disposant du nombre, de la compétence, de la technologie et de la puissance, l'armée américaine incarne aux yeux de beaucoup une sorte d'idéal militaire. Ce sentiment est encore renforcé par l'idée d'une inadaptation de l'appareil militaire français aux menaces pressenties.

Un appareil inadapté aux menaces pressenties et notamment industrielles et économiques

Le sentiment d'une inadaptation de l'appareil de défense présente un double fondement. D'abord, l'appareil n'est pas adapté aux principales menaces envisagées, notamment parce qu'il est réduit aux forces armées. Ensuite cet appareil militaire de défense semble inadapté du fait du retard pris dans le processus d'ajustement de l'appareil aux nouveaux risques. C'est cette idée qui est prédominante.

L'appareil militaire n'est pas conçu pour prendre en charge les menaces que constituent les risques sociaux ou même la concurrence économique. Ces risques ne relevant pas de la défense nationale, l'appareil de défense n'a pas de réponse à y apporter. Mais il existe d'autres menaces, qui sont perçues comme relevant de l'appareil militaire, mais qui semblent impossible à prévenir efficacement. Ce sont les catastrophes écologiques, les actes terroristes et le danger nucléaire. Ainsi, concernant les menaces armées, l'appareil de défense apparaît convenablement adapté aux menaces conventionnelles mais pas aux menaces les plus inattendues.

L'impression du retard pris dans l'adaptation repose sur la perception que l'armée vit une période de transition. Elle vient des transformations du conflit et des missions confiées à l'appareil de défense. Elle s'appuie aussi sur l'alternative qui semble exister entre la préservation d'un appareil national de défense accompagnée du développement de coopérations militaires internationales et la construction d'une armée européenne se substituant aux armées nationales. Aucun interviewé n'a de vision claire sur cette alternative. Mais la construction européenne, y compris en matière de défense, est

largement vue de manière positive. C'est à elle que sont attribués le maintien de la paix entre pays européens et la construction d'une puissance économique capable de concurrencer celle des Etats-Unis. Certains émettent également le sentiment que c'est d'elle aussi que dépend le rééquilibrage des relations avec les Etats-Unis dans le domaine de la défense. Quelques voix isolées évoquent les risques de (re)création d'un second « *bloc* », une nouvelle « *superpuissance* » que comporte le développement d'une politique de défense commune (ent.8C).

Pour les plus familiers des questions de défense, un autre retard déterminant réside dans l'absence de culture nationale en matière d'espionnage et de protection économiques. Les références citées sont le Japon et, une nouvelle fois, les Etats-Unis : « *ce n'est un secret pour personne que les Etats-Unis ont une politique d'espionnage industriel extrêmement poussée* » (ent.8A). Ces interviewés ont le sentiment que les grandes entreprises, dont les enjeux sont stratégiques, sont protégées par les services de l'Etat et des dispositifs internes. Aérospaciale, Matra et Dassault sont les plus citées. Mais ce risque majeur est considéré comme « *sous-estimé* » par les petites et moyennes entreprises (ent.19A). La lutte contre cette menace passe par la sensibilisation des petits chefs d'entreprises (ent.8A).

Les grandes fédérations sectorielles ou patronales et les chambres de commerce et d'industrie sont mentionnées pour remplir cette fonction de sensibilisation. Mais l'action de ces institutions n'est envisagée que comme relais d'une initiative nationale. A la différence des acteurs locaux, les instances nationales semblent, en effet, posséder l'expérience, le recul et les outils nécessaires pour développer une politique efficace dans ce domaine. Le niveau européen est également jugé moins pertinent, parce que les intérêts des différents pays européens s'opposent sur ce sujet. Concernant cette action publique particulière qu'est la défense, les interviewés ne ressentent pas la nécessité d'un déplacement de la gestion des enjeux du niveau national vers le niveau européen ou vers le niveau local. Cela peut constituer une des particularités des questions de défense et permet déjà d'envisager le portrait de ceux à qui revient la prise en charge de ces questions.

Encadré 2 : l'efficacité de l'appareil de défense

Quel regard portez-vous sur les armées françaises à l'heure actuelle ? [long silence] Difficile de résumer. C'est un mal nécessaire. Ce n'est pas une bonne chose de consacrer des sommes aussi considérables pour entretenir des armes aussi sophistiquées. Quand j'imagine le prix d'un char Leclerc comparé à celui d'un hôpital, je me dis qu'il serait peut-être mieux de construire des hôpitaux plutôt que des chars Leclerc. Mais

si on ne construit pas de chars Leclerc et qu'on se retrouve un matin sans moyen de défense, donc c'est un mal mais nécessaire (...). il y a une surenchère technologique, pour laquelle je n'ai aucune idée, si on me demande quel est l'intérêt de construire un char Leclerc par rapport aux bons vieux machins de la guerre 40, je n'en sais rien. [Idem pour le Rafale]. Je n'en sais rien. Ce que je sais, c'est que les gens qui s'intéressent aux avions trouvent que c'est une merveille. Enfin, c'est ce qu'ils disent. Je ne suis jamais monté dedans et [rire] est-ce que c'est nécessaire ? Je n'en sais rien. L'aviation c'est un mal nécessaire. Vous voyez ce que je veux dire (ent.3C).

L'appareil de défense vous paraît-il efficace pour répondre aux menaces ? Je l'espère [rire]. Il est difficile de répondre à cette question. Si on revient sur la menace de l'Est, elle ne nous inquiète plus avec la disparition du bloc soviétique. [bref silence] Je pense qu'un appareil militaire ne peut plus se concevoir à l'échelle nationale et ne peut se concevoir qu'à l'échelle européenne. Donc, forcément en cas d'attaque, je pense que la France n'aurait pas les moyens de répondre massivement. (...) Là, on est plutôt dans des libres propos du café du commerce [rire] (...) Je n'ai pas le sentiment que les budgets militaires aient suivi le développement de la technologie militaire. (...) C'est le sentiment que j'ai confusément mais je ne suis pas expert militaire. [rire] Je suis un pauvre citoyen de base, plutôt littéraire, un peu historien certes, mais.... (ent. 7PdL)

L'appareil de défense vous paraît-il efficace pour répondre à une agression ? [rire] Ca c'est difficile à savoir. On a une vue, enfin moi, j'ai une vue très succincte de ce que peut représenter l'armée aujourd'hui et de sa qualité et de sa capacité à répondre à une agression. Je fais assez confiance aux professionnels de l'armée. Donc, dans l'éventualité d'une agression, j'aurais assez confiance dans sa capacité à défendre le pays. [silence bref] Mais tout cela est très subjectif. Je n'ai pas d'éléments précis qui font que j'ai confiance ou pas. Je n'ai pas d'informations précises à ce propos. C'est plutôt un sentiment. (ent.8 PdL)

L'appareil de défense vous paraît-il efficace pour répondre à une agression ? Je vais faire ici preuve d'un peu de modestie [rire]. Je manque sans aucun doute d'informations et de connaissances suffisamment précises pour répondre de façon pertinente à cette question. Sur les moyens ? Je n'ai pas de grade de général ou de ministre de la défense [rire], il serait donc tout à fait imprudent de ma part de

répondre à cette question. (...) Par contre, ce que je note qui est un atout en matière de défense et de sécurité en général, alors qu'on critique souvent notre organisation jacobine, c'est que dès lors qu'il y a un grand événement ou menace, on s'aperçoit que notre organisation très centralisée nous permet d'avoir des réponses rapides et une organisation intéressante par rapport à d'autres pays européens (ent.13PdL).

2.2. La prise en charge des questions de défense

Pour la plupart des interviewés, la prise en charge des questions de défense est l'affaire de ceux qui présentent, objectivement ou subjectivement, une capacité d'expertise dans ce domaine. En conséquence, il ne faut s'étonner ni du fait qu'ils en délèguent le traitement à ceux que leurs caractéristiques socioprofessionnelles semblent tout particulièrement qualifier pour cette fonction ni de l'absence de préoccupation affichée, par ces mêmes interviewés, à l'égard de ces questions (2.2.1). Bien entendu, on est ici très éloigné du mythe démocratique ou civique qui veut que la défense soit l'affaire de tous. On l'est d'autant plus que cette « *délégation* » a tout de la « *dépossession* ». La technicité croissante des discours sur la défense, d'une part, et le poids des handicaps sociaux et culturels, d'autre part, se conjuguent pour expliquer le faible intérêt exprimé à l'égard des questions de défense (2.2.2).

2.2.1 Une *délégation* à des experts

La défense n'est visiblement pas l'affaire de tous. Cette affirmation peut être étayée par les refus essayés par les enquêteurs. Un interviewé a, par exemple, motivé son refus par une impossibilité statutaire à s'exprimer sur des questions aussi « *sensibles* » qui regardent l'Etat et ses gouvernants : « *vous comprendrez bien que dans ma fonction, je ne souhaite pas me positionner par rapport à des décisions qui sont prises au niveau national (...) Les questions de défense m'intéressent à titre personnel. Mais étant fonctionnaire de l'Etat, je m'en tiens à la mission qu'on m'a donnée. Donc, les débats sur la défense, je les connais mais je ne peux pas vous répondre là dessus* » (ent.15PdL).

Ce cas est unique, la personne ayant accepté le principe de l'entretien n'a répondu à aucune des questions patiemment posées par l'enquêteur. Il peut cependant aider à comprendre les refus d'entretien émanant notamment de hauts fonctionnaires. Mais ce cas est également singulier, parce que le refus de se prononcer sur un domaine qui relève de la responsabilité des organes dirigeants de l'Etat est un argument très rarement mobilisé dans les entretiens.

Le principal argument repose sur le défaut de compétence. En conséquence, ceux à qui revient la prise en charge des questions de défense sont davantage les professionnels de la défense, dont la légitimité repose sur la compétence détenue, que les représentants élus de la nation, dont la légitimité provient du suffrage universel.

La défense est l'affaire de spécialistes

Certains interviewés ont mis en avant une *quasi-spécialisation* ou, au moins, une familiarité avec ce domaine : « *vous vous adressez à moi, parce que je suis l'ancien président de l'association départementale des sous-officiers de réserve* » (ent.17C, lors de la prise de rendez-vous téléphonique). « *J'imagine parfaitement qui vous envoie* » (ent.1C, avant de débiter l'entretien). A l'inverse, d'autres interviewés ont mis en avant ou laissé percevoir une absence totale de familiarité avec le thème abordé.

Comme on l'a déjà mentionné, un petit nombre d'interviewés n'est parvenu à définir la notion de défense qu'avec la plus extrême difficulté. La défense n'est pas nationale ou collective, c'est d'abord la défense de l'emploi, la sécurité individuelle et quotidienne et, en conséquence, les premières questions posées ne sont pas comprises. Dans ces quelques cas, il devient évident que le thème abordé et le contenu du questionnaire imposent, à l'interviewé, une problématique à laquelle il ne pense pas. L'enquêteur éprouve alors très fortement le sentiment d'obliger l'interviewé à répondre à des questions qui, pour lui, ne méritent pas forcément d'être posées ou ne méritent pas de lui être posées.

L'interview d'un agent de guichet d'une banque en offre un bon exemple. Cette dame a été contactée par une de ses clientes, auditrice de l'IHEDN, et a accepté le principe de l'entretien sans en connaître le thème. Lorsque l'enquêteur lui a présenté, elle s'est montrée très surprise et, au cours de l'entretien, certaines questions l'ont laissée totalement désemparée. A plusieurs reprises, elle a avoué n'y avoir « *jamais pensé* » et, à la fin de l'entretien, conclut par : « *mais c'est bien, cela oblige à réfléchir* » (ent.6C). Dans une logique assez proche, une jeune psychologue répond aux premières questions de l'entretien sans visiblement comprendre de quoi il s'agit (ent.18A). Pour elle, la défense est « *la défense [résistance ?] des pays face à la construction européenne* », c'est-à-dire aux bouleversements qu'elle induit. Son discours se révèle alors en complet décalage par rapport aux discours auxquels ont pu penser les concepteurs du questionnaire. Ce décalage se retrouve aussi dans l'entretien mené avec un artisan peintre, chef d'une petite entreprise. De manière répétée lorsque l'enquêteur évoque la défense, les armées et leurs actions, il répond : « *je ne sais pas, je n'ai pas trop d'avis là dessus* » (ent.5A). Mais surtout les seules menaces envisagées sont la concurrence économique des autres pays, en

l'occurrence de l'Espagne ou du Portugal, du fait d'une législation fiscale défavorable aux entreprises françaises. De la même manière, « *l'incivisme* » est illustré par les grèves des salariés. Bien entendu, ce sont des cas extrêmes, mais nombre d'autres entretiens trahissent cette même imposition de problématique pour quelques questions particulières et plus particulièrement pour les questions relatives à « *l'efficacité de l'appareil de défense pour répondre aux menaces éventuelles* » (cf. les exemples présentés dans l'encadré 2).

Il est aisé de comprendre le caractère déstabilisant de cette question. Les premiers entretiens réalisés nous ont cependant convaincus de la conserver. Un certain nombre d'interviewés ne répondent pas. D'autres le justifient en mettant en avant leur incompétence pour répondre à ce type de question. C'est la complexité et surtout la « *technicité croissante* » de la défense qui rend impossible l'évaluation, par les citoyens, des politiques de défense. De ce fait les décisions ne reposent plus que sur quelques personnes et « *nous échappent à nous commun des mortels* ». Certains interviewés évoquent également leur incapacité à évaluer les informations données par la presse ou par ceux qui s'y intéressent (ent.3C).

Face à ce défaut de connaissances ressenti, ce sont alors des critères moraux qui sont mobilisés pour évaluer, par exemple, les dépenses militaires. Dans une logique assez similaire, un journaliste d'un quotidien régional répond : « *Je vais parler de ce que je connais. En terme de communication, il y a eu des progrès et heureusement...* ». Quant à l'auditrice de la région Centre, elle fonde ou légitime son jugement sur les témoignages recueillis lors des conférences IHEDN tout en reconnaissant « *être privilégiée d'avoir ce type de témoignage que les autres gens n'ont pas* » (ent.2C).

Plus précisément encore, l'interviewé peut montrer à quel point ces questions lui paraissent être une violation de la division du travail politique : « *Aucune idée, je ne sais pas (silence), je n'en sais rien, parce que ce n'est pas mon domaine, mais j'imagine bien, j'espère, la France est un pays industrialisé de bon niveau, et que par conséquent, il y a des gens compétents dans la matière et qui agissent à ce niveau là. Avec succès, je n'en sais rien. Je ne crois pas, j'ose espérer que nous ne soyons pas des béotiens, en train d'attendre [silence]. Il y a des gens dont c'est le métier et qui réfléchissent à ça* » (ent.3C).

Enfin, sans se déclarer incompétents pour traiter de ces questions, des interviewés se demandent s'il est nécessaire d'être informé sur ces questions : « *est-ce que c'est souhaitable que l'information soit au vu et au su de tout le monde ?* ». Pour certains, considérer que la défense est l'affaire de tous est démagogique. Il est nécessaire qu'il y ait des spécialistes, ayant suffisamment de connaissances et de distances par rapport aux événements, pour mesurer l'ampleur des risques et y répondre. Par définition et nécessité, l'information diffusée n'est jamais complète. Chacune de ces réponses font des questions de défense l'affaire de spécialistes, dont on peut essayer de faire le portrait en creux.

Encadré 3 : la défense est affaire de spécialistes

(...) Mais [la diffusion de l'information sur la défense] n'est pas facile. Globalement, les questions de défense nationale sont encore perçues comme des questions d'experts, des questions vraiment importantes. Y compris aujourd'hui, on nous explique que les questions de défense sont des questions européennes et tout ça, c'est pas très proche du quartier où on habite. Par conséquent, je pense que le citoyen s'en remet pour une bonne part à des experts, en se disant : il y a des experts, il y a un ministre, un gouvernement, il y a un état-major et ces gens là sont qualifiés pour régler les problèmes de défense nationale. [silence bref] Ce que je veux dire par là, c'est que même s'il y avait une campagne d'information massive auprès du grand public, je ne suis pas sûr que cela changerait fondamentalement la perception que les gens en ont. (...) On voit la relance américaine du bouclier satellitaire et autres. On se dit mais le citoyen lambda, de base, qui est dans sa petite commune, il ressent probablement une certaine impuissance par rapport à ces questions là. On n'est pas compétent, on n'y connaît rien. On sent bien qu'il y a quelque chose d'important qui se joue. Mais, en même temps, on n'a pas du tout la maîtrise des enjeux. L'enjeu, c'est que la France conserve une défense, là je pense que tout le monde, enfin il y a une conscience de ça. Maintenant, comment ça se passe, c'est infernal. C'est compliqué. Ce n'est pas vraiment à la portée de monsieur tout le monde, ces questions. C'est complexe. (...) Si on nous demande notre avis sur ça, on va dire oui, on va dire non, faut faire ci, faut faire ça, mais sur quel fondement ? On n'a pas la connaissance qui nous permet de donner un avis autorisé, en clair. Moi, je me sens citoyen pour bien des choses, mais sur des questions comme celles-là, je me dis : comment on peut apporter quelque chose d'intéressant dans le débat, alors qu'en réalité, c'est d'un tel niveau technologique que cela nous dépasse très largement (ent.14PdL).

Le portrait en creux de « ceux qui savent »

Les experts de la défense sont d'abord ceux qui maîtrisent la technicité croissante des questions de défense. Ce sont les professionnels de la défense : « ceux qui traitent au quotidien des questions de défense » (ent.2C). Ce sont plus précisément encore les « professionnels en uniforme », c'est-à-dire les militaires. Le passage par l'IHEDN mais aussi par l'IHESI tend cependant à produire, lui aussi, des spécialistes des questions de sécurité au sens large. Cette dichotomie

recouvre assez bien la dualité des définitions de la défense adoptée par les interviewés.

Ce sont ensuite ceux qui en ont la responsabilité institutionnelle, en l'occurrence le Président de la République et le Premier ministre. Pour certains, ces acteurs sont essentiels, ne serait-ce que parce que la défense est « *quelque chose de trop sérieux pour n'être confiée qu'aux seuls militaires* » (ent.8C). Mais les deux chefs de l'exécutif sont moins souvent nommés que les militaires. Cela peut s'expliquer par le fait que beaucoup d'interviewés ne sont pas réellement en mesure de dire à qui reviennent les décisions en matière de défense, comme le suggère un interviewé à propos de l'existence d'un débat sur les questions de défense au niveau régional : (...) *Justement, peut-être qu'il faudrait mieux expliquer les rouages du ministère de la défense. Moi, je ne sais pas s'il y a des décisions qui peuvent être prises au niveau régional [silence] C'est là qu'ils devraient mieux expliquer comment sont prises les décisions, qui prend les décisions [silence] Ça ne ferait pas de mal.* » (ent.5A).

Moins nombreux encore sont ceux qui suggèrent que ces spécialistes sont les représentants élus de la nation, alors que la définition des grands principes de l'organisation de la défense relève constitutionnellement de la compétence du Parlement. L'action des parlementaires en matière de défense est conçue comme une action de contrôle sur les choix de politiques de défense. Cette action n'est cependant pas forcément toujours vue de manière positive. Le risque de discontinuité dans la politique de défense, dû aux alternances politiques, a par exemple été évoqué. Un autre interviewé insiste sur le fait qu'il n'y a pas de « *dialogue* » entre les députés et leurs mandants sur les questions de défense (ent.3A).

D'autres mentionnent que « *les hommes politiques s'en moquent* » (ent.16C) ou ne s'y intéressent que de manière partielle ou indirecte à travers l'emploi lié au secteur de la défense. C'est d'ailleurs ce que confirment des représentants des exécutifs des collectivités territoriales. Mais ceux-ci, à l'image du Président du Conseil Général de la Sarthe, regrettent qu'il n'y ait pas davantage de communication entre responsables militaires et élus locaux, même si ceux-ci n'ont pas de compétences particulières dans ce domaine. Ce défaut de communication est attribué à l'armée. Les élus rencontrés mentionnent que les installations militaires comme l'emploi des forces se font dans un « *environnement* » et rien que cela pourrait justifier un minimum d'échanges suivis. Bien entendu des rapports réguliers, dépassant la simple représentation, sont mentionnés avec une catégorie particulière de militaires - les gendarmes - « *qui est en contact direct avec la population sur le terrain* » (ent.2PdL).

Les experts de la défense sont enfin des gens qui s'y intéressent. Mais, derrière l'intérêt, on retrouve les caractéristiques sociales de la compétence : l'âge (« *vous devriez aller voir mon successeur, je suis trop vieux maintenant* », ent.17C), le niveau scolaire « *ceux qui ont un haut niveau de réflexion* », la position sociale « *les responsables, les décideurs* » et le niveau d'information. Concernant cette

information et notamment celle émanant de la presse, sur laquelle nous reviendrons plus longuement, certains interviewés insistent sur l'intérêt des grands quotidiens nationaux (*Le Monde* et *Le Figaro*) mais d'autres évoquent aussi des journaux plus confidentiels. Il s'agit de *La Défense*, la revue des associations d'auditeurs. Elle est mentionnée par les auditeurs mais aussi par quelques chefs de services déconcentrés de l'Etat. Des revues d'associations d'anciens militaires mais aussi *Le Rotarien* ont été évoquées. A l'inverse, un accord se fait sur l'idée que la presse quotidienne régionale et la télévision ne s'intéressent pas à ces questions. Cela tend à souligner que cette information provient de journaux qui n'intéressent que des publics ciblés aux caractéristiques socioculturelles spécifiques qui les distinguent nettement du reste de la population. Tous ces éléments empiriques permettent de mieux comprendre pourquoi ce domaine de réflexion et d'action publique peut échapper complètement au citoyen ordinaire.

Parler d'experts des questions de défense en général apparaît cependant comme un abus de langage. Cela est évident d'un point de vue objectif et notamment si l'on donne une définition extensive de la défense. Il est possible de ne s'intéresser ou de n'être compétent que pour l'une des dimensions de la défense. Ainsi, il semble que la défense intéresse les élus et responsables locaux sous l'angle de l'emploi et de l'industrie. Par contre les professionnels de la défense y sont intéressés sous l'angle militaire et stratégique. Ce sont « des mondes qui ne se croisent pas forcément ». Mais, d'un point de vue subjectif, il est également possible de se considérer comme experts sur certaines dimensions des questions de défense et pas sur d'autres. C'est plus particulièrement perceptible lorsqu'on interroge des anciens auditeurs de l'IHEDN. Ainsi, une ancienne auditrice, fille de général, explique s'intéresser essentiellement aux questions militaires, bien qu'elle donne une définition globale de la défense. Enseignante en histoire-géographie dans un collège, elle évoque un manque de compétence pour juger d'autres sujets, y compris ceux traités dans le cadre des travaux de l'association régionale. Cela se traduit concrètement par sa non-participation à certaines des réflexions thématiques et par le refus de juger le travail effectué sur les thèmes qu'elle estime ne pas suffisamment maîtriser.

En définitive, la légitimité accordée aux « experts des questions de défense » relève apparemment davantage d'une légitimité technocratique, reposant sur la compétence prêtée à ces individus, que d'une légitimité démocratique dispensée par la sanction du suffrage universel. Il convient d'ailleurs de noter que pour les représentants du peuple, le passage par des instituts comme l'IHEDN et l'IHESI peut être un moyen de doubler la légitimité démocratique par celle que confère la compétence reconnue : « L'IHEDN ? C'est le lieu où l'on va pour être qualifié sur les questions de défense » note un ancien attaché parlementaire (ent.14C). Monsieur Pierre Hériaud, député de la Loire Atlantique le suggère d'une autre façon en se présentant non comme un « spécialiste » des questions de défense

mais comme un « généraliste » et l'argument avancé est le suivant : « *je n'ai pas suivi de session IHEDN* ».

On peut alors aisément comprendre qu'il soit fait à ces « experts » une critique assez semblable à celle faite habituellement aux technocrates. Les auditeurs ne sont pas là pour développer un esprit critique, pour débattre des politiques de défense mais pour être sensibilisés à des réflexions, des thématiques légitimes. Bien entendu, les auditeurs rencontrés démentent cette vision. La richesse de l'IHEDN se situe au contraire dans les débats qu'elle autorise entre gens venant de milieux socio-professionnels distincts : « *l'IHEDN a une ouverture d'esprit et puis il n'y a pas de langue de bois. (...) A l'IHEDN, quand les choses ne vont pas, sans le crier sur la place publique, ça se dit : Là, il y a un problème* » (ent. 19A). Cette discussion reste cependant confidentielle ou du moins réservée aux seuls initiés. Ce phénomène est un premier élément qui permet de fonder l'hypothèse d'une dépossession des citoyens du traitement des questions de défense par ceux qui en sont considérés comme les experts.

2.2.2. Une dépossession par les experts ?

Les remarques précédentes suggèrent que les discours sur la défense peuvent être appréhendés à partir des paradigmes traditionnellement mis en oeuvre, par la sociologie politique, pour tenter d'expliquer l'intérêt différencié pour la politique. L'intériorisation d'un « *sentiment d'incompétence* » concernant les questions de défense, par ceux qui disent ne pas s'y intéresser, semble ici être une des principales pistes à suivre¹³. Celle-ci se traduit-elle par « *une remise de soi* », une délégation globale et totale du traitement des questions de défense et finalement une dépossession au profit de ceux que l'on considère comme des « *spécialistes* » des questions de défense ?

Le poids des handicaps sociaux et culturels

Les réponses fournies par les différents interviewés incitent à retenir l'hypothèse que l'intérêt pour les questions de défense varie selon le statut social et culturel de l'interviewé. Le poids des handicaps sociaux et culturels joue dans l'absence d'intérêt revendiqué pour ces questions comme dans l'affirmation d'un manque de compétence pour répondre aux questions posées. On a déjà mentionné les nombreux silences d'un artisan charcutier, les réponses décalées d'un artisan peintre ou bien le désappointement d'un agent de guichet. En regard, on peut citer le discours très documenté tenu par un

¹³ On s'inspire notamment de la thèse radicale de Daniel GAXIE sur la participation politique dans *Le cens caché, inégalités culturelles et ségrégation politique*, Paris, Seuil, 1978.

attaché du Rectorat d'Orléans (ent.1C). Concernant l'efficacité de l'appareil de défense, il évoque spontanément et longuement « *des points très positifs* » et cite en illustration le char Leclerc, l'avion Rafale ou encore l'interopérabilité croissante des forces. Il mentionne également « *des incohérences* » dans la politique d'armement, où sont faites de « *curieuses économies* ». Il évoque alors l'insuffisance des stocks de munitions au Koweït, des programmes militaires qui sont trop étirés dans le temps et encore trop marqués par des réflexes nationaux. Mais un discours aussi construit et argumenté est rare.

Les entretiens, et notamment celui avec le médecin, engagé dans la vie associative (culturelle) (ent.3C), conduisent cependant à ne pas lier mécaniquement et exclusivement cette délégation absolue à l'existence de handicaps socioculturels ou à un défaut d'intégration sociale. C'est également le cas pour la responsable d'un centre de documentation (ent.8PdL). Au-delà de remarques récurrentes telles que « *je ne sais pas si c'est cela que vous attendez* », « *je n'en sais rien* », « *j'ose espérer que non* », l'entretien trahit surtout un décalage entre les réponses obtenues et les hypothèses sur lesquelles semblent être appuyées les questions. A la question « *quel regard portez-vous sur les armées françaises à l'heure actuelle ?* », le médecin répond après un long silence : « *c'est un mal nécessaire* ». Il n'envisage pas la question des difficultés nées de la réforme des armées et de ses missions. Or les questions suivantes dans le guide d'entretien sont : *Rencontrent-elles des difficultés, selon vous ? De quelle nature ?*

Cet interviewé et d'autres tendent à déplacer leur discours vers un sujet mieux maîtrisé. La réponse apportée témoigne alors essentiellement d'une capacité particulière de l'interviewé à sortir de la problématique imposée pour énoncer sa propre vision des choses. C'est le cas du médecin (ent.3C) et d'un proviseur de lycée qui, pour parler des risques, met en avant sa « *maîtrise universitaire en physique nucléaire* » et s'efforce à partir du cas particulier du nucléaire d'expliquer la notion de « *risque zéro* » (ent.9PdL). Le raisonnement tenu est un raisonnement par analogie où l'expérience personnelle est mobilisée pour affronter la spécificité d'un sujet que l'interviewé a le sentiment de ne pas maîtriser. Un chef d'entreprise affiche quant à lui une attitude similaire à celle de « *l'homo-politicus* » rationnel qui, face au peu d'influence qu'il sait avoir sur le traitement de ces questions, décide de ne pas y participer : « *Moi, je ne pense pas que je puisse, citoyen lambda, influencer en quoi que ce soit sur les schémas politiques* [silence], *ça fait très longtemps que je suis très sceptique là dessus et je ne perdrai pas une minute à discuter de ce genre de chose* [la défense]. *J'ai assez à faire avec la gestion économique de mes entreprises* » (ent.20A). Cependant ce point de vue très radical, qui accompagne une critique constante des hommes politiques au cours de l'entretien, est à nuancer. La suite de l'entretien nous apprend, qu'il a tout de même organisé avec un groupe d'entrepreneurs, la venue de différents intervenants pour parler d'intelligence économique.

Tous les problèmes de défense ne sont pas également abandonnés. Ceux qui le sont le plus volontiers, par les interviewés qui se déclarent non intéressés par les questions de défense, sont ceux qui ont une dimension explicitement militaire. Au contraire, la sécurité individuelle, la protection des personnes et des biens au quotidien se révèlent être des sujets de préoccupation constante. Les discours sont ainsi extrêmement construits et riches sur « *l'incivilité* », « *la violence des jeunes* », « *le sentiment d'insécurité* » au quotidien.

Ce désintérêt affiché pour les questions de défense apparaît lié à la fois à des handicaps socioculturels et à la technicité particulièrement marquée des questions de défense, mais il semble qu'une acculturation particulière à ce domaine d'activité et à ses problèmes permette, à certains interviewés, de dépasser ces handicaps.

La « militarisation » comme facteur de compensation des handicaps sociaux et culturels

Il semble qu'une culture familiale et idéologique particulière puisse contribuer au développement d'un intérêt particulier pour les questions de défense et notamment militaires : « *je suis fille de général (...) la défense est une notion constitutive de ma personne, puisque j'ai été élevée dans un milieu militaire* » (ent. 2C) ou encore une expérience du « *service national réussie* » pour un artisan devenu sous-officier de réserve (ent. 17C). De la même manière, le syndicaliste agricole devenu auditeur de l'IHEDN mentionne avoir fait son service militaire dans les parachutistes, ce qui suggère un acte volontaire de sa part et donc l'existence d'un a priori plutôt favorable à l'égard de l'armée (ent.3PdL). On saisit également la pertinence de cette hypothèse à travers la remarque d'un directeur de service qui se dit relativement intéressé par les questions de défense : « *je ne suis pas un bon client [je ne suis pas représentatif de la population], parce que j'ai beaucoup d'amis qui sont militaires donc je suis forcément au courant* » (ent.16C).

Aucun de ces cas ne permet cependant d'affirmer que l'existence de « *sous-cultures* » favorables au développement d'un intérêt ou d'une familiarité particulière avec les questions de défense puisse venir compenser l'existence de handicaps sociaux et culturels importants. Aucun de ces interviewés n'appartient aux catégories sociales les plus défavorisées. Par ailleurs, tous sont actifs dans le milieu associatif. L'enquête ne permet pas de valider cette hypothèse.

De la même manière, il est peu pertinent de pousser à l'extrême cette analyse qui pose la question de savoir si l'on doit faire de l'intérêt revendiqué pour les questions de défense, comme de la participation à des groupes liés ou en charge de questions relatives à la défense, un « *pur acte de conformité sociale symbolisant l'appartenance au groupe* » - ici, la famille ou encore les « *cadres de la nation* » - et pas forcément le résultat d'un intérêt intellectuel ou civique pour les

questions de défense¹⁴. De ces résultats, il convient surtout de retenir toute l'importance que semble avoir une socialisation ou acculturation précoce et continue aux questions de défense. Ce point suggère d'accorder un intérêt particulier aux institutions capables de prendre en charge ces processus.

Enfin, ces emprunts aux leçons de la sociologie politique mettent en évidence que le traitement des questions de défense s'écarte peu de celui des questions de politique générale. Une certaine spécificité peut cependant être trouvée dans le fait qu'il est particulièrement difficile de nourrir un discours sur la défense par les expériences personnelles de l'individu, sauf cas particuliers. En effet, pour la plupart des interviewés, la principale voire l'unique source d'information sur la défense provient des mass media et plus précisément encore de la télévision. Cela impose de s'interroger sur la défense comme objet de communication et de débat et donc d'accorder une attention particulière à l'information diffusée par les médias.

¹⁴ La formule est empruntée à Daniel GAXIE, *op. cit.* p. 80.

3. LA DEFENSE, OBJET D'INFORMATION OU D'EDUCATION ?

Les questions de défense, qui engagent la vie de tous, semblent perçues comme des questions de spécialistes. Ce sont des questions réservées à une élite à la fois intellectuelle et sociale. On se trouve dans une logique où le citoyen français délègue à autrui, c'est-à-dire aux spécialistes de ces questions, sa sécurité et n'éprouve pas forcément le besoin de modifier cette situation, d'autant plus qu'il ne perçoit ni réelle menace ni réelle répercussion de cette action publique sur sa vie quotidienne. Cela rend particulièrement problématique la question de la communication sur la défense.

Celle-ci souffre d'un manque de débat mais aussi des contraintes particulières du travail journalistique (3.1). A court terme, l'accroissement et la diversification de l'information sur la défense peuvent certainement corriger de tels défauts. Mais, à moyen terme, la véritable solution semble reposer sur l'approfondissement de la démarche éducative engagée auprès des plus jeunes (3.2)

3.1. La communication sur la défense

La communication sur la défense semble se réduire à la diffusion d'une information, comme si les politiques et les choix en matière de défense ne relevaient pas du débat démocratique (3.1.1). Mais cette information n'est pas non plus dépourvue d'ambiguïté. Elle vise certainement à dissiper l'obscurité qui entoure la défense en donnant au citoyen des outils pour mieux comprendre cette action publique. Mais elle apparaît aussi avoir un but promotionnel qui vise à renforcer le consensus existant autour de la politique de défense. Cela explique, au moins, en partie pourquoi cette information est jugée insatisfaisante et parfois même décriée (3.1.2)

3.1.1. Une absence de débat

La totalité des interviewés est d'accord sur le fait qu'il n'y a pas de débat au niveau régional mais également au niveau national sur les questions de défense. Seuls existent des débats ponctuels : le choix de la conscription, les problèmes du porte-avions Charles-de-Gaulle. Les débats de fond sur la

défense militaire et la sécurité internationale font défaut. Au-delà de ce sentiment partagé, les explications apportées à cette absence de débats reposent sur deux hypothèses contradictoires. D'une part, la défense ne mobilise pas, faute de compétences partagées, faute de relais des mass media et faute d'alternatives politiques perceptibles. D'autre part, et c'est sans doute l'hypothèse la plus intéressante, le débat sur la défense souffre de confiscation.

L'hypothèse du déficit d'intérêt

On retrouve dans les extraits d'entretiens présentés dans l'encadré 4 les trois principaux arguments développés par les interviewés. La défense est un sujet qui ne mobilise pas, faute de compétences partagées, faute de relais des mass media et faute d'alternatives politiques sur ces questions.

L'absence de débat s'explique d'abord par un désintérêt de la population pour les questions de défense. Le débat n'existe pas faute de débatteurs. Les individus ne s'intéressent qu'à la sécurité de proximité et seuls « ceux qui réfléchissent à plus haut niveau » s'intéressent aux questions de défense, alors réduites aux questions de défense militaire et de géostratégie. Pour ceux qui réduisent la question de la défense à sa dimension militaire, l'argument avancé le plus couramment est que ce sont des questions qui ne touchent pas le quotidien de la population. Ce désintérêt comprend donc aussi une dimension conjoncturelle. Le contexte n'est pas favorable à une prise de conscience par les citoyens de l'importance des questions de défense (ent.7PdL).

Pour les responsables des institutions politiques locales comme pour d'autres interviewés, l'absence de débat au niveau local est d'abord justifiée par la distribution des compétences institutionnelles en matière de défense. Les questions de défense relèvent du Président de la République, du Premier ministre et du Parlement. Elles relèvent donc du « *niveau central* » et non des niveaux territoriaux inférieurs (le local, la région) (par ex. ent. 6, 7PdL). La région en tant qu'institution ne possède pas, par exemple, de base de compétence particulière dans ce domaine. Pour plusieurs interviewés rencontrés, ce serait une erreur de vouloir transférer le traitement des questions de défense aux collectivités locales. D'une part, les élus ne s'intéressent qu'à ce qui touche directement ces collectivités et la population (ent.19A). Ce sont la sécurité civile, les pompiers, la gendarmerie (ent.2PdL) et les industries de défense (ent.9A) qui les intéressent. D'autre part, seul l'Etat a les moyens de prendre en charge et la capacité de croiser les données et les informations nécessaires pour répondre à l'insécurité.

Les problèmes de défense relèvent de l'Etat et plus précisément encore de l'exécutif. Les parlementaires soulignent ainsi l'absence de débat au Parlement. Un des députés rencontrés regrette, par exemple, que les parlementaires ne soient pas davantage associés à la préparation de la loi de

programmation militaire, ainsi que l'absence de débat sur les missions et les finalités de la défense. La forme étatique apparaît ici déterminante pour l'appréhension des questions de défense. Il en est de même de la conjoncture politique.

Le sénateur Serge Vinçon défend plus particulièrement l'hypothèse d'un effet du consensus existant autour des questions de défense. La défense n'est pas un objet de débat, au sens d'une cristallisation d'oppositions politiques. Dans ce domaine aussi la gauche au pouvoir a fait son aggiornamento, au point que le ministre de la défense puisse être perçu comme le représentant des armées. Il y a une *dépolitisation* des questions de défense et la cohabitation ne peut que renforcer cette logique, du fait du partage des compétences entre le Premier ministre et le Président de la République sur ce sujet. Cette dépolitisation n'affecte pas les autres questions de sécurité.

Enfin, pour une large partie des interviewés, si les individus ne s'intéressent pas aux questions de défense, c'est parce que les médias ne s'y intéressent pas et ces derniers les délaissent parce qu'elles ne font pas l'objet de controverses politiques. Cette réflexion renvoie à une idée assez commune que résume joliment un jeune attaché du rectorat d'Orléans : « *forte médiatisation, forte mobilisation sociale / faible médiatisation, faible mobilisation sociale* » (ent.1C). Cela est, peut-être, aussi dû aux caractéristiques des débats sur la défense : « *ils sont emmerdants et techniques* », au point de décourager les personnes que ces questions pourraient éventuellement intéresser. (ent.6A). Le pire étant que cette technicité apparaît parfois surfaite, ce qui constitue un argument en faveur de l'hypothèse de la confiscation du débat.

Encadré 4 : les débats sur la défense

Avez-vous le sentiment que la France fasse l'objet de menaces ? [Silence et rire] Non, je n'ai pas le sentiment d'être menacé. Je pense que la conscience sociétale est plus préoccupée par des problèmes à échelle restreinte : le quartier, la ville. Elle est plus préoccupée par des problèmes de défense ou d'autodéfense. On est plus dans le quotidien, on n'est pas dans le national ou dans le supranational. On est dans l'inquiétude suscitée par les relais d'information, parce qu'une voiture a brûlé, parce que des jeunes ont attaqué un magasin. C'est l'insécurité de proximité qui interpelle le citoyen plutôt que les grandes questions de défense nationale, internationale. Je crois que l'idée d'une défense européenne intégrée fait son chemin. L'idée de partenariat européen est passée dans les comportements et ce n'est pas ça qui perturbe les citoyens. Les problèmes géopolitiques, la politique de M.

Bush, cela interpelle ceux qui réfléchissent à plus haut niveau, je ne suis pas sûr que cela interpelle le citoyen de base (ent.7PdL).

Ces questions de défense... je ne suis pas persuadé que les citoyens soient très impliqués dedans, on a beaucoup de débats de spécialistes et il est difficile pour les citoyens de comprendre, de mesurer toujours les implications, les enjeux de la défense. Mais, en France, la défense, la défense militaire, je pense que c'est de celle-là dont vous parlez, n'a jamais été mise au ban, été un sujet tabou, différent de l'Autriche, de l'Allemagne, mais pas non plus d'implication comme en Suède, en Suisse (ent.1C).

Les débats sur la défense ? C'est le café du commerce, de l'épisodique : le Charles-de-Gaulle qui ne marche pas. On en est toujours [bref silence] c'est marrant d'ailleurs, parce que c'est un peu démodé, les jeunes ne sont plus antimilitaristes, il n'y a plus aucune idéologie dans les contestations des jeunes. Mais ceux qui font l'opinion aujourd'hui, c'est la génération 68 donc ils ont gardé leur vieux fond antimilitariste parce que c'était la mode à l'époque. On fonctionne toujours avec une espèce de ridiculisation systématique. Dès qu'un militaire parle, c'est un crétin. Les problèmes de défense ne sont pas traités ou sont traités par la dérision, ou alors la désinformation la plus, [silence bref] de bas étage. **La désinformation ?** De raconter toujours les choses, par le petit bout de la lorgnette, et de ne pas vouloir s'informer, de raconter ce que les gens ont envie d'entendre à 20h, que ça ne dure pas trop longtemps. Ça embête les gens, ça ne les intéresse pas, donc il n'y a pas de débat sur les problèmes de défense. [Plus loin dans l'entretien] C'est pas porteur pour les media, donc on en parle pas (...) Si ça ne passe pas au 20 h, on n'en parle pas (ent.2C).

L'hypothèse de la confiscation

Certains interviewés prolongent la réflexion sur le désintérêt en soulignant qu'il ne faut pas rechercher les causes de ce désintérêt uniquement du côté de la société ou dans le contenu de l'agenda médiatique. On en trouve des traces dans plusieurs entretiens et parfois mentionnées sur le ton de la plaisanterie : « *il y a un débat entre spécialistes, parce que cela n'intéresse pas les gens ou parce qu'on a décidé que cela n'intéressait pas les gens [rire]* » (ent.16C). Il faut aussi chercher les causes dans l'attitude des gouvernants. Par crainte d'alarmer la population, les gouvernements successifs ont fait le choix de ne pas sensibiliser la population à des menaces, à des risques tout à fait réels, tels que le terrorisme. Le choix fait par les autorités militaires et civiles, responsables de

L'appareil de défense, est de diffuser une information plutôt que de promouvoir des discussions. L'annonce de la suspension avancée de la conscription en juin 2001 tend d'ailleurs à crédibiliser cette hypothèse. Il est donc naïf de s'étonner que ces questions n'intéressent pas l'ensemble de la population, y compris les décideurs locaux. Ce raisonnement amène, par ailleurs, ces interviewés à considérer que le débat sur les questions de défense a bien lieu mais uniquement au sein de l'appareil de défense. La population, directement ou par l'intermédiaire de ses représentants, n'y est pas associée. Au Parlement, les moyens peuvent être débattus mais, comme nous l'avons déjà mentionné, les enjeux et les alternatives ne sont pas discutées.

Cette hypothèse prolonge l'idée de confiscation, puisque les risques éventuels et les moyens d'y remédier sont débattus entre professionnels ou amateurs très éclairés. Mais l'absence de débat est ici le résultat d'une politique volontariste et non le produit d'un échec des responsables de la défense à y intéresser l'ensemble de la population ou bien encore celui de conditions de vie particulières qui ne rangent pas la défense parmi les préoccupations quotidiennes des français.

Ce choix de l'information plutôt que du débat rend paradoxal de vouloir une implication plus grande de la nation et extrêmement difficile d'expliquer aux citoyens que la défense ne peut être simplement une affaire de professionnels. Pour certains, ce parti-pris peut même se révéler dangereux : le budget de la défense est conséquent et si les gouvernants, et plus précisément les responsables de la défense, ne veulent pas qu'un jour il soit remis en cause par la population, ils ont tout intérêt à informer sur la nécessité de ce budget et les risques qui le justifient (ent.6A). Pour aller dans le sens de cette thèse, il convient de noter que le coût, jugé exorbitant, des matériels a été mentionné par plusieurs interviewés, y compris par ceux qui se disent conscients de l'importance de posséder un matériel de défense efficace. A travers cet exemple, on s'aperçoit que le désintérêt de la population pour ces questions n'est pas aussi évident que cela. Un autre interviewé prolonge également cette idée en notant que les citoyens demandent des comptes et que certaines opérations ne sont plus, aujourd'hui, possibles. L'armée ne peut être engagée n'importe où et n'importe comment (ent.1C). Il cite le cas de Kolwezi.

D'autres possibles effets pervers ont été soulevés. Plusieurs élus ont souligné un défaut de sensibilisation de la population aux risques et, en conséquence, l'impréparation de l'appareil de défense pour y faire face. Dans ce domaine comme dans d'autres, l'absence de sensibilisation de la population aux risques éventuels peut être aussi l'objet d'une politique volontariste. Pour certains interviewés, il s'agit d'ailleurs d'un choix pertinent. La prise en compte des questions de défense réclame distance et sang-froid. Par ailleurs, l'ensemble de la population n'a pas à être tenue informée de sujets aussi sensibles et délicats à traiter. En définitive, l'absence de débat n'est pas un problème et

résulte d'un choix de politique. On se trouve donc davantage dans une logique de diffusion d'informations triées par des experts qui maîtrisent et traitent au quotidien ces questions.

Doit-on pour autant considérer cette absence de débats comme une spécificité des questions de défense ? La réponse est nuancée. Deux catégories d'interviewés confirment mais relativisent l'absence de débats. Les interviewés que les questions de défense n'intéressent pas particulièrement soulignent que cette absence de débat n'est pas particulière aux questions de défense : « *il n'y a pas de débats mais il y a plein de choses dont on ne parle pas [rire]* » (ent.3C). A l'inverse, pour ceux que les questions de défense intéressent et qui disposent de connaissances précises sur ces questions, le développement des questions de défense économique peut devenir un atout pour faire (re)naître un débat, parce qu'elles intéressent très concrètement l'ensemble de la population en termes de défense de l'emploi (ent.19A). Là encore l'optimisme a ses limites. Même si la contrefaçon et l'espionnage économique ont des incidences fortes et concrètes sur le monde du travail, rien ne dit que ces questions seront abordées au-delà du cercle restreint des spécialistes. Le problème de la médiatisation et de la gestion de l'agenda médiatique reste donc entier.

3.1.2. Une information décriée

Tout le monde ne recherche pas d'information sur les questions de défense et la rareté de cette recherche est explicite dans les entretiens recueillis, à l'exemple de l'entretien 3C cité dans l'encadré 5. On y trouve une illustration du phénomène mis en évidence par les résultats des sondages concernant l'intérêt pour la politique : plus on trouve la politique compliquée et moins on s'informe. Ici, parce qu'on trouve que les questions de défense sont des questions de spécialistes, on néglige de s'informer. Le témoignage des journalistes de *la République du Centre* rencontrés va également dans ce sens ; il faut faire du « *concret* », du « *vivant* », du « *terre à terre* », du « *ras les pâquerettes* ». « *Il ne faut pas que ce soit trop fastidieux, parce que notre lectorat aura vite fait de décrocher, on peut le faire [traiter un sujet de fond] mais par propos recueillis dans la bouche d'un général* » (ent.4C). Pour autant cette information existe, même si tous les interviewés ne partagent pas l'idée que si l'on souhaite se renseigner, il est aisé de le faire. Il convient donc de revenir sur l'hypothèse du déficit de communication avant de s'interroger plus précisément sur la qualité de l'information diffusée.

L'hypothèse du déficit de communication

L'hypothèse du « *déficit de communication* » concernant les questions de défense au sens large, qu'il émane de l'IHEDN ou d'autres organes chargés de

diffuser l'information sur la défense, doit être prise au sérieux. Beaucoup d'interviewés font allusion à ce déficit de communication et sans forcément chercher à réactualiser l'image de la « grande muette ». Plusieurs interviewés ont émis le sentiment qu'il y a des « zones d'ombres », des questions sur lesquelles l'information n'existe pas : que sait-on du bouleversement connu par les armées ? qu'en est-il des effets de la fermeture des casernes ? (ent.14A). Il y a aussi des domaines où les interviewés pressentent que les spécialistes des questions de sécurité et de défense ont développé des réflexions - sécurité informatique, espionnage économique - mais que celles-ci demeurent à tort confidentielles (ent.15C). Plusieurs interviewés tendent d'ailleurs à justifier ce déficit de communication que ce soit par la nécessité du secret ou par la complexité et la technicité de l'information : « comment donner une information simple sur des sujets aussi complexes ? » se demande, par exemple, monsieur Antoine Carré, député du Loiret (ent. 11C).

Néanmoins, il ne faut pas perdre de vue que l'hypothèse du déficit de communication peut aussi contribuer à réduire la potentialité de prise de parole des citoyens sur ce thème et à délégitimer les critiques émises à l'égard de la politique de défense. Cette hypothèse réduit, en effet, la critique à n'être qu'« une pathologie née des carences pédagogiques des puissants à expliquer des décisions qui s'imposent »¹⁵. Un entretien en fournit un bon exemple. Un ancien auditeur mentionne ainsi que le déficit de communication des organismes en charge des questions de défense fait que la population française perçoit mal l'étendue et la capacité de l'appareil de sécurité militaire et civile. Dans le cas particulier des inondations de la Somme, les sinistrés n'ont pas, selon lui, perçu la qualité de la gestion de cette catastrophe par les services de l'Etat : « la population ne se rend pas compte de l'ampleur des dispositifs mis en oeuvre. On l'a vu avec la Somme et la volonté de la population de toujours trouver des boucs émissaires » (ent.3PdL). Le développement de la rumeur sur la volonté de préserver Paris n'est donc pas tant l'indice du désespoir et de la souffrance réelle de la population, que celui d'une mauvaise communication. Il poursuit dans ce sens, concernant la gestion de la crise de la fièvre aphteuse. Là aussi, « la France a été exemplaire par rapport à d'autres pays », d'où une sortie de crise rapide par rapport aux autres pays concernés. Pour lutter contre cette méfiance, les pouvoirs publics doivent donc rassurer la population en lui expliquant les mesures prises, ainsi que l'organisation et le fonctionnement des dispositifs mis en oeuvre. Ce rôle doit, plus particulièrement, revenir aux responsables professionnels et est, selon lui, rendu possible par la formation qui leur est dispensée par l'IHEDN.

Ce type d'analyse tend à faire de l'IHEDN et des autres organismes en charge de l'information sur les questions de défense des outils de régulation sociale et de renforcement de l'adhésion aux mesures politiques existantes.

¹⁵ Erik NEVEU, *Sociologie des mouvements sociaux* (1^{ère} édition 1996), Paris, Repères, Editions La Découverte et Syros, Paris, 2000 p. 99.

Dans ce cas particulier, la dispense d'une information sur les questions de défense devient une composante du travail de légitimation nécessaire à la préservation de l'ordre social. D'ailleurs, quand on demande à cet interviewé les moyens de communication qu'il faudrait mettre en oeuvre pour obtenir un tel résultat, il répond qu'« *il faut s'appuyer sur la documentation préparée par les pouvoirs publics qui doit être envoyée aux différentes organisations professionnelles qui pourraient, par leurs réseaux, la diffuser* ».

On retrouve ce même type de réflexion chez une auditrice de la région Centre. Elle critique les médias populaires et estime que seule l'information et la formation dispensées par l'IHEDN permettent d'appréhender correctement ces questions (encadré 5). Le discours tenu par le Préfet du Centre n'est pas non plus très éloigné de cette lecture quand il souligne que la formation dispensée à l'IHEDN n'est pas là pour ouvrir le débat (ent.13C).

Ce type de raisonnement, dans sa version enchantée ou au contraire critique met à jour l'existence de fonctions latentes de l'institut : celle de légitimer le fonctionnement et l'organisation de l'administration régaliennne de l'Etat. Un plaidoyer pour une communication accrue n'offrirait donc qu'une réponse partielle. Le véritable enjeu réside sans doute davantage dans une volonté d'animation de réflexions et de débats sur les questions de défense. C'est aussi le sentiment que donnent les réponses relatives à l'information sur les questions de défense.

Encadré 5 : La communication, une information décriée

Concernant les problèmes du Charles-de-Gaulle, j'ai demandé à une de mes connaissances, un amiral en retraite, où je pourrais trouver des informations pour mieux comprendre. Il a été incapable de me conseiller un livre pour avoir une meilleure information ! D'un point de vue citoyen, c'est tout de même inquiétant, quand on voit le coût (ent.16A)

Là, je suis complètement passif, je [hésitation], je ne vais pas chercher l'information. Je ne vois que ce que les media nous en donnent. Mon jugement n'est qu'une impression. Je suis très humble par rapport à ça. Il se peut que des pilotes trouvent que [Le Rafale] ne sert à rien, que c'est un fer à repasser. Je n'en dis que ce que je peux en dire à travers les journaux, à travers ce que les gens peuvent en dire. Ca n'a aucune valeur, ce n'est pas argumenté, ce n'est pas fondé, c'est de l'ordre de l'impression » (ent.3C)

Je ne recherche pas d'information sur les questions de défense. Quand elle vient, je l'écoute. Mais je n'en ressens pas le besoin (ent.10C).

Mes moyens d'information sur les questions de défense ? L'IHEDN forcément, plus les relations personnelles, familiales avec des gens qui étaient dans l'armée, même s'ils vieillissent, plus les relations amicales. **L'interviewée cite ensuite l'information donnée par les journaux. Il s'agit d'hebdomadaires (Le Point) :** je les lis mais souvent, je suis déçue par ce que je lis. Ils parlent des choses en restant à la surface des choses, en disant ce que les gens ont envie d'entendre. A la radio, à la télé, ils n'en parlent jamais. **Plus loin dans l'entretien, elle évoque la revue de l'IHEDN :** la revue Défense, je n'y pensais pas, mais c'est un moyen d'information auquel je tiens beaucoup. (...) Bien entendu, je n'ai pas toujours le temps de la lire, parce que ce sont des articles assez denses. Mais c'est une revue dans laquelle, j'ai souvent trouvé des choses qu'on ne trouve pas ailleurs, d'un haut niveau et [hésitation] qui ne sont pas forcément politiquement correctes, mais c'est ça qui est intéressant. **Pas politiquement correct ?** Ils disent les choses. On n'a pas l'impression qu'ils sont au service d'une manière de voir le monde. Chaque fois qu'il y a un dossier sur un sujet précis, il y a des articles qui sont rédigés par des personnes qui sont différentes, des militaires en exercice, des civils. Si, ça donne un point de vue qui n'est pas celui qu'on entend dans les médias plus diffusés (ent.2C).

Entre publicité et contraintes journalistiques

La communication émanant de l'armée est souvent réduite à ses campagnes de communication en faveur du recrutement, avec toute l'ambiguïté qu'il peut y avoir derrière ce type de communication qui n'est pas destiné à informer mais à séduire un public particulier. Les interviewés ont alors le sentiment que le message diffusé est assez proche de la propagande. Si l'on s'écarte de la communication émanant directement de l'armée, l'information donnée, par exemple, sur les crises est, elle aussi, apparentée à de la propagande. Cela est expliqué par la domination des médias américains sur les lieux de conflits où sont engagées les armées américaines (Guerre du Golfe) ou encore par l'impression d'une disparition des reporters de guerre : « *Les cameras, les journalistes sont loin des conflits. On nous montre une image aseptisée de la guerre* » (ent.8A).

Chez d'autres interviewés, l'information sur les questions de défense ne fait que traduire les défauts de l'information en général. Comme nous l'avons déjà souligné, certains interviewés disent ne pas pouvoir évaluer l'information qui leur est fournie sur ce domaine particulier. L'évaluation se fait donc par analogie : « *quand je vois les âneries qui sont dites dans mon propre domaine d'activité, il est facile d'imaginer qu'il en est de même pour la défense* » (ent.16C). Ceux qui

mentionnent avoir l'occasion de lire ou regarder les médias étrangers dénoncent le caractère franco-centré de l'information. C'est notamment le cas pour les opérations multinationales et les conflits tels que celui du Kosovo. Ces interventions sont présentées à partir d'un prisme national voire même local pour les quotidiens régionaux. Ce qui est dénoncé ici, ce n'est rien d'autre qu'un effet de cadrage et la critique renvoie au fait que l'information dispensée sur les questions de défense est victime des contraintes du travail journalistique.

Plusieurs entretiens laissent percevoir le sentiment que les priorités médiatiques ou les contraintes du travail journalistique sont difficilement compatibles avec l'information sur la défense. La presse a des impératifs spécifiques qui orientent le traitement, la « *couverture* » des faits de défense. Chez les plus familiers des dossiers traités, la perception de ces questions apparaît dépourvue de l'épaisseur historique nécessaire. L'information diffusée souffre d'une disparition de la complexité des causalités. Les médias ont, par exemple, tendance à scinder les belligérants entre bons et méchants d'une manière jugée simpliste. Ce qui est dénoncé ici, ce sont les raccourcis d'analyse de la presse qui découlent, de façon plus ou moins intentionnelle, du travail médiatique : impératifs de vitesse, exigence de production d'images à forte charge émotionnelle, difficultés réelles du travail sur le terrain, vision parcellaire de situations complexes, etc. Ces biais factuels et ces partis pris interprétatifs ne sont pas propres à ce domaine particulier.

Beaucoup d'interviewés se disent conscients qu'il y a une construction médiatique des questions de défense mais ils soupçonnent les autres membres de la société de ne pas en être conscients. On touche ici à des problèmes d'éducation qui ne sont pas propres à la défense : comment lire la presse, comment lire les images diffusées ? Pour beaucoup d'interviewés, les informations diffusées par l'armée ou véhiculées par la presse ne sont pas acceptables sans esprit critique. Or celui-ci fait défaut.

Face à l'information diffusée principalement par les médias populaires - télévisions, journaux -, se dresse une information plus analytique, plus complexe et donc plus crédible. Mais parfois, celle-ci apparaît aussi trop théorique et trop intellectuelle. Elle n'utilise pas un vocabulaire compréhensible par l'ensemble de la population. Ce phénomène a notamment été dénoncé par un auditeur d'une session IHEDN à travers la nécessité de posséder un bon lexique pour comprendre la formation reçue, du fait de l'abondance des sigles (ent.3PdL). Ce type de critique est, aujourd'hui, bien identifié notamment par la science administrative et également d'actualité lors de l'entretien, puisque celui-ci a eu lieu à la date de mise en place d'une commission de simplification du langage administratif.

De cette perception de la communication en matière de défense, il convient de retenir trois principales conclusions. D'abord, en matière d'information l'IHEDN pourrait contribuer à rendre public l'opinion des

experts, militaires et civils, de la défense. Une demande sociale existe, en effet, chez ceux qui sont les plus conscients de l'importance de certaines questions de sécurité pour leur domaine d'activité : quelles sont les réflexions menées par les professionnels de la défense sur tel phénomène qui m'intéresse directement dans le cadre de ma profession ? (ent.16A, ent15C). Il existe, par exemple, une demande particulière sur la sécurité de l'information, sur la protection des réseaux informatiques de la part d'entrepreneurs ou de représentants de ce groupe professionnel.

L'IHEDN ne doit pourtant pas se contenter d'informer. Elle doit être en mesure de promouvoir des débats et de rendre public ces débats, c'est-à-dire de montrer qu'il existe une confrontation d'idées sur la défense et la stratégie. Les discours d'autosatisfaction comme les discours anecdotiques éveillent le soupçon.

Enfin, une autre voie peut être recherchée dans une sensibilisation continue et une acculturation aux problèmes de défense qui passeraient davantage par un travail de fond et le recours à des institutions relais des questions de défense.

Encadré 6 : la communication, entre publicité et contrainte journalistique

La citoyenneté, c'est quelque chose de très complexe. C'est d'abord être bien informé, car la connaissance est au coeur de la compréhension des phénomènes mondiaux. On est submergé d'information sans intérêt mais pas d'information ayant de l'intérêt. On nous montre des images flashes des situations et les gens voient un bout du truc et n'en ont pas la compréhension. On nous montre des choses mais on ne nous les explique pas. Donc on a une vision superficielle des choses. On pense avoir compris et on n'a rien compris (ent.14PdL).

C'est à l'armée d'apporter une information, de dire ce qu'elle fait, ce qu'elle est. Moi, j'ai l'impression de voir des messages de l'armée lorsqu'il s'agit de recruter. L'armée a sans doute des services de communication très bons, parce qu'ils savent bien faire passer le message sur le recrutement. Mais au-delà, il y a très peu d'informations sur l'armée. [silence bref]. Il y a, par exemple, en ce moment, un clip de télévision sur le recrutement dans l'armée de terre. C'est très bien fait, c'est très imagé. On nous montre des images de gens très actifs mais au-delà, on ne nous dit pas ce qu'il y a derrière, ce qu'est l'armée, ce que sont ses objectifs, quels sont ses moyens et à quoi elle sert, bien sûr. On entend souvent :

« l'armée, ça coûte cher et ça ne sert à rien ». C'est sûrement faux, mais il s'agit pour l'armée de faire cette communication (ent.8PdL).

Quand vous regardez les gens qui sont présentés par les media comme étant de braves bougres, vous vous percevez après que ce sont des trafiquants de drogue, des proxénètes internationaux (...) A travers les présentations qu'ils font, c'est toujours très manichéen. Il y a toujours le bon d'un côté et le méchant de l'autre. le bon qui a tous les aspects positifs. Et le méchant alors lui, bien sûr on le charge. Dans la réalité des choses ça ne se passe pas comme ça. Et quand vous entendez les gens revenir, ça ne se passe pas du tout comme ça. Donc, il y a risque de manipulation. Or, risque de manipulation, ça marche une fois, deux fois, et puis le jour où vous avez vraiment besoin que la population adhère et bien elle n'adhère plus. Elle dit qu'elle est manipulée. Il y a toujours ce risque-là.» (ent. 19A).

Moi, je regarde les dépêches de l'AFP... ou de Reuter. Je me fais ma... J'écoute les chaînes de télévision, les radios très peu. Mais, peut-être que j'ai un œil, que je suis peut-être plus informé qu'eux sur les problèmes de défense et que j'arrive à faire la part des choses (...).Moi, j'essaie d'avoir une vision rationnelle des choses. Peut-être parce que moi aussi j'ai des formations et des données, des informations qui me permettent de faire la part des choses. Or, je ne suis pas persuadé que la personne lambda qui est cadre ou ouvrier dans une entreprise x ou y, de France ou de Navarre ait ce moyen de percevoir la sensibilité des choses. Mais c'est vrai qu'on est face à une différenciation nette entre la démarche des médias et la démarche réelle des acteurs de terrains, c'est-à-dire les armées sur le terrain. D'ailleurs, je crois que ça a dû être perçu par l'Etat Major parce que c'est vrai que bien souvent quand il y a des opérations, il y a des officiers qui encadrent, enfin formés à ça. Notamment des gens de la DICOD, qui encadrent un petit peu les journalistes pour leur expliquer que bon... Vous savez, c'est un peu comme la théorie de la guerre propre. Moi, ça me fait très peur ce genre de truc-là. J'ai d'ailleurs posé la question au général x. Je lui ai dit : "-Mon général, connaissez-vous, pouvez-vous m'expliquer quelle est votre notion de la guerre propre?". Et il me dit : "-Vous m'avez déjà entendu utiliser ce terme?". J'ai dit : "-Non, mon général. D'autres oui. –Oui, mais moi, je ne l'ai jamais employé [silence] (ent. 19A).

3.2 Les institutions relais des questions de défense et de citoyenneté

« Si on veut que la défense soit pleinement intégrée dans la population, il faudra, d'une part, sensibiliser les jeunes dans les écoles et, d'autre part, avoir des relais entre les militaires et la population. Il y en a déjà mais il faut dynamiser ces choses là. Il n'y a pas un vecteur privilégié, c'est un travail polymorphe et permanent ». Quels seraient vos souhaits dans ce domaine là ? « C'est qu'on travaille plus dans la profondeur. Ceux qu'il faut sensibiliser, ce sont les jeunes » (ent.19A). Ce raisonnement est partagé par beaucoup d'interlocuteurs et ce sont alors les principaux milieux ou agents de socialisation qui sont évoqués : la famille, l'école et les médias. A ces grandes institutions, plusieurs interviewés ont cependant ajouté les « institutions de proximité » (ent.1 et 5C) en leur prêtant un rôle positif et efficace. Les associations sportives et récréatives sont perçues comme un lieu d'intérêt accru pour la jeunesse.

Le principal critère discriminant présenté ici est « la classe d'âge » que l'on souhaite sensibiliser aux questions de défense. La famille et l'école apparaissent être les vecteurs les plus pertinents pour les enfants et les adolescents. Ce constat est sans surprise, puisqu'on connaît le rôle qu'elles peuvent jouer dans la construction de la personnalité et de la relation au monde à l'âge pré-adulte. Un des intérêts des entretiens réside cependant dans les doutes émis à l'égard du rôle que peuvent effectivement jouer ces grandes institutions éducatives dans le développement d'un intérêt pour les questions de défense et l'entretien de la citoyenneté (3.2.1). Par défaut, et pour les autres classes d'âge, les mass media sont jugés incontournables, alors que le rôle de l'institution militaire, notamment à travers la Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD), est fortement contesté (3.2.2).

3.2.1. Le rôle dévolu aux milieux de socialisation

Le milieu familial et le milieu scolaire constituent deux lieux « d'acculturation », deux lieux permettant un « changement des mentalités » (ent. 7, PdL) et contribuant ensemble à la « structuration » de la personnalité chez l'enfant. Pour autant, le doute existe sur l'efficacité de ces deux milieux, la famille semblant la moins apte à remplir une fonction de sensibilisation aux questions de défense et de citoyenneté.

Le milieu familial

La famille n'est que rarement citée spontanément comme relais efficace pour un travail de sensibilisation aux questions de défense et de citoyenneté. Les discours tenus sur la famille permettent de distinguer trois modèles explicatifs.

Un premier modèle repose sur l'idée que le comportement de la famille ne se décrète pas de l'extérieur. La puissance publique peut donc difficilement jouer un rôle incitatif par l'intermédiaire de la famille. C'est ici l'existence d'une barrière entre la sphère publique et la sphère privée qui est invoquée. Mais cette représentation est peu répandue dans les entretiens au profit de deux autres modèles : un modèle que l'on peut qualifier de « moralisateur » et le modèle de la compétence.

Nombre d'arguments avancés font référence à une crise morale de la famille. La famille « déstructurée », « éclatée », « défaillante » est rendue responsable de la montée de l'incivisme et de la non-transmission des valeurs fondamentales au rang desquelles peut figurer l'esprit de défense. Derrière ce jugement, les opinions politiques générales se manifestent assez clairement. Ainsi, pour l'une des interviewées, face aux défaillances de la famille, il faudrait une « *application stricte de la loi par les autorités, une tolérance zéro* » (ent.2C). Pour un autre, « *il faudrait pour cela qu'on ait une politique qui favorise la famille. J'ai une arrière pensée quand je dis cela. Quand j'entends les patrons estimer normal que leurs cadres passent 10 heures par jour dans l'entreprise, j'estime qu'ils sont responsables, en partie, de la destruction du tissu familial. Les enfants n'ont pas leur père et on les retrouve dans la rue (sic)* » (ent.3C).

Enfin, en matière de défense, les parents n'ont pas forcément les connaissances suffisantes pour remplir un rôle d'instruction. C'est notamment l'avis du sénateur Serge Vinçon qui conteste la pertinence du recours à la famille, concernant ces questions spécifiques, au nom du défaut de compétence. Mais l'argument le plus récurrent provient du fait que ni les enfants ni surtout leurs parents n'ont connu la guerre. Ce que certains nomment la « *société sans guerre* » explique que la famille ne soit pas perçue comme un acteur essentiel dans la diffusion de l'esprit de défense. N'ayant pas vécu de conflit dans leur environnement le plus proche, les parents d'enfants ou d'adolescents ne paraissent pas en mesure de prendre en charge le devoir de mémoire sous la forme de témoignages ou, plus simplement, de transmission d'une conscience du risque de guerre. Les générations à venir ne connaîtront pas non plus le service militaire, le rôle éducatif potentiel de la famille sur ce point ne peut donc que se réduire.

À l'encontre de l'évidence de cet argument, on peut d'abord souligner que les générations ayant vécu directement la guerre ne prennent pas forcément et volontiers en charge le devoir de mémoire. Les cas de l'Allemagne et du Japon de l'après-guerre ou la société française actuelle à propos du conflit

algérien peuvent être cités. On peut ensuite remarquer que, dans ces discours, la défense est réduite aux faits militaires. L'argument de l'éloignement de la guerre témoigne néanmoins de l'importance accordée, par les interviewés, au témoignage direct, vécu et explique que l'on retrouve une critique semblable à l'encontre de l'enseignement dispensé à l'École sur les questions de défense.

Le milieu scolaire

Là aussi, la vision du rôle de l'Éducation nationale est ambivalente. Pour une très grande majorité d'interviewés, l'Éducation nationale est l'institution qui peut et doit prendre en charge la sensibilisation des jeunes aux questions de défense et de citoyenneté. Au sein de l'Éducation nationale, plusieurs acteurs semblent avoir un rôle particulier à jouer : les enseignants et plus particulièrement ceux d'histoire-géographie, les chefs d'établissements scolaires et les élèves. Mais il semble nécessaire de développer des partenariats extérieurs. Pour jouer un rôle véritablement efficace, les acteurs de ce milieu particulier ne peuvent agir isolément.

L'analyse des questionnaires envoyés aux associations régionales, en 1999, avait mis en évidence le désintérêt des membres du corps enseignant pour les activités développées dans le cadre des trinômes académiques. Les entretiens menés à Nantes, auprès des représentants de l'Éducation nationale et dans un contexte de développement des trinômes académiques, n'invalident pas les résultats de l'enquête de 1999. Les entretiens réalisés montrent néanmoins tout l'intérêt qu'il convient d'accorder aux établissements et au milieu scolaire pour le développement d'une sensibilisation ou d'une acculturation aux questions de défense.

Un des moyens privilégiés est l'éducation civique mise en place dans les collèges et l'éducation civique, juridique et sociale mise en place dans les programmes du lycée¹⁶. Mais cet enseignement récent présente, pour ceux qui le connaissent et dans le cas particulier des questions de paix et de défense, des défauts encore très visibles. L'enseignante en histoire-géographie, interviewée dans la région nantaise, souligne que, parmi ses collègues, peu d'enseignants ont effectivement choisi de traiter du thème de la défense et que peu d'entre eux ont effectivement pris connaissance du travail réalisé par le trinôme académique qu'elle leur a pourtant diffusé (ent.11PdL). Elle n'est pas la seule interviewée à souligner ainsi le désintérêt ou encore la méconnaissance actuelle des questions de défense par les enseignants en charge de ces questions. Pour l'enseignante de la région Centre, par exemple, ils ont encore « *énormément d'a priori, des clichés de grand-papa* [elle cite la débandade de l'armée française en 40],

¹⁶ Sur les difficultés de la mise en oeuvre d'une éducation morale et civique, Jacqueline COSTA-LASCOUX, « L'école et l'exigence éthique », *Projet*, 261, Printemps 2000, p. 21-34.

cela ne les passionne pas, quoi (...) Ils ont une réaction identique à celle que les gens ont avec la religion, pas de curiosité » (ent.2C). Pour celle des Pays de la Loire, « *les réflexions qu'on entend le plus souvent, c'est : l'armée a suspendu le service national. Ce n'est pas à nous de la remplacer, de faire une formation qui était auparavant dispensée lors du service militaire* » (ent.11PdL). Plusieurs difficultés apparaissent ici : l'absence de formation des enseignants ; une tendance à s'abstenir plutôt que de s'aventurer sur des « terres inconnues », d'autant que certains sujets peuvent être particulièrement sensibles - le cas de la torture en Algérie a été évoqué- ; des *a priori* liés à la crainte, historiquement fondée, d'une manipulation idéologique.

Ces deux enseignantes, particulièrement sensibilisées aux questions de défense, présentent des profils assez spécifiques. La première a une fille auditrice d'une session-jeune. Elle dit, au cours de l'entretien, travailler le soir et donc ne pas regarder la télévision, sauf les émissions de la chaîne ARTE qu'elle enregistre. Elle avoue également ne pas lire la presse locale mais *Le Monde*. Elle donne ainsi d'elle-même une image qui n'est pas représentative de l'ensemble de la population mais sans doute aussi du corps enseignant du secondaire. Auditrice de l'IHEDN, enseignante dans un collège privé, la seconde est fille de général. Ces caractéristiques peuvent expliquer une attitude de « *pionnière* ». Pour autant, l'image traditionnelle d'un corps enseignant antimilitariste ne semble plus d'actualité. Si les questions de défense restent marginales dans l'enseignement, ce n'est pas par rejet du monde militaire, mais bien par désintérêt et impréparation des enseignants. De ce fait, les trinômes académiques ne peuvent que jouer un rôle positif auprès d'enseignants qui n'ont pas de connaissances particulières de l'institution militaire comme des questions, plus générales, de défense et éprouvent certaines réticences à aborder ces questions qui ne les passionnent pas.

Le second acteur essentiel, dans la sensibilisation à ce type de question, est le chef d'établissement scolaire. Selon un inspecteur académique, c'est une des « *leçons des actions de terrain* » menées jusque là dans la région des Pays de la Loire (ent.23PdL). Mener une action uniquement à destination du corps enseignant est insuffisante. Du fait de sa fonction, le chef d'établissement est le seul qui semble en mesure de mobiliser l'ensemble de la communauté scolaire sur ces questions. Or les entretiens réalisés ont souligné que tous les proviseurs ne savent pas ce qu'est un trinôme académique. Il y a indéniablement, sur ce point, un travail de communication à faire. Dans les entretiens avec les proviseurs, le milieu scolaire est d'abord perçu comme susceptible de jouer un rôle important dans l'information des élèves sur les carrières militaires. C'est cette dimension particulière qui est mise en avant et non pas la transmission de connaissances sur les questions de défense. Quant à la contribution du milieu scolaire à la formation du citoyen, elle n'est pas perçue comme redevable à un cours particulier.

Concernant les élèves, beaucoup d'interviewés ont insisté sur la nécessité de leur implication active dans ce processus d'apprentissage. Les discours et les exemples d'action cités retraduisent, dans une large mesure, les acquis fondamentaux de la sociologie de l'éducation juvénile. La stimulation des capacités d'apprentissage des enfants passe par des formes d'activité comportant des aspects ludiques mais aussi, notamment pour les adolescents, par une responsabilisation accrue. Ainsi, a été émise l'hypothèse que la transmission de connaissances sous forme de cours n'était pas forcément le moyen pédagogique le plus pertinent pour sensibiliser les élèves à ces questions. Il s'agit de rendre les élèves acteurs de cette éducation, de ne pas leur imposer un point de vue mais d'amener les enfants à se poser des questions sur la citoyenneté et la défense. Le recours aux études de cas va d'ailleurs dans ce sens. Dans les entretiens ont, plus particulièrement été cités comme exemples, les conseils municipaux d'enfants et l'action de témoignage menée par les associations de déportés dans les établissements scolaires.

Celles-ci ont, selon plusieurs témoignages, su « *toucher les jeunes* », « *elles ont su faire passer l'horreur de ce que les déportés ont vécu* ». A l'inverse, les manifestations patriotiques sont jugées inefficaces pour « *sensibiliser* » les gens, parce qu'elles ont « *un côté trop formel, presque froid* ». Susciter des émotions et mettre en pratique apparaissent être les démarches les plus pertinentes si l'on veut effectivement toucher le public le plus jeune. Une action exemplaire de ce type de réflexion a été mise sur pied dans les Pyrénées-Atlantiques (ent.6A, 9A et 19A). Elle s'inscrit sans doute dans la politique initiée par le secrétariat d'Etat à la défense chargé des anciens combattants sous le qualificatif de « *tourisme de mémoire à vocation pédagogique et civique* ». Dans le cas présenté ici, il s'agit d'un reportage photographique, réalisé au Maroc par des jeunes d'origine marocaine, sur d'anciens combattants marocains et leur rôle au cours de la Seconde Guerre mondiale. Dans le cadre de la politique de mémoire, la réalisation de ce projet a notamment associé le conseiller défense du préfet et le directeur départemental de la jeunesse et des sports. La députée Martine Lignières-Cassou a également fait référence, au cours de son entretien, à l'intérêt de cette initiative.

Mais, face à cette vision positive du rôle que peut jouer le monde éducatif, il convient d'opposer les remarques d'interviewés qui tendent à souligner l'impuissance actuelle de cette institution à remplir un rôle réellement éducatif. Dans ce cadre, le défaut d'éducation à la défense et à la citoyenneté n'est qu'un cas particulier d'un phénomène plus général de crise des institutions primaires. En conséquence, d'autres institutions peuvent et doivent prendre le relais ou accompagner l'école et la famille, notamment dans le travail sur la citoyenneté.

Plusieurs interviewés ont mentionné le rôle des associations sportives et de loisirs. Les associations extra-scolaires occupent une part importante de la vie des enfants et des adolescents. Par ailleurs, un nombre de jeunes encore

important quitte le milieu scolaire très tôt (ent.6A). Eux aussi doivent être sensibilisés à ce type de questions. Enfin, c'est aussi par l'intermédiaire de celles-ci que les gens tendent, aujourd'hui, à manifester leur attachement au territoire dans lequel ils vivent. La transmission de l'esprit civique passe aussi par les associations de proximité et les pratiques quotidiennes qu'elles suscitent.

Cela nous amène, d'une part, à attirer l'attention sur l'intérêt, pour l'IHEDN et les anciens auditeurs, d'accroître les partenariats existants avec l'Education nationale et de réfléchir à son extension vers d'autres administrations de l'Etat et associations qui s'occupent de la jeunesse hors du milieu scolaire. On songe, en particulier, au ministère de la Jeunesse et des Sports.

D'autre part, les difficultés rencontrées dans le cadre du trinôme académique suggèrent l'intérêt qu'il pourrait y avoir à engager une démarche évaluative sur les modalités et les effets de la prise en compte de ces questions par l'Education nationale, les enseignants et les supports d'enseignement : manuels, programmes et enseignements d'éducation civique, juridique et sociale.

Encadré 7 : Les relais, les milieux scolaire et extra-scolaire

Je pense que l'éducation nationale a un rôle à jouer, au niveau de l'acculturation, du changement des mentalités, de l'appréhension des problèmes, au niveau de la réflexion, je pense [bref silence] que par le biais de l'éducation civique, de la formation juridique et sociale, par le biais des actions citoyennes qu'on développe dans les écoles, je pense que c'est le niveau de réflexion des individus qui est en jeu, qui est actionné dans cette affaire. Les thèmes qui sont abordés, l'intelligence économique, la délinquance, les systèmes de défense, l'Europe, etc., tous ces thèmes doivent faire partie de la réflexion intellectuelle des citoyens qu'on entend former dans nos établissements scolaires. Donc il faut que les enseignants, en partenariat avec des spécialistes, puissent aborder ces thèmes là dans le cadre de la formation initiale des individus. Ca c'est pour la formation à venir, pour les élèves qui sont en formation. Pour le grand public, il faut compter sur les grands médias, internet, peut-être... (ent.7PdL)

Je pense que l'éducation nationale fait beaucoup pour essayer de bien mettre en place ce qu'on appelle une éducation civique, juridique et sociale au niveau des lycées, éducation civique au niveau des collèges. Est-ce que les personnes chargés de l'enseigner ont toujours bien pris la mesure de l'importance de cet enseignement ? Est-ce que les jeunes

considèrent cet enseignement comme quelque chose de fondamental dans leur éducation de citoyen ? Ca ce sont des questions qu'il faudrait qu'on se pose (ent.9PdL).

Qu'est-ce que l'institut pourrait alors faire pour être plus efficace [en matière de diffusion de l'information] ? Peut-être par le biais de réseaux citoyens, parce que forcément les gens qui s'intéressent aux questions de défense nationale sont des gens qui ont déjà un intérêt pour les questions de citoyenneté, la vie politique. Ce serait plutôt de jouer avec des réseaux citoyens, il en existe de différente nature. **Des associations ?** Des réseaux associatifs, politiques et d'autres. Je dirai plutôt des réseaux de citoyens, des gens qui s'intéressent à des problèmes de citoyenneté, des gens qui peuvent avoir à des moments donnés des rapports de pression politique sur des questions d'aménagement urbain, associations de défense de locataires... Ce sont des gens qui ont nécessairement des réflexions sur des problèmes qui dépassent le pâté de maison. Il y a peut être des relais d'opinion dans ces réseaux là. C'est une idée comme une autre (ent.14PdL).

3.2.2. le rôle des autres agents de socialisation.

La sensibilisation aux questions de défense concerne aussi le citoyen arrivé à l'âge adulte, ayant quitté le milieu familial et aussi le milieu scolaire. Dans ce cadre, il faut évoquer le rôle attribué aux médias par les interviewés mais aussi celui, plus spécifique, de l'institution militaire notamment dans le contexte de suspension du service national.

Les média

Nous avons mentionné la croyance largement partagée par les interviewés que les médias et notamment la télévision peuvent jouer un rôle essentiel dans la sensibilisation de la population aux questions de défense et de citoyenneté. Mais nous avons souligné aussi le regard critique porté sur les médias de masse par la plupart des interviewés. Ce paradoxe peut s'expliquer, par le fait que les médias ne sont pas mentionnés dans les entretiens parce qu'ils diffusent une information intéressante ou de qualité sur les questions de défense, mais parce qu'ils touchent le public le plus large possible. Dans cette réflexion, l'important n'est pas le message mais bien le medium qui le transporte : « *si on veut toucher le citoyen, il faut aller vers les moyens les plus abordables* » (ent.1C).

De ce fait, il convient de différencier la manière dont ceux qui disent rechercher l'information sur les questions de défense le font et celle qu'ils prônent pour la diffuser plus largement. Une alternative forte semble ainsi se dessiner entre le recours aux médias de masse (télévision, radio et journaux) et leur rejet. En fait, il semble nécessaire de distinguer la diffusion de l'information à destination du grand public qui fonctionnerait davantage sur le registre de l'émotion et reposerait essentiellement sur les médias populaires et une information plus confidentielle, sous la forme de colloques ou de séminaires, qui s'adresserait davantage aux gens intéressés par les questions de défense (ent.1C, ent.15A, ent.7PdL). La donnée fondamentale est bien ici le public ciblé. Le recours aux médias de masse est préconisé pour toucher les profanes.

Mais on a déjà vu que la capacité des journaux, notamment locaux, à diffuser des informations sur les questions de défense est très contestée. Ce sentiment trouve, d'ailleurs, une confirmation dans les propos des journalistes rencontrés : « *Ce n'est pas à nous de courir après l'information, sauf événement particulier* » (ent.4C). Si les institutions en charge de la défense veulent communiquer, diffuser un message, elles doivent engager des démarches auprès de la presse. Mais le plus important est ailleurs. « *Ce qui intéresse les gens, c'est ce qui se passe à leur porte, si j'annonce une opération portes ouvertes, là ça intéresse les gens. Si on revient au plan général, qui vous intéresse, à la défense, je ne suis pas sûr [silence bref]. De grandes théories sur l'armée de demain, ce qui paraîtra comme du blabla, ce ne sera pas lu. Nous ça ne nous intéresse pas, parce qu'on sait que ce ne sera pas lu. Or on fait un journal pour qu'il soit lu* ». Au sein des rubriques locales du quotidien régional, les questions de défense sont abordées à travers une déclinaison locale. Elles le sont aussi de manière bienveillante.

Une autre limite peut être mentionnée en s'appuyant sur les travaux les plus classiques sur la communication. Pour les défenseurs de l'hypothèse d'une influence limitée des médias, ceux-ci touchent tout le monde et diffusent l'information également à tous, mais chacun s'expose plus ou moins à ce flot d'informations et en perçoit plus ou moins clairement la signification. Il faut être à la recherche de l'information et mobilisé pour la comprendre. Or, comme nous l'avons souligné précédemment, ce sont ces deux attitudes qui semblent faire le plus défaut concernant les questions de défense. Par ailleurs, c'est essentiellement par l'intermédiaire de leaders d'opinion que l'information utile est acquise. L'information est émise par les médias mais véhiculée efficacement par les plus influents auprès de ceux qui le sont moins¹⁷. Comme nous le préciserons plus loin, une des questions essentielles est alors de déterminer le profil des influents concernant cette question particulière.

¹⁷ Conformément au modèle du *Two steps flow of communication*, Elihu KATZ et Paul LAZARFELD, *Personal Influence*, Glencoe, Free Press, 1955.

L'institution militaire

L'institution militaire est, rarement évoquée, non seulement du fait de la suspension du service national mais également du fait du sentiment dominant de son échec à remplir les fonctions qui lui avaient été confiées. Mais, lorsqu'il est évoqué spontanément, le service national est décrit comme un outil en mesure de corriger les échecs éducatifs des autres institutions. Le mythe du service national comme outil de « *brassage de la population* » reste notamment très présent, chez ces interviewés, même si sont connues les critiques qui lui ont été faites. Tous les interviewés semblent d'accord sur l'idée que la suspension du service national crée un vide en matière de sensibilisation aux questions de défense. Rare sont ceux qui se demandent s'il avait une réelle efficacité dans ce domaine.

Par contre, l'appel de préparation à la défense fait l'unanimité contre lui (APD). En effet, seule une interviewée estime cette journée suffisante, si son objectif est une prise de conscience de l'existence de la défense et la dispense d'une première information sur ces questions (ent.8PdL). Mais cette personne considère le service national exclusivement comme une contrainte pour les jeunes.

Beaucoup d'interviewés mentionnent ne pas connaître la journée d'appel de préparation à la défense. Ils sont d'ailleurs peu nombreux à en évoquer la mixité. Seuls quatre interviewés mentionnent le fait qu'elle s'adresse aux filles aussi bien qu'aux garçons. Ce faible nombre peut témoigner du désintérêt à l'égard de cette journée mais sans doute aussi du fait que les questions de défense restent perçues comme une affaire de garçons. Un grand nombre n'en connaissent pas la durée exacte, y compris chez les détenteurs de fonctions de responsabilité.

Ceux qui connaissent ce rendez-vous en font une forte critique et beaucoup appuient leur jugement sur les témoignages qu'ils ont pu recueillir de jeunes ayant suivi la JAPD. Celle-ci n'est pas prise au sérieux par les jeunes (ent.4C). Les moins critiques en ont une vision rationnelle et un peu désabusée (ent.19A). Le sentiment général est que cette journée ne sert à rien et que sa durée est ridicule par rapport à l'objectif officiellement fixé : « *c'est une aberration* » (ent.2A), de « *la rigolade* » (ent.8A) et « *on ne pourra pas aller au-delà d'un éveil* » (ent.1C).

Au-delà du caractère général de la critique, il convient de retenir que presque tous les interviewés en ont une vision isolée. Seuls font exception les interviewés les plus familiers avec les questions de défense et les activités de l'IHEDN. Pour ces derniers, la JAPD ne se conçoit que comme une des étapes d'une sensibilisation à plusieurs niveaux. Cette sensibilisation commence dans le cadre scolaire, se poursuit par les journées de sensibilisation à la Défense et au devoir de mémoire et l'appel de préparation à la défense. Quelques

interviewés, qui ignorent cette architecture, estiment d'ailleurs qu'il devrait y avoir un entretien régulier, une information régulière et que les JAPD, ne peuvent être considérés que comme un moyen, parmi d'autres, d'acculturation aux questions de défense.

Beaucoup d'interviewés lui reprochent également d'être surtout un temps de promotion, de publicité pour une armée qui a l'obligation de recruter, dans le contexte de la suspension de la conscription. Cela apparaît assez mal vécu par certains interviewés : « *L'armée y fait de la retape* » (ent.6A), « *c'est une journée de propagande* » (ent.1A). Le caractère publicitaire attribué à ces journées et le sentiment qu'elles sont essentiellement organisées pour les besoins du recrutement de l'armée renforcent ainsi leur délégitimation aux yeux des interviewés. La première chose à faire est donc « *de rendre ce rendez-vous citoyen intelligent* » (ent.6A).

Avant de conclure, il convient également de faire part de l'évocation du rôle potentiel des élites. Ceux « *d'en haut* » ont un rôle à jouer, à condition qu'ils soient « *irréprochables* », ce qui n'est pas le cas aujourd'hui (ent.19A, ent.2PdL). Cette évocation renvoie directement à la problématique de l'IHEDN qui est de former les « *cadres de la nation* » aux questions de défense, afin qu'ils participent à la diffusion de l'esprit de défense. Parmi celles-ci, il convient de retenir le rôle particulier attribué aux préfets par les élus et plusieurs chefs de services administratifs (ent.13A). Ce qui n'est pas le cas des élites politiques, dont le déficit moral est souligné. Ces responsables administratifs et politiques attribuent au Préfet un rôle particulier dans la sensibilisation et la mobilisation des différents acteurs locaux sur ces questions.

Cela suggère que l'IHEDN a tout intérêt à continuer de mener une action particulière auprès de cette population. Il ne faut sans doute pas surestimer le rôle que peut jouer le préfet dans ce cadre, notamment parce qu'elle ne constitue pas une priorité au sein de ses activités. Il faut également noter que l'on a encore affaire ici à une vision assez traditionnelle de la mobilisation des acteurs locaux et du fonctionnement de la société française.

Il convient également de retenir que les lieux ou agents de diffusion apparaissent finalement particulièrement nombreux. En conséquence, il est difficile d'imaginer que le travail à effectuer puisse être pris en charge par un organisme unique. Il apparaît notamment nécessaire de l'adapter aux populations que l'on souhaite atteindre et donc d'envisager des actions diversifiées en association avec d'autres partenaires. Quel peut être le rôle particulier de l'IHEDN dans cette association ? Pour y répondre, il convient de présenter plus précisément le regard porté sur celui-ci, ainsi que sur les associations d'auditeurs.

Encadré 8 : les relais, la journée d'appel de préparation à la défense
--

Que pensez-vous des JAPD ? C'est trop court, il y avait une marge entre dix mois et deux jours. Mais le bon point, c'est que les filles y soient associées. Parce qu'avant la défense c'était un problème de mecs, parce que fallait se battre, courir avec le sac à dos. Or aujourd'hui, la défense se conçoit tout à fait différemment et les filles ont leur place là dedans, parce qu'elles suivent des études supérieures et sont à égalité avec les hommes pour la compréhension des phénomènes et par rapport à la maîtrise technologique (ent.14PdL).

Les journées d'appel de préparation à la défense vous paraissent-elles efficaces ? Elles me paraissent très symboliques, très symboliques. Ecoutez, mon dernier fils l'a fait, il y a six mois ou un an. Il est revenu en nous disant, on a été bien accueilli, on nous a servi du coca à volonté et on nous a fait de la publicité pour l'armée de métier. Voilà ce qu'il en a retenu. **Symboliques ?** Pas au sens de symbole. Quand je dis symbolique, cela signifie : dénué de signification. Au point de ne pas être justifiées (ent.10PdL).

Sur l'APD, j'ai maintenant des retours par des élèves. Ils en reviennent tous très déçus. Ils ont l'impression d'avoir une journée de bourrage de crâne, ils ne retiennent pas. Il faut savoir qu'un élève normal, au bout de quelques heures décroche. C'est trop court, une journée ça ne sert à rien. **Trop court, parce qu'ils sont intéressés ?** Oui, certains sont intéressés et aimeraient approfondir. Ceux qui ne sont pas intéressés ont retenu quelques éléments d'orientation, à savoir qu'il y a des métiers dans l'armée qui peuvent être intéressants. [silence] Ils sont contents parce que ça leur fait un jour de lycée en moins, mais ils trouvent que c'est un peu trop théorique. [...] Ce n'est pas très pédagogique. On leur balance des informations qui leur passent au-dessus de la tête [...] Ils en sortent aussi en disant, c'est une bonne publicité pour l'armée, l'armée c'est tout bien et en même temps quand sortent des affaires comme celle du général Aussares, il y a un contraste entre les deux images que l'armée véhicule (ent.11PdL).

4. L'IHEDN ET SES ASSOCIATIONS D'AUDITEURS

L'IHEDN est peu et mal connu. Aux plus nombreux, le nom et le sigle n'évoquent rien. La partie du questionnaire directement consacrée à l'institut n'a donc pas été abordée avec ces interviewés. Chefs de services administratifs, élus et responsables institutionnels ont entendu parler de l'IHEDN. Mais, le plus souvent, ils ignorent l'existence des associations et des activités régionales, y compris les sessions. C'est, par exemple, le cas du Président du Conseil Général de la Sarthe, qui dit n'avoir jamais entendu parler de « *la composante régionale de l'IHEDN* » avant la visite du Président de l'association des Pays de la Loire.

Aucun des interviewés, à l'exception des anciens auditeurs et de certains des représentants du trinôme académique de Nantes, n'a effectivement participé à des activités organisées par l'IHEDN ou l'une de ses associations régionales. C'est notamment le cas des élus rencontrés, du Préfet et des représentants des collectivités territoriales. Seul un des directeurs de cabinet rencontrés mentionne avoir été sollicité pour une demande de subvention.

La confidentialité qui entoure ainsi l'IHEDN et ses activités peut alors expliquer que la composante la plus illustre de l'Institut (la session nationale et ses auditeurs) maintienne dans l'ombre les autres composantes et activités liées à l'Institut (les sessions et auditeurs régionaux, les séminaires spécialisés). Cela conduit, nombre d'interviewés, à attribuer à l'ensemble des auditeurs et des activités les traits distinctifs des auditeurs et des activités de la session nationale. En définitive, deux visions de l'IHEDN et de ses auditeurs peuvent être distinguées (4.1). Celles-ci ne sont pas sans répercussion sur la perception des missions remplies (4.2.)

4.1. Des visions alternatives de l'IHEDN et de ses auditeurs

L'IHEDN et les associations d'auditeurs sont l'objet de visions qui ne sont contradictoires qu'en apparence. Pour certains interviewés, il s'agit d'un institut fermé et clos car perçu comme essentiellement militaire, parisien et

élitiste, ouvert seulement aux catégories socioprofessionnelles (CSP) les plus éminentes. Il semble que ces interviewés sont principalement ceux qui n'en ont pas une connaissance concrète et personnelle (4.1.1). A l'inverse, pour ceux qui ont eu des contacts privilégiés avec l'IHEDN ou certains de ses membres, la grande qualité de l'IHEDN réside dans le mélange des CSP, les rencontres que permettent les sessions comme les autres activités. L'institut est alors davantage perçu comme un réseau social. Mais, même dans ce cas, il n'échappe pas à son image élitiste (4.1.2).

4.1.1. Une institution close

De réputation, l'IHEDN est un organisme clos dont les activités sont confidentielles, réservées à certaines composantes de la population et fermées à d'autres. Ce n'est pas une « *maison sans fenêtre* » mais « *une maison sans porte* », c'est-à-dire pas accessible à la population. Le caractère confidentiel des activités de l'IHEDN et des associations régionales se perçoit particulièrement dans les entretiens de ceux qui ont une relation indirecte avec ces institutions. Le discours du jeune attaché cité en annexe est particulièrement illustratif de cette perception de l'Institut (cf. entretien 1C dans l'encadré 9). Cette confidentialité peut d'ailleurs expliquer le sentiment des interviewés concernant l'absence de débat (ent.13C) et le caractère policé de l'information dispensée. Mais, de manière plus précise, l'IHEDN est perçu comme un institut militaire et réservé à une élite.

Un institut militaire

Connaissez-vous l'IHEDN ? « *l'Institut d'Etudes militaires* ? *Oui, j'en ai entendu parler* » (ent.4A) ; « *un institut d'études sur l'armée, il me semble, enfin [court silence] sur les problèmes de défense* » (entretien 2A) ; « *Non. L'Ecole de guerre, oui, je connais* » (ent.20A). L'argument de la localisation de l'Institut au sein de l'Ecole militaire n'est pas recevable pour expliquer cette vision particulière. Peu d'interviewés doivent effectivement être en mesure de situer géographiquement cet institut. Par ailleurs, le sentiment d'une très large assimilation de l'IHEDN à un organisme militaire ne repose pas simplement sur le repérage de lapsus chez des interviewés qui ne connaissent pas ou connaissent peu l'IHEDN. Cette représentation suscite également de véritables réflexions chez plusieurs interviewés.

Ainsi, le directeur du cabinet du Président du Conseil Général du Loiret y voit « *un institut militaro-militaire ou au mieux administrativo-administratif, en tout cas peu ouvert au monde social et sportif* » (ent.12.C). C'est la fermeture supposée de l'institut aux composantes les plus actives de la société qui est dénoncée ici.

Cette remarque est d'autant plus significative que le reste de l'entretien révèle une connaissance précise de certains aspects du fonctionnement de l'institut. Le préfet de la région Centre n'assimile pas l'IHEDN à une institution militaire, mais il note cependant qu'« à l'IHEDN vont les *fana-mili* » ; ce qui signifie que l'institution répond, selon lui, davantage à des souhaits et des attentes individuelles qu'elle ne génère de vocations (ent. 13C). Elle n'est donc pas un outil d'ouverture aux questions de défense. Le député Pierre Hériaud développe une réflexion assez semblable en dénonçant un IHEDN trop focalisé sur les aspects militaires de la défense (ent.2PdL). Il serait, selon lui, plus pertinent qu'il s'intéresse « *aux risques généraux, dont les risques militaires* ». Il est inutile de souligner à quel point cette vision pose problème pour un organisme qui, statutairement, dépend du Premier Ministre, dont la mission est de rapprocher des milieux socioprofessionnels distincts et qui vise à promouvoir une conception globale de la défense. Enfin, il faut noter que les deux militaires, en retraite ou de réserve, rencontrés ne connaissent pas l'IHEDN et n'ont aucune idée de ses missions. Cela offre un fondement objectif à la vision élitiste de cet institut.

Un institut élitiste

L'IHEDN réunit « *la crème de la crème* » (ent.12C), c'est-à-dire des gens ayant des responsabilités professionnelles éminentes. Cet élitisme repose d'abord sur les conditions de recrutement des auditeurs. Ils sont recrutés parmi les personnes âgées de 35 à 50 ans, parce qu'elles disposent ainsi d'une expérience affirmée et de larges possibilités de carrière. Les auditeurs des sessions régionales viennent pour les 2/3 du secteur public. Militaires et civils sont présentés par leurs ministères respectifs. Appartenant au secteur privé, le dernier tiers des auditeurs est composé de candidats individuels passés par le canal des préfectures et de candidats présentés par les associations professionnelles. Les officiers ont au moins le grade de lieutenant-colonel, les magistrats et fonctionnaires ont un rang correspondant au moins à celui d'administrateur de première classe. Les personnalités civiles exercent « *des responsabilités importantes* » dans différents secteurs d'activité¹⁸. Mais il convient de noter que, dans les entretiens, cet élitisme ne repose pas prioritairement sur les modalités qui entourent le recrutement des auditeurs. Il repose surtout sur le fait que la formation dispensée réclame des compétences de haut niveau, ainsi que sur le caractère très sélectif de l'institution. Peu de gens semblent alors pouvoir être directement concernés par les activités de cet institut.

Cette perception de l'IHEDN, comme institution réservée à une élite, est présente dans les entretiens de ceux qui, par expérience, connaissent les

¹⁸ *Défense actu* n°07, 27 février 1999, p. 28. Voir le décret n°97-817 du 5 septembre 1997.

auditeurs de l'IHEDN et les activités de l'institut. Mais elle l'est sans doute davantage encore chez ceux qui n'en ont qu'une vision « *réputationnelle* ». Un bon exemple peut être trouvé dans la réponse formulée par deux interviewés à la même question et reproduite dans l'encadré 9 (extraits 2 et 3). L'un est un ancien auditeur, l'autre non mais le portrait tracé des auditeurs est assez similaire (ent.19A et 15C).

Quelques interviewés distinguent cependant les dimensions nationales et régionales et établissent explicitement une hiérarchie entre le niveau national qui « *donne une formation de grande qualité* » sur les questions de défense et le niveau régional qui « *permet une sensibilisation* » aux questions de défense de gens qui n'y auraient pas autrement accès (ent.7C, 13C). Le député Pierre Hériaud précise que le rôle de l'IHEDN est « *de prendre des gens de bon niveau et non de haut niveau* », pour qu'ils puissent, à travers les associations régionales, contribuer à « *la redescende de l'information vers la population* » (ent.2PdL). Cette hiérarchie n'est pas mentionnée par les auditeurs des sessions régionales qui soulignent, au contraire, le « *très haut niveau des conférenciers* » (ent.19A) et de la formation reçue.

Cette distinction est d'autant plus rare que la plupart des interviewés ignorent les activités exactes de ce groupe. Un nombre non négligeable, y compris parmi les responsables institutionnels interrogés, méconnaît l'existence des sessions et des associations régionales. De ce fait, l'IHEDN leur apparaît être une institution exclusivement parisienne et non présente au niveau local. La hiérarchisation des deux types de sessions, d'une part, et l'ignorance de l'existence de sessions régionales, d'autre part, contribuent toutes deux à véhiculer cette vision particulièrement élitiste de l'IHEDN. Elle est d'ailleurs renforcée par le fait que les responsables ou décideurs locaux ne sont pas sollicités pour intervenir ou participer aux activités de l'IHEDN, en dehors des demandes de subventions (ent.12C, 2PdL). Cet avis peut cependant être nuancé par le fait que les responsables des associations régionales évoquent eux leur difficulté à obtenir un rendez-vous auprès des autorités politique et institutionnelle. Les demandes d'entretiens, lors de l'enquête, ont aussi souligné que le sigle IHEDN n'ouvrait pas forcément les portes des institutions politiques et étatiques. Il n'en demeure pas moins que s'il souhaite éviter ou corriger cette vision réductrice, l'IHEDN doit, dans sa communication, davantage mettre l'accent sur la diversité des activités engagées et des publics concernés. Il doit peut-être aussi souligner clairement ce qui différencie réellement activités nationales et régionales.

Cette réputation d'institut confidentiel, opaque et accessible seulement à une partie réduite de la population distinguée par ses qualités ou ses responsabilités statutaires est, d'une part, loin d'être perçue par les interviewés de manière négative. En conséquence, l'ouverture souhaitée et/ou envisagée n'est, dans aucun des interviews menés, une ouverture totale. Elle est, d'autre

part, discutée par ceux qui voient dans les auditeurs de l'IHEDN des relais de l'esprit de défense.

Encadré 9 : regards sur l'IHEDN

1) **Connaissez vous l'IHEDN ?** J'ai vu des encarts publicitaires dans le monde diplomatique. J'ai cru comprendre qu'il s'agissait d'une institution qui organisait des sessions de formations à des fonctions éminemment stratégiques de la défense nationale mais je ne saurais vous renseigner plus avant sur cette institution. Et puis, ici, on a une documentation sur toutes les formations et les métiers, donc on doit avoir aussi des renseignements sur ce que vous faites à Paris (ent.14 PdL)

2) **Pensez-vous que l'IHEDN puisse contribuer à l'entretien du lien armée-nation ?**

Oui, au niveau des élites [silence bref].

Au niveau des élites ?

Oui, je veux dire au niveau des gens qui s'intéressent, au niveau de ceux qui s'investissent le plus. C'est le seul lieu qui compte [rire]. Il ne faut pas se faire d'illusion (ent. 15C).

3) **Est-ce que vous avez l'impression que l'IHEDN peut contribuer à ce lien entre l'armée et la nation?**

Elle peut jouer le rôle de conseil et par l'action de sensibilisation de civils notamment, à travers les stages de formations, elle peut créer ces sillons dont je parlais tout à l'heure. Et elle peut avoir un rôle oui.

Et...

Elle peut avoir un rôle mais je crois qu'elle aura un rôle après au niveau des cadres. Après, il y a un tout un effort au niveau de la population de base.

Surtout un rôle en tant que relais

C'est un relais oui.

auprès d'une certaine...

Je veux dire l'IHEDN c'est quand même des gens [silence bref] Les gens qui sont amenés à faire les stages de l'IHEDN sont quand même choisis dans une [silence bref]. On regarde leurs activités et responsabilités etc. Donc, ce qui est important aussi, c'est qu'on arrive à sensibiliser la base de la population.

Et donc le travail de l'IHEDN serait peut-être de...

Et la base de la population, et c'est ce qui est important est que si vous voulez les armées, les budgets des armées sont votés par les députés, et les sénateurs, enfin, les députés. Et donc, les députés, eux, sont élus. Donc plus il y a de remontées à la base, plus ils seront sensibles au problème. Et donc, mieux ça se passera au niveau des budgets. Parce que la grande faiblesse des armées, enfin la grande faiblesse et la grandeur des armées, c'est que c'est le seul ministère où on peut dire on vous enlève tant de milliards sur votre budget et personne ne va manifester dans la rue (ent.19A)

4) J'ai pu en discutant avec des collègues de l'université, voir un petit peu [silence] soit assister à une conférence destinée aux étudiants soit avoir connaissance de réunions à cadre plus restreint d'information sur des sujets parfois sensibles, auxquels je n'ai pas assisté, bien sûr, mais dont j'avais connaissance, voire parfois certains séminaires un petit peu plus long sur sites particuliers sur des sensibilisations à des questions de défense. [bref silence] Ce que j'aime bien dans le concept IHEDN, c'est le côté interactif, c'est-à-dire qu'on apporte des éléments de réflexions à ces gens, intéressés par la défense nationale, mais qu'on capte aussi des éléments de leurs réflexions, ce n'est pas une propagande. L'IHEDN est plutôt discret. Si en sortant de l'entretien, je dis à des collègues que je viens de recevoir quelqu'un pour une étude de l'IHEDN, je ne suis pas sûr que les gens voient très bien de quoi il s'agit, sans doute une société de sondage quelconque [rire] et donc, c'est bien, j'allais dire, on touche un peu des initiés mais bon, c'est bien. Au fond, ce n'est pas important qu'il se fasse connaître, ce qui est important, c'est les manifestations qu'il organise.(...) Je trouve que c'est un très bon relais, ça ne peut pas être le seul mais c'est un très bon relais de ce qu'on appelle la société civile et un moyen de gouvernement au sens constitutionnel du terme. **Vous n'avez jamais participé personnellement à des activités ?** Non, parce que je n'étais pas membre de l'IHEDN, pas auditeur, donc je n'étais pas invité [rire] (ent.1C)

4.1.2. Une institution réticulaire

Pour les interviewés qui connaissent l'IHEDN, celui-ci est avant tout et fonctionne d'abord comme un « *réseau* » social. Le terme renvoie à l'image du tissu ou des mailles du filet et, bien que purement métaphorique, son utilisation doit être prise au sérieux. Parler ainsi de réseau signifie que les relations, formelles et informelles, tissées entre les auditeurs sont considérées, par ceux qui le connaissent ou croient le connaître, comme essentielles au bon exercice

des missions qui lui sont dévolues. Mais l'usage du terme ne renvoie pas uniquement à l'existence de relations interpersonnelles. Il signifie aussi que les individus concernés peuvent devenir des relais vers d'autres et chacun des membres du réseau considéré appartenant à des cercles ou des milieux sociaux distincts, ceux-ci font, par conséquent, partie intégrante de ce réseau. Dit d'une autre façon, les auditeurs semblent être considérés comme des « *noeuds de communication* » reliant différents milieux.

Mais l'attention portée aux relations interpersonnelles, l'élitisme de la formation et du recrutement, ainsi que la relative confidentialité qui entoure les activités des associations d'auditeurs donnent à ce réseau un profil tout à fait particulier. Il peut être apparenté à un réseau de notables locaux, dont l'efficacité et le degré d'ouverture apparaissent finalement réduits dans la société contemporaine.

Les auditeurs : des noeuds de communication ?

Le terme de réseau est utilisé dans plusieurs entretiens d'auditeurs (ent.19A). Il l'est aussi par des interviewés qui ne connaissent qu'indirectement l'IHEDN et les associations d'auditeurs (ent1C). Enfin, le mode de fonctionnement en réseaux a également été utilisé pour caractériser les nouvelles actions auxquelles participent les auditeurs en région. Ce fût le cas d'un des représentants du rectorat de Nantes pour expliquer le fonctionnement des trinômes académiques. A l'enquêteur qui s'étonne du faible nombre d'enseignants concernés par le trinôme (une cinquantaine sur 17 000 enseignants dans l'académie), le directeur de cabinet répond en dénonçant la pertinence du recours au nombre pour évaluer l'efficacité des trinômes : « *c'est plutôt la notion de réseau qu'il faut faire vivre dans cette affaire là, c'est-à-dire des personnes ressources dans les départements, dans les établissements qui (...) soient capables (...) de faire la formation et le relais nécessaire auprès de leurs collègues* » (ent.7PdL).

A travers les exemples présentés en annexe, il est aisé de comprendre ce qui fonde cette représentation du fonctionnement réticulaire de l'IHEDN. L'usage de la notion de réseau s'appuie d'abord sur les modalités de recrutement des auditeurs. Les sessions visent à réunir et faire travailler ensemble des individus issus de trois milieux professionnels où, a priori, l'interconnaissance et l'interreconnaissance restent faibles : la fonction publique civile, militaire et le secteur privé. On a bien affaire ici à des pratiques qui se jouent des limites institutionnelles ou cherchent à les traverser. Ensuite, du fait de leur âge et de leurs attributs statutaires, ces individus sont destinés à occuper une position centrale dans le milieu socioprofessionnel auquel ils appartiennent. Cette centralité est censée leur conférer une position de relais privilégié pour la diffusion de l'esprit de défense.

Il est alors tentant de faire un parallèle avec le modèle du notable classique. Certains interviewés y invitent directement. L'un confie, par exemple, à l'issue de l'entretien et une fois que le dictaphone s'est arrêté, qu'il perçoit l'IHEDN comme un « *cercle de notables* », un cercle relativement fermé de « *gens qui se reconnaissent* » aux réunions de la Préfecture. Un autre interviewé, commerçant, parle de « *personnalités d'Orléans que je connais de nom ou que j'ai déjà servies* ».

Au sens classique du terme, les notables sont des gens capables, par leurs positions et leurs dispositions dans l'espace social, de faire le lien entre le centre et la périphérie. Ils se définissent ainsi à partir de deux propriétés essentielles. Le notable est, d'abord, un intermédiaire entre le cercle dont il est issu et d'autres cercles dans lesquels s'exercent des pouvoirs. L'auditeur peut apparaître, ici, comme un intermédiaire entre le secteur socioprofessionnel auquel il appartient et les organismes centraux de l'Etat en charge de la définition et de la mise en oeuvre des politiques de défense. Le notable bénéficie, ensuite, d'une double reconnaissance, celle du milieu auquel il appartient et celle des organismes centraux. Dans le cas présenté ici, cette double reconnaissance s'appuie sur la légitimité conférée par l'assistance aux sessions de l'IHEDN et les connaissances acquises à cette occasion, ainsi que sur la position statutaire de l'individu. Cette reconnaissance peut, théoriquement, lui permettre de faire l'interface, dans une structure politique restée jacobine, entre le centre et la périphérie. L'auditeur n'a donc pas pour mission de sensibiliser le grand public aux questions de défense. Il est davantage considéré comme le vecteur d'une « *sensibilisation segmentée* » (ent.14A).

Dans plusieurs entretiens, les relations entre auditeurs sont présentées comme des relations affinitaires. Le fondement institutionnel et instrumental de ce réseau est redoublé par le registre de l'amitié. De manière générale, ce registre renvoie à des relations personnelles désintéressées, à des relations d'égalité entre gens dont les milieux professionnels diffèrent et peuvent même être socialement hiérarchisés, ainsi qu'à la reconnaissance des valeurs personnelles des uns et des autres¹⁹. Dans le cas particulier étudié ici, la logique affinitaire peut être renforcée par l'appartenance à des catégories socioprofessionnelles supérieures, l'exercice de responsabilités (professionnelles ou militantes), l'appartenance à des générations proches pour les auditeurs d'une même session et enfin l'attribution d'une mission commune.

Ces relations affinitaires trouvent différentes illustrations dans les entretiens. Ainsi, l'auditrice interviewée à Orléans ne se souvient curieusement pas des noms des autres auditeurs vers lesquels elle souhaite me renvoyer, à la fin de notre entretien (ent.2C). Elle ne peut mentionner que les prénoms et les

¹⁹ Jean-Louis BRIQUET, « Les amis de mes amis...registre de la mobilisation politique dans la France rurale », *Mots*, décembre 1990, p. 34.

fonctions. Il en est de même pour le syndicaliste agricole de Vendée qui insiste sur le tutoiement spontané et le respect mutuel manifesté par des gens venant d'univers sociaux et professionnels éloignés (ent.3PdL). Cet aspect est également perceptible à travers les récits de ceux qui n'en font pas partie mais en ont entendu parlé ou connaissent des anciens auditeurs (ent. 4C)

Ces éléments permettent d'expliquer le recours à la métaphore du réseau. Mais il n'est pas possible à partir de cette seule enquête d'évaluer empiriquement le contenu et l'intensité des échanges relatifs à la défense entre ces personnes et les milieux socioprofessionnels auxquels ils appartiennent. La question de la diffusion et de la circulation de l'information en matière de défense, *par relations interpersonnelles*, reste entière.

Encadré 10 : l'IHEDN, une institution réticulaire

Je ne doute pas que l'IHEDN fasse des efforts de communication, mais, très concrètement, pour moi, l'IHEDN ça n'existe pas. Ici, à Orléans, aucun contact [bref silence] si ce n'est un ami, directeur de cabinet d'un président de conseil régional, qui a suivi une formation, qui m'a plus ou moins sollicité pour une session régionale en me disant : tu sais, il y a un petit cercle, on se fait des amis, on rencontre des gens intéressants. Il m'a plus ou moins incité à rejoindre les rangs mais, bon, ça n'a pas été plus loin que cette proposition là. **Seriez-vous intéressé ?** Oui, à condition d'avoir du temps et d'après ce que m'avait dit mon copain politique, il était avec un magistrat parisien, il s'était fait un noyau d'amis. Au-delà de ce qu'il apprenait, il s'était créé un véritable relationnel [de véritables relations ?], ils étaient partis en mission à l'étranger et il en avait gardé le meilleur souvenir. Sa narration m'avait mis l'eau à la bouche, un ensemble de gens sympas, intéressants et travaillant sur un sujet qui est loin d'être inintéressant (ent.4C).

L'action de l'IHEDN n'est pas particulièrement connue du grand public mais elle a un avantage qui est de labourer, de labourer un sillon profond. C'est-à-dire les gens, parmi les gens qui sont soit à des postes clés de l'Administration ou du monde civil, ça permet d'irradier. C'est un peu le principe du réseau sanguin. Donc, là, elle est en action » (ent. 19A).

Je connais un petit peu l'IHEDN, si mes souvenirs sont bons, c'est une institution attachée au premier ministre. Des missions d'étude. Au fond, c'est un réseau de relations au sens propre du terme, c'est une espèce de toile d'araignée, pas au sens péjoratif, c'est un réseau de

relations pour entretenir cette attention à la défense. (...) Je trouve que c'est un outil important parce qu'on peut y trouver, d'après ce que j'ai pu voir des gens d'un milieu très différent, c'est par la diversité des milieux de provenance des gens, la diversité des sujets abordés que l'on peut avoir cette conscience de la défense nationale. (ent.1C)

Faiblesses et limites du réseau interpersonnel

Les entretiens posent plusieurs questions quant à l'efficacité de ce fonctionnement réticulaire. En amont, comme l'ont suggéré plusieurs interviewés, certains milieux sont particulièrement difficiles à atteindre. C'est le cas du milieu enseignant, pourtant essentiel à la diffusion des connaissances relatives aux questions de défense. C'est aussi celui du milieu agricole, d'après les entretiens réalisés dans Les Pays de la Loire. Dans ces deux milieux, les acteurs sensibilisés aux questions de défense peuvent être considérés comme des pionniers. Dans une logique dynamique, il n'y a donc pas forcément lieu de s'inquiéter de leur faible nombre. Celui-ci peut être simplement l'indice que nous sommes à la première phase de la diffusion de ce qui peut être considéré comme une innovation.

Par ailleurs, tous les anciens auditeurs ne participent pas aux activités de réflexion et de remise à niveau qui leur sont proposées. Les chiffres de l'enquête de 1999 sur la participation aux activités des associations régionales en témoignent, comme le regret formulé par un auditeur que les relations entre membres d'une même session ne soient pas suivies (ent.3PdL). Appartenance et mobilisation sont deux phénomènes qu'on ne saurait confondre.

En aval, la transmission de l'esprit de défense au-delà du cercle étroit des auditeurs n'est pas non plus évidente. L'enquête interne de 1999 avait souligné que les liens tissés avec les non-membres des associations d'auditeurs, l'étaient principalement avec les représentants de l'Etat dans la région ainsi que la quasi-inexistence de relations avec les chefs d'entreprise ou les relais d'opinion (la presse et les syndicats). Cela est largement confirmé par les entretiens. Il est possible de mentionner l'ignorance des activités des associations régionales Centre par les représentants des Chambres de Commerce et d'Industrie rencontrés ou encore l'organisation d'un séminaire des élus locaux (Aquitaine) en même temps que séance plénière du Conseil Régional (ent.14A).

Par ailleurs, si l'intuition sur l'importance de la centralité s'impose comme une évidence, la liaison entre centralité et pouvoir d'influence est loin d'être simple et univoque²⁰. Ainsi, un interviewé, directeur d'un service

²⁰ Pour une discussion sur les différentes formes de centralité, Alain DEGENNE, Michel FORSE, *Les réseaux sociaux*, Paris, Armand Colin, 1994, p. 154 et suivantes.

déconcentré de l'Etat, dit connaître des anciens auditeurs et des officiers de réserve mais il mentionne n'aborder avec eux les questions de défense que dans « *le cadre amical* ». La défense est uniquement l'objet de discussions entre amis (ent.16C). Les publics touchés peuvent donc rester étroitement circonscrits. Cela réaffirme surtout le caractère virtuel de l'activation de tout réseau. Rien ne garantit jamais qu'un réseau soit activé.

Mentionnant ces limites, les sénateurs Serge Vinçon et Roland du Luart estiment qu'il ne faut surtout pas se contenter de chercher à mobiliser les auditeurs. Pour obtenir une meilleure diffusion de l'esprit de défense, l'action devrait être davantage poursuivie en direction de la population. Monsieur Roland du Luart souligne l'intérêt de mobiliser, à côté des auditeurs de l'IHEDN, le vivier des militaires en retraite qui sont dégagés de leur obligation de réserve mais restent très attachés à l'armée et aux questions de défense : « *ils restent dans le moule* ». Monsieur Serge Vinçon envisage, lui, la création d'une sorte de « *club de l'esprit de défense, club de la citoyenneté. Peu importe le nom* ».

Ce club doit être réuni à l'initiative du « *maire* » ou du « *sous-préfet* » ou « *du juge* », il pourrait s'agir d'organiser des réunions régulières - qui pourraient simplement prendre la forme d'un apéritif - et dont le « *noyau central* » pourrait être constitué par les anciens auditeurs de l'IHEDN mais qui « *coopteraient* » d'autres personnes pour les « *initier* » aux questions de défense : *le proviseur du lycée, le principal de collège, le prêtre, le président d'une association sportive*. Ces fonctions « *ne sont pas nommées par hasard* » poursuit le sénateur. Les personnes qui les occupent sont « *capables de sensibiliser une communauté* » (la communauté scolaire ou bien la communauté religieuse), c'est-à-dire le groupe qu'elles animent ou encadrent. Les termes employés sont suffisamment révélateurs et les modèles évoqués le sont davantage encore, puisqu'il s'agit du *Lion's club* et du *Rotary Club* ; c'est-à-dire des clubs de notables locaux. On en reste donc ici à une logique notabiliaire.

Enfin, il faut noter que la diffusion de l'information ne se fait pas à sens unique. Un interviewé nous a ainsi présenté un cas de retournement de la logique poursuivie. Cet ancien auditeur, chef d'une exploitation agricole, Président d'une FDSEA a invité les auditeurs de sa session et leur famille à visiter son exploitation agricole. Il espère avoir, à cette occasion, fait passer une autre vision de l'agriculture notamment auprès de ceux qui, en préfecture, traitent des dossiers agricoles et d'environnement. Il espère leur avoir montré comment travaille un agriculteur et dit leur avoir expliqué ce qu'a été la modernisation de l'agriculture depuis les années 50, avoir présenté le coût de gestion d'une exploitation agricole. Il espère ainsi qu'ils s'en souviendront lorsqu'ils auront, dans le cadre de leurs activités professionnelles, à traiter des dossiers relatifs à ces questions (ent.3PdL). L'information peut donc circuler dans les deux sens et le réseau IHEDN ne sert pas qu'à transmettre l'esprit de défense. Mais cette fonction latente du réseau peut contribuer à sa survie, au-

delà de la session elle-même, comme à celle des activités de réflexion sur les questions de défense.

Ces quelques remarques nous amènent à formuler une nouvelle proposition. Elles suggèrent tout l'intérêt qu'il pourrait y avoir à s'intéresser précisément aux propriétés des interactions permises par ce fonctionnement réticulaire, c'est-à-dire à l'intensité, à la durée, à la fréquence et aux contenus des relations au sein de ce système réticulaire. Il est certain que la mesure de chacune de ces variables permettrait d'aboutir à une connaissance plus précise du réseau IHEDN et de son efficacité pour remplir les missions qui lui sont confiées. Elle permettrait donc d'évaluer la pertinence de ce mode de fonctionnement dans une société qui s'est transformée et où le modèle notabiliaire peut avoir perdu de sa pertinence.

Mais il convient d'aborder maintenant les activités formelles développées par l'IHEDN et ses associations d'auditeurs. L'IHEDN et les auditeurs ont en effet une double mission, l'une d'expertise et l'autre de sensibilisation. Selon la formule d'un interviewé, l'IHEDN vise idéalement à lancer un pont entre l'expertise et la citoyenneté (ent.14A).

4.2. La dualité des missions de l'IHEDN et de ses auditeurs

Avant d'évoquer ces missions, il convient de rappeler que la plupart des interviewés ne connaissent pas l'IHEDN et n'ont donc pas répondu aux questions concernant l'institut et les associations d'auditeurs. Parmi ceux qui ont répondu à ces questions, beaucoup n'en ont qu'une vision indirecte et celle-ci varie selon les actions effectivement menées dans les différentes régions par les associations. Il ne s'agit donc pas ici de présenter les actions concrètement réalisées mais les visions que les interviewés ont des actions formelles menées à l'initiative de l'IHEDN et des anciens auditeurs.

4.2.1. Une école de savoir et de réflexion

Dans les entretiens recueillis, l'IHEDN bénéficie d'une vision très positive auprès des anciens auditeurs des différentes sessions. Ils le disent directement lorsqu'ils sont interrogés mais ils laissent également cette impression à ceux à qui ils ont rendu compte du déroulement des sessions. « Travail », « *formation intellectuelle de haut niveau* » mais aussi « *confidentialité* » sont les termes les plus récurrents recueillis pour qualifier les activités de l'IHEDN et des auditeurs.

Une formation et une réflexion de qualité

Il n'est pas nécessaire de revenir ni sur la qualité de la formation dispensée lors des sessions ni sur celle des réflexions engagées lors des séminaires spécialisés. Elle est reconnue par tous les anciens auditeurs mais aussi par les responsables institutionnels qui ne connaissent qu'indirectement l'institut. Des interviewés défendent également la qualité et la réalité du travail effectué, par les anciens auditeurs, au cours des activités engagées par les associations au niveau régional. Le député Serge Vinçon parle, par exemple, des thèmes d'étude annuels comme « *fédérateurs d'énergie* ». Les entretiens laissent cependant apparaître plusieurs problèmes.

Le caractère confidentiel du travail des associations semble avoir, pour effet pervers, de conduire à l'idée de son inutilité, y compris pour ceux qui le font : « *on a vraiment le sentiment que notre travail ne sert pas à grand chose. Quitte à ce que ça ne serve à rien, alors qu'on fasse ce qui nous intéresse vraiment nous (...) pourtant on s'était donné du mal, on avait donné des idées [à l'occasion d'une réflexion sur le thème de travail annuel]. Mais il y a tellement de filtres entre nous et le Premier ministre* » (ent.2C).

Certains regrettent une diminution des visites d'installation militaire et des présentations de matériel. La faiblesse des échanges avec les militaires l'est également, c'est-à-dire le manque de contact des anciens auditeurs avec « *les gens qui travaillent au quotidien sur les questions de défense* » (ent.2C). On a cependant déjà vu que cette personne se déclare plus particulièrement intéressée par les questions militaires. Cela signifie néanmoins que la dimension réflexive, perçue comme déconnectée de la pratique, puisse être vécue de manière négative. Mais le principal problème vient de la qualité même de la formation.

Une qualité qui tend à exclure certains publics

La qualité de la formation dispensée repose sur celle des intervenants mais aussi sur le temps que durent les sessions. Or les chefs d'entreprises ou leurs représentants (membre du MEDEF, président de chambre d'industrie et de commerce, chefs d'entreprises) dénoncent leur manque de temps. Ce point, souligné par les interviewés représentants cette catégorie socioprofessionnelle, l'est tout autant par d'autres catégories comme les exploitants agricoles rencontrés ou les responsables de haut niveau (directeur de cabinet de président d'assemblée régionale ou départementale). C'est aussi le cas de deux parlementaires rencontrés qui, bien que membres de la commission de la défense, n'ont pas suivi de session. On retrouve une vision similaire, chez ceux qui estiment que l'organisation des sessions est favorable aux fonctionnaires qui

ont des disponibilités temporaires et souhaitent une ouverture d'esprit sur ce type de question. Enfin, ce problème est aussi mis en avant par ceux qui dénoncent les limites du bénévolat (ent.25PdL, ent.12C). Le travail demandé aux anciens auditeurs est trop exigeant, en temps comme en qualité, pour continuer à relever du seul bénévolat.

A la place des sessions, certains souhaitent un aménagement de conférences ponctuelles tout au long de l'année (ent.22PdL) ou songent à une information dispensée sous forme de séminaires de courte durée, à l'image des colloques organisés par le Sénat (ent.16C). La pertinence de cette solution peut cependant être contredite par le résultat des activités effectivement mises en place. Ainsi une matinée débat, organisée par le MEDEF Loire-Atlantique en collaboration avec l'Institut d'Etudes et de Recherche pour la Sécurité des Entreprises (IRESE) et l'IHEDN de Nantes sur « *La sécurité des Entreprises* » (ent.22PdL), n'a rassemblé qu'une vingtaine de personnes. Le représentant du MEDEF interrogé regrette, par ailleurs, l'absence de représentants des petites entreprises qui pouvaient être les plus intéressés par le sujet. Il l'explique par le « *stress permanent* » du petit entrepreneur mais il peut sans doute l'être aussi par l'absence de prise de conscience de l'importance de la protection de l'information. Cet exemple conforte aussi les points de vue qui dénoncent les colloques ou séminaires comme des activités ne rassemblant que les gens a priori intéressés et déjà mobilisés sur le thème traité.

Enfin, ces activités souffrent d'une absence de visibilité indéniable. A titre d'exemple, l'un des interviewés donne une vision de ce que devraient être ces activités qui correspond à celle que l'IHEDN met en avant. Il souligne, par exemple, qu'il serait particulièrement intéressant de développer des séminaires d'élus, de travailler sur d'autres thèmes que les thèmes militaires et d'organiser, sur ces thèmes, des journées thématiques (ent.12C) !

4.2.2. Un outil de diffusion d'informations sur la défense

Concernant plus précisément la diffusion de l'information, celle-ci bénéficie d'une vision également positive du fait de la qualité de l'information dispensée. Il n'est pas nécessaire de revenir sur le travail effectué à destination du milieu éducatif, qu'il s'agisse des trinômes académiques comme des journées de sensibilisation à la défense (ent.19A). Notons simplement que c'est pour cette activité que l'IHEDN semble avoir le plus besoin de relais dans les régions et au niveau des décideurs locaux.

Un outil d'information destiné aux décideurs

L'information diffusée est jugée de bonne qualité. Les associations d'auditeurs rassemblent des gens compétents et qui, sur la défense, savent où trouver la bonne information s'ils ne la possèdent déjà. Ce regard, porté sur les auditeurs et l'information qu'ils peuvent dispenser, se retrouve aussi dans le jugement porté sur la revue *Défense*. Mais le niveau de cette information semble la destiner aux seuls décideurs (ent.14A). Un des problèmes de la diffusion de l'information par l'IHEDN et les associations est qu'elle semble, aux interviewés, ne pouvoir concerner et intéresser qu'un public restreint. C'est, par exemple, le sentiment du journaliste de *La République* du Centre cité dans l'encadré 11. L'IHEDN étant d'abord un lieu de réflexion de haut niveau, il n'envisage pas d'y avoir recours pour nourrir un de ses articles sur la défense, alors qu'il ferait plus volontiers appel à la DICOD (ent.4C). Cette représentation trouve également une confirmation dans le regard porté par une auditrice sur les informations du SIRPA, à travers le contenu de la revue *Armées d'aujourd'hui* qu'elle juge d'un niveau intellectuel « très inférieur à la Revue Défense » (Ent.2C).

Lorsqu'ils envisagent l'information qu'ils souhaiteraient, les responsables rencontrés évoquent une information qui corrigerait celle diffusée par les grands médias, c'est-à-dire qui répondrait aux défauts d'une information essentiellement événementielle et masquant la complexité des situations, événements ou problèmes liés à la défense. Pourtant, dans le même temps, ils ne se déclarent pas particulièrement demandeurs, ce qui fait de la diffusion de l'information, auprès des décideurs, un axe de développement peu porteur.

Encadré 11 : l'IHEDN, outil d'information

L'IHEDN, pour moi, ce sont des gens [silence, hésitation], ça me paraît un centre où ça cogite beaucoup, mais qui n'est pas au fait de l'actualité proprement dite, écarté de l'opérationnel, donc le dernier organisme vers lequel je me tournerai pour avoir de l'information chaude. Il est évident que pour un dossier, un sujet de fond sur ce que sera l'armée française en 2012, peut-être que là, oui [hésitation] Pour moi, IHEDN = matière grise mais absence de FAMAS... (ent.4C)

L'IHEDN est un institut de réflexion avant tout, un institut de formation des cadres, de formation des décideurs. On n'est pas dans la vulgarisation ou la massification. Est-ce que cette réflexion à haut niveau mérite d'être vulgarisée et est-ce qu'il ne faut pas améliorer cette réflexion à haut niveau, en la diffusant sur une échelle plus large ? Certes, cela est évident, mais il faut savoir à quel niveau se situe l'IHEDN et

comment on conçoit une forme de communication et de relais jusqu'au citoyen de base (ent.7PdL).

Des décideurs qui n'en perçoivent pas forcément l'intérêt

Les responsables institutionnels interrogés (Préfet, directeurs de cabinets, conseillers techniques) ont déclaré ne pas être forcément intéressés par la diffusion d'une information plus importante sur ces questions (ent.14A, 12C). D'une part, ils estiment recevoir suffisamment voire trop d'informations sur les sujets les plus divers. Ils sont donc contraints de faire des choix et de hiérarchiser l'information reçue selon leurs préoccupations concrètes. Or ils ne considèrent pas l'information sur la défense comme une de leurs priorités. D'autre part, ils considèrent être, eux-mêmes, en mesure de trouver la bonne information sur ce type de sujet, s'ils venaient à en avoir besoin. Ils évoquent les grands journaux nationaux et le recours à internet, sans forcément envisager de passer par un site ou un portail spécifique. Ils mentionnent également la possibilité de solliciter directement les organismes compétents de l'Etat (Préfecture ou éventuellement ministère).

Ainsi, avec le développement des outils de communication, les facilités croissantes pour obtenir directement des informations mais aussi l'élévation du niveau de compétence des responsables, il n'est pas certain qu'une politique visant à faire du réseau IHEDN un relais privilégié d'information pour les décideurs soit efficace. L'IHEDN n'aurait-elle pas davantage intérêt à développer ses moyens d'information à destination de ceux qui ne disposent ni des outils ni des compétences pour chercher et trouver la bonne information sur les questions de défense ?

Ce type d'interrogation suggère que l'IHEDN a intérêt à diversifier les cibles à informer. La question de la pertinence des caractéristiques notablières des auditeurs dans la mission de diffusion de l'information de défense a déjà été posée. On peut simplement y ajouter ici que de nombreuses études ont montré que la distance sociale entre le leader d'opinion et les autres constituait une variable fondamentale des mécanismes d'influence. Dans les sociétés traditionnelles hiérarchisées, les leaders doivent être des notables différents de la masse mais sans excès pour ne pas susciter de rejet. Dans les sociétés modernes, le rôle et la caractéristique des leaders peuvent varier selon les types de réseau et selon le genre d'innovation ou d'information en cause. E. Katz et K.Lazarsfeld (1955) ont, par exemple, montré que l'influence interpersonnelle horizontale (au sein de la même strate sociale) est plus importante que l'influence verticale (du haut vers le bas de l'échelle sociale), à l'exception des affaires politiques et civiques. Il est difficile de dire ce qu'il en est précisément concernant les questions de défense mais la question mérite d'être posée.

Les deux activités, en théorie, complémentaires de l'IHEDN semblent ainsi relever de deux politiques qui peuvent, aujourd'hui, être antagoniques dans la pratique. En voulant préserver son haut niveau de formation et de réflexion, l'IHEDN ne tend-elle pas à réduire son potentiel de diffusion ? A l'inverse, en voulant accroître les publics concernés, l'IHEDN ne tourne-t-elle pas le dos à sa mission originelle auprès des « *cadres de la nation* » ? Ce dilemme est parfaitement résumé par un des auditeurs interviewés (ent.7PdL reproduit dans l'encadré 11) et appelle un choix de politique. Si l'on souhaite poursuivre la diversification des publics, les potentialités de développement de l'IHEDN doivent être recherchées dans la résolution du paradoxe présenté ci-dessus. L'IHEDN doit être en mesure de développer des activités permettant de concilier pratiquement et harmonieusement ces deux ambitions.

CONCLUSION

Les potentialités de développement des activités de l'IHEDN

Le travail de recherche présenté ici a reçu pour objet d'apporter à l'IHEDN et à ses auditeurs une connaissance plus précise des attentes de la population en matière de défense. Appuyé sur le traitement d'entretiens semi-directifs réalisés dans trois régions, auprès d'acteurs institutionnels, économiques et sociaux, il souligne certains « *manques* » dans les missions de l'IHEDN et les pistes vers lesquelles il peut être envisagé de développer son action.

Le principal résultat de ce travail est de suggérer que le déficit d'intérêt pour les questions de défense et l'existence d'un sentiment d'incompétence dans ce domaine, pourraient être davantage la norme que le résultat de dysfonctionnements. Comme nous l'avons souligné, l'hypothèse d'un déficit de communication provenant des organismes de la défense comme de ceux chargés de diffuser une information sur ces questions est tout à fait insatisfaisante. La division, mise en évidence, entre profanes et professionnels de la défense semble déterminée par l'appartenance sociale et le niveau d'éducation des individus.

En conséquence, et contrairement à l'hypothèse implicite sur laquelle repose l'enquête demandée, la mise en place d'activités ou de pratiques *ad hoc* (publications ou diffusion accrue de bulletins ou de feuilles d'information, organisations de séminaires ou de journées d'études) pour y remédier n'offre qu'une réponse partielle au problème soulevé. Les entretiens font d'ailleurs douter de la réelle efficacité de ces actions pour toucher un public qui ne se sent pas, au préalable, directement concerné par les questions traitées. Les décideurs locaux considèrent, en effet, que les questions de défense ne doivent pas se traiter à leur niveau. Elles relèvent du niveau national, voire même du niveau européen, et interfèrent peu ou pas sur leurs activités quotidiennes. Ceux-ci n'éprouvent donc pas le besoin de recevoir une information continue ou supplémentaire sur ce thème. Ils se considèrent d'ailleurs parfaitement en mesure de trouver, eux-mêmes, l'information si celle-ci venait à leur manquer.

Cet important constat nous amène à formuler plusieurs propositions. Certaines sont des propositions d'action à développer. D'autres sont davantage des propositions d'évaluation ou d'études à réaliser pour affiner la mesure des problèmes soulevés. En effet, si ce travail a permis de faire naître certaines interrogations, il ne peut pas toujours offrir de réponses suffisamment fondées

quant aux solutions ou aux réponses à apporter. D'autres études semblent alors devoir être menées pour mieux cibler les actions à engager.

Ce travail suggère néanmoins que le rôle de l'IHEDN pourrait être conçu dans un double processus d'instruction (1) et d'éducation à la défense et à la citoyenneté (2). Pour répondre à ce double rôle, il semble nécessaire que l'IHEDN et les associations d'auditeurs s'engagent dans le développement d'une politique de partenariat (3).

1. L'IHEDN et la transmission de connaissances

Le nécessaire rapprochement entre les acteurs de la politique de défense et les composantes de la population les plus éloignées des préoccupations de ces professionnels passe par un effort d'explicitation du fonctionnement du système de défense. Mais il doit dépasser un simple travail de communication et suppose la transmission de connaissances et d'un équipement intellectuel permettant de comprendre et de s'intéresser à ces questions. Il appelle sans doute aussi un effort pour mettre en adéquation le savoir transmis et les préoccupations des publics professionnels visés.

Proposition 1. L'IHEDN contribue à la transmission de connaissances relatives aux questions de défense et de sécurité. Dans ce cadre, il doit développer un effort particulier pour **rendre public l'opinion des experts de la défense sur des thèmes ciblés**. La défense économique offre un bon exemple. Dans ce domaine, il existe indéniablement une demande sociale à l'égard de ce que pensent et savent les militaires et autres professionnels de la défense sur des questions qui touchent directement le quotidien des groupes socioprofessionnels concernés.

Proposition 2. Les attentes enregistrées vont au-delà d'une simple transmission de connaissances. Les interviewés accordent leur confiance au système de défense mais insistent parallèlement sur leur ignorance. Or celle-ci peut engendrer le scepticisme. Les relations interpersonnelles entre profanes et professionnels favorisent la confiance accordée par ces derniers aux systèmes experts²¹. L'IHEDN doit donc continuer à aménager des « *points d'accès* » où les profanes peuvent rencontrer les professionnels compétents. Cette politique doit sans doute être encore accentuée. Mais elle n'est pas non plus totalement dépourvue d'ambiguïté, notamment lorsque ce type de rencontre conduit le professionnel à minorer les aléas ou problèmes du système qu'il représente.

²¹ Sur ce point, Anthony GIDDENS, *Modernity and Self-Identity*, Stanford, Stanford University Press, 1994.

De manière complémentaire, l'IHEDN doit donc être aussi en mesure de **promouvoir des débats entre experts sur les questions de défense et les rendre public**. Il doit être capable de montrer qu'il existe une confrontation d'idées sur la défense globale et contribuer, par ses activités, à aider les individus à développer une réflexion personnelle sur ce domaine particulier de l'action publique.

Proposition 3. Dans ce travail de transmission de connaissances, l'image de l'IHEDN se révèle être un handicap. Les entretiens ont montré qu'il est perçu comme un « *institut militaire* » et réservé à une élite. Si l'on souhaite corriger cette vision réductrice, **la communication sur l'institut doit davantage encore mettre l'accent sur la diversité des activités engagées, des lieux et des publics qu'elles cherchent à toucher**. Il semble notamment nécessaire de souligner clairement ce qui différencie réellement activités nationales et activités développées en région.

Proposition 4. Cette exigence impose de **toujours mieux cibler les publics potentiellement intéressés** par l'une ou l'autre des activités développées. Cela signifie aussi mieux tenir compte des exigences des auditeurs ou séminaristes potentiels, en termes d'emploi du temps, de moyens à mobiliser, de besoins concrets et de niveau de formation. On a vu cependant que, contrairement aux exigences formulées dans les entretiens, les formations les plus courtes et les plus ciblées ne sont pas toujours des solutions idéales.

Les activités de l'IHEDN ne peuvent, aujourd'hui, se limiter à la transmission de connaissances à l'intention d'un public adulte et pleinement engagé dans la vie active. Dans un contexte d'éloignement apparent du risque de guerre, la sensibilisation des jeunes, enfant et adolescents, aux questions de défense revêt un caractère prioritaire. L'IHEDN doit donc également chercher à approfondir sa contribution à l'éducation aux questions de défense et de sécurité.

2. L'IHEDN et l'éducation aux questions de défense

La notion d'éducation renvoie à des pratiques ou à un processus culturel visant à modeler la personnalité. L'usage de ce terme traduit, plus simplement ici, l'idée qu'un travail de sensibilisation doit également être entrepris, afin de modifier une perception individuelle de la défense qui est annexée à la disparition du risque militaire et favorise le développement d'un sentiment d'incompétence à l'égard de questions jugées trop techniques.

Le développement des enseignements d'éducation civique dans les collèges et d'éducation civique, juridique et sociale dans les lycées a été évoqué. Il en est de même d'autres orientations pédagogiques telles que les activités de mémoire et le recueil de témoignages directs. Mais les limites actuelles rencontrées par ces différentes activités ont également été présentées : méconnaissance du monde militaire et de la défense par les enseignants, trop faible intérêt des enseignants à l'égard des activités du tronc commun académique et parfois absence de traitement de cette partie du programme dans les cours.

Ces résultats confortent la pertinence des actions menées par l'IHEDN et ses associations d'auditeurs, auprès du milieu éducatif. Mais, pour les rendre plus efficaces, ils suggèrent aussi la nécessité de mesurer précisément les effets réels des activités engagées dans le cadre de l'Education nationale.

Proposition 5. La diversité des limites mentionnées dans les entretiens menés suggère tout l'intérêt qu'il y aurait à **accompagner l'action engagée, dans le cadre de l'Education nationale, par un travail d'évaluation.** Il faudrait pouvoir mesurer exactement les origines, l'ampleur et les conséquences des dysfonctionnements soulignés par les interviewés. A cette perspective organisationnelle, il convient également d'ajouter une mesure de l'efficacité sociale des dispositifs mis en oeuvre.

Il pourrait d'abord s'agir d'analyser la prise en compte des questions de défense par l'Education nationale à travers l'observation de l'action et de la formation des enseignants et d'étudier la fabrication des supports d'enseignements. On songe, par exemple, aux chapitres consacrés à la paix et à la défense dans les manuels d'histoire-géographie, aux modalités de recours aux témoignages vécus ou encore à l'association des chercheurs. Il s'agirait également d'en mesurer la réception par les élèves dans les lycées et les collèges. Une étude d'impact approfondie est à faire pour, d'une part, préciser le rôle que l'Education nationale peut jouer dans la diffusion et l'entretien de l'esprit de défense et pour, d'autre part, aider le réseau IHEDN à mieux comprendre et accompagner le processus engagé.

Proposition 6. Les critiques formulées à l'égard de la journée d'appel de préparation à la défense suggèrent également la nécessité de **mieux coordonner et de mieux souligner la complémentarité des différentes actions d'éducation ou d'information à destination des jeunes** : éducation civique, travaux liés au devoir de mémoire, journées d'appel de préparation à la défense. Ces actions doivent sans doute être également mieux finalisées, y compris dans la communication qui les entoure : s'agit-il d'actions en faveur du recrutement dans les armées, d'éducation à la citoyenneté ou de recueil d'information sur la jeunesse ?

Cet exemple d'activité, mené en partenariat avec l'Education nationale mais aussi les représentants du ministère de la défense, indique l'intérêt qu'il pourrait y avoir à prolonger la démarche partenariale vers d'autres organismes ou institutions.

3. L'IHEDN en partenariat

L'IHEDN pourrait développer, à côté de l'organisation d'activités de formation ou de diffusion d'information, un rôle de liaison en créant, en encourageant ou en développant les partenariats déjà existants. Cela permettrait, d'abord, de corriger l'image qui tend à réduire l'IHEDN à un institut militaire et clos. Cela permettrait surtout d'accroître la force mobilisatrice de l'institut et de ses associations. Cet objectif apparaît d'autant plus réalisable que l'IHEDN, contrairement à l'image véhiculée, est un institut civil et qui dépend du Premier ministre et non d'un ministère particulier, c'est-à-dire d'un domaine particulier de l'action publique.

L'IHEDN et son réseau associatif semblent en mesure de jouer un véritable rôle de « passerelle » entre différents organismes, milieux socioprofessionnels et secteurs de l'action publique. Pour reprendre la métaphore du réseau, l'IHEDN pourrait chercher à devenir un véritable « réseau de réseaux », c'est-à-dire contribuer à faire exister, sur les questions spécifiques qui l'intéressent, des chaînes d'interaction pouvant relier des acteurs ou milieux sociaux distincts.

Proposition 7. Comme l'ont souligné plusieurs interviewés, notamment parmi les élus rencontrés, l'IHEDN et son réseau d'auditeurs ne peuvent, seuls, prendre en charge l'ouverture nécessaire vers la population. « *Ils ne peuvent être qu'un vecteur parmi d'autres* », selon la formule de Roland du Luart. Ainsi, doit être envisagée **une étude particulière des partenariats possibles**. A propos de la sensibilisation de la jeunesse, on a évoqué précédemment le cas de l'Education nationale et des groupements associatifs chargés d'activités extra-scolaires. Mais il faut s'intéresser aussi aux autres services de l'Etat et les Préfets semblent avoir à ce propos un rôle déterminant à jouer. Les attentes réciproques, les modalités d'action, les lieux d'échange et de rencontre doivent être ciblés. Mais, au-delà de cette attention aux institutions en charge de la jeunesse, cette recherche de partenariat peut sans doute se développer aussi à destination, d'un côté, des associations civiques et, de l'autre, des associations militaires.

Proposition 8. La logique réticulaire, qui est au coeur du fonctionnement du système IHEDN, est certainement à préserver. Mais

elle doit être précisément interrogée. Au-delà de la métaphore, il convient de s'intéresser précisément aux propriétés des interactions permises par ce fonctionnement réticulaire : quelle est la structure de ce réseau interpersonnel et associatif ? Quelle est sa densité ? Quels est le contenu des échanges effectifs au sein du réseau ? Quelle est leur intensité ? Il est certain que la mesure de chacune de ces variables permettrait d'aboutir à une connaissance plus précise du réseau IHEDN et de son efficacité pour remplir les missions qui lui sont confiées. Elle permettrait donc d'évaluer la pertinence de ce mode de fonctionnement dans une société qui s'est transformée et où le modèle notabiliaire peut avoir perdu de sa pertinence. Le réseau des auditeurs ne doit-il pas être étendu vers des milieux qu'il ne semble pas, aujourd'hui, suffisamment chercher à atteindre (les associations de loisirs, celles en charge du travail de mémoire, les réseaux d'information institutionnels, le milieu universitaire) ? Vouloir s'assurer de l'efficacité de ce réseau dans une société en pleine évolution ne peut que l'aider à s'adapter aux changements.

ANNEXE 1 : LES ENTRETIENS REALISES

1) Région Centre

Date et lieu de l'entretien	sexe et âge	profession	divers
Entretien 1 (02/04/01) bureau au Rectorat	homme (34 ans)	attaché d'administration scolaire et universitaire, chef de bureau au Rectorat	
Entretien 2 (02/04/01) domicile de l'interviewée	femme (55 ans)	professeur d'histoire et de géographie dans un collège privé	auditrice IHEDN, ancienne secrétaire générale adjoint de l'association régionale
Entretien 3 (09/04/01) cabinet médical	homme	médecin généraliste	diacre permanent à l'évêché d'Orléans
Entretien 4 (09/04/01) bureau à la rédaction d'Orléans	homme	journaliste, accrédité défense, dans un quotidien régional	
Entretien 5 (10/04/01), domicile de l'interviewé	homme	agriculteur	responsable syndical et maire divers-droite (commune - 10 000 habitants)
Entretien 6 (10/04/01), dans un café à l'heure du déjeuner	femme	employée de banque	
Entretien 7 (25/04/01) Serge	homme	professeur de collège	Sénateur-maire (RPR) de Saint-

Vinçon Palais du Luxembourg, salle des conférences			Amand- Montrond. Vice-Président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées
Entretien 8 (09/04/01) Bureau de l'interviewé	homme	directeur mission locale pour l'emploi	candidat sur liste PS élections municipales ville + 50 000 habitants
Entretien 9 (10/05/01) commerce de l'interviewé	homme (56 ans)	Commerçant, Charcutier-traiteur	père d'un étudiant ayant suivi une session « jeunes » de l'IHEDN
Entretien 10 (25/05/01) Bureau de l'interviewé	homme (53 ans)	Responsable du service intérieur d'un lycée privé	
Entretien 11 (13/06/01) Antoine Carré Bureau à l'Assemblée nationale	homme (53 ans)	Médecin	Député (DL). Membre de la commission de la défense, 1 ^{er} Vice- Président du Conseil Général du Loiret
Entretien 12 (14/06/01) Conseil Général du Loiret	homme (36 ans)	Directeur du Cabinet du Président du Conseil Général	
Entretien 13 (14/06/01) Préfecture de Région	homme	Préfet de Région	
Entretien 14 (20/06/01) Conseil Régional (Centre)	homme (40 ans)	Directeur de Cabinet du Président du Conseil Régional	
Entretien 15 (04/07/01)	homme	Président de la Chambre de	

		Commerce et d'Industrie du Loiret	
Entretien 16 (04/07/01)	homme	Délégué régional au tourisme	
Entretien 17	homme (70 ans)	artisan (en activité)	sous-officier de réserve dans l'armée de l'air

2) Région Aquitaine

Date et lieu de l'entretien	sexe et âge	profession	divers
Entretien 1 (25/05/01) domicile de l'interviewé	homme (26 ans)	employé (complexe de salles de cinéma)	
Entretien 2 (25/05/01) domicile de l'interviewé	homme (28 ans)	professeur agrégé d'histoire	
Entretien 3 (31/05/01) presbytère	homme (58 ans)	prêtre	auditeur de l'IHEDN (session régionale)
Entretien 4 (01/06/01) domicile de l'interviewé	homme (69 ans)	retraité	colonel de la Légion Etrangère - maire (- 10 000 habitants)
Entretien 5 (04/06/01) domicile de l'interviewé	homme (29 ans)	artisan peintre, chef d'une petite entreprise	
Entretien 6 (30/05/01) bureau de l'interviewé	homme (52 ans)	directeur départemental de la jeunesse et des sports	
Entretien 7 (06/06/01) domicile de l'interviewé	homme (30 ans)	professeur (stagiaire) d'espagnol	

Entretien 8 (06/06/01) bureau de l'interviewé	homme (45 ans)	rédacteur en chef d'une radio locale	
Entretien 9 (11/06/01) Martine Lignières- Cassou, mairie de Pau	femme (49 ans)	Ancienne chargée d'étude à la D.D. Equipement.	Députée (P.S.), maire adjoint de la ville de Pau. Secrétaire de la commission de la défense (A.N).
Entretien 10 (12/06/01) domicile de l'interviewé	homme (55 ans)	professeur de mathématiques. (collège public)	représentant d'un syndicat enseignant dans son établissement scolaire
Entretien 11 (13/06/01) bureau à la CCI de Bayonne	homme (48 ans)	directeur général de la chambre de commerce et d'industrie de Bayonne	
Entretien 12 (13/06/01) au domicile de l'interviewé	homme (28 ans)	ingénieur (aéronautique)	
Entretien 13 (15/06/01) bureau de l'interviewé (DRDJS - Bruges)	homme (55 ans)	Directeur régional de la jeunesse et des sports	
Entretien 14 (15/06/01) Conseil régional d'Aquitaine	homme (29 ans)	Conseiller technique du Président du Conseil Régional d'Aquitaine	
Entretien 15 (15/06/01) au domicile de l'interviewé	homme (22 ans)	étudiant (3 ^{ème} année IEP de Bordeaux)	
Entretien 16 (15/06/01) au domicile de l'interviewé	homme (20 ans)	étudiant (Licence LEA Anglais- chinois)	
Entretien 17 (16/06/01)	homme (27 ans)	ingénieur de contrôle de la navigation	

au domicile de l'interviewé		aérienne	
Entretien 18 (19/06/01) au domicile de l'interviewée	femme (25 ans)	psychologue pour enfants et adolescents en milieu hospitalier et foyer d'accueil d'urgence	
Entretien 19 (20/06/01) bureau à l'office régional d'éducation permanente (OREP) de Pau	Homme (43 ans)	responsable de la sécurité et de la logistique dans un EPIC	conseiller défense du Préfet des Pyrénées Atlantiques. Chef de bataillon de réserve. Auditeur IHEDN (session régionale) et IHESI
Entretien 20 (26/06/01) domicile de l'interviewé	homme (56 ans)	Chef d'entreprise (conseil, audit)	

3) Pays de la Loire

Date et lieu de l'entretien	sexe et âge	profession	divers
Entretien 1 (13/06/01) Roland Du Luart Sénat	homme (61 ans)	exploitant agricole et forestier	Sénateur (RI), Président du Conseil Général de la Sarthe
Entretien 2 (21/06/01) Pierre Hériaud Assemblée nationale	homme (65 ans)	retraité, dirigeant d'entreprise	Député de Loire-Atlantique (UDF). Rapporteur du budget du SGDN
Entretien 3 (05/07/01), siège de la FNSEA (Paris)	homme (40 ans)	exploitant agricole	Président de la FDSEA de Vendée, auditeur de l'IHEDN (session régionale)
Entretien 4	homme	Chargé de missions	auditeur IHEDN

(18/06/01) rectorat de Nantes	(56 ans)	(relations extérieures) auprès de la Rectrice de l'académie de Nantes	
Entretien 5 (19/06/01)	homme (34 ans)	Directeur de Cabinet du Président du Conseil Régional	inscrit pour la prochaine session régionale IHEDN
Entretien 6 (19/06/01) bureau de l'interviewé	homme (55 ans)	Directeur de Cabinet du Préfet de Région	
Entretien 7 (20/06/01) bureau de l'interviewé ; présence de l'interviewé n°4 au cours de la première partie de l'entretien	homme (54 ans)	Directeur de Cabinet de la Rectrice de l'Académie de Nantes	
Entretien 8 (20/06/01) bureau de l'interviewée	femme (39 ans)	Responsable du Centre d'information et de documentation de la Direction régionale des affaires culturelles	
Entretien 9 (20/06/01) bureau de l'interviewé	homme (58 ans)	Proviseur de Lycée (Nantes)	
Entretien 10 (20/06/01) bureau de l'interviewé	homme (56 ans)	Proviseur de Lycée (Orvault)	
Entretien 11 (21/06/01) Cité Universitaire	femme (52 ans)	Professeur dans un lycée	
Entretien 12 (21/06/01) bureau de l'interviewé	homme (57 ans)	Proviseur de Lycée (Rezé)	
Entretien 13	homme	Directeur régional de	

(22/06/01) bureau de l'interviewé	(60 ans)	la jeunesse et des sports	
Entretien 14 (22/06/01) bureau de l'interviewé	homme (39 ans)	Directeur du Centre Régional d'Information Jeunesse	
Entretien 15 (22/06/01) bureau de l'interviewé	homme (49 ans)	Directeur adjoint de l'Ecole Centrale de Nantes	
Entretien 16 (23/06/01) domicile du Président de l'AR	homme (43 ans)	Agent des postes	
Entretien 17 (23/06/01) domicile du Président de l'AR	homme (46 ans)	Inspecteur des Assurances	
Entretien 18 (25/06/01) bureau de l'interviewé	homme (58 ans)	Directeur général de la Chambre de Commerce et d'Industrie	auditeur IHEDN (session régionale)
Entretien 19 (26/06/01)	homme (56 ans)	Ingénieur de Recherche Ecole Centrale de Nantes	
Entretien 20 (26/06/01)	homme (56 ans)	Directeur départemental d'un grand journal régional	
Entretien 21 (26/06/01) présence d'une seconde personne (chargé de mission à la cohésion sociale)	homme (66 ans)	Retraité	Adjoint au Maire de Nantes
Entretien 22 (26/06/01) siège du MEDEF à Nantes	homme (52 ans)	chargé de mission pour les économies, la fiscalité et le droit de la sécurité sociale	

Entretien 23 (27/06/01) rectorat	homme (56 ans)	Inspecteur Pédagogique Régional (Histoire et Géographie)	Ancien auditeur IHEDN (session régionale), responsable du trinôme académique
Entretien 24 (27/06/01)	homme (56 ans)	Professeur d'Histoire moderne à l'Université de Nantes	Directeur du Centre de Recherche sur l'Histoire du Monde Atlantique. Ancien auditeur IHEDN (session régionale). Vice- Président de l'association régionale.
Entretien 25 (21/06/01)	homme (57 ans)	Proviseur de lycée (Nantes)	

ANNEXE 2 : LES GUIDES D'ENTRETIEN UTILISES

Lors de la validation du guide d'entretien dans la région Centre, le questionnaire bâti par une équipe du C2SD et validé par les responsables de l'IHEDN s'est révélé comporter, d'un point de vue empirique, trop de questions et être trop directif. Une certaine non-directivité a donc été réintroduite à travers une hiérarchisation des questions. Certaines doivent être obligatoirement posées mais d'autres ne sont plus envisagées que comme questions de relance ou d'approfondissement.

D'autre part, il est apparu difficile d'adopter un guide d'entretien identique pour les élites (responsables institutionnels : administratifs, politiques) et pour les citoyens ordinaires. Le contenu du questionnaire n'a pas été modifié mais les thèmes ont été inversés. Pour les décideurs, l'entretien est d'abord centré sur la perception de l'IHEDN et de ses missions. Le développement des notions de défense et de citoyenneté ne vient que dans un second temps. Cette inversion présente deux principaux avantages. Elle permet d'abord de mieux gérer le temps d'entretien accordé par les responsables. Même si pratiquement l'entretien dépasse les 30 ou 45 minutes initialement accordées par l'interviewé. Cette limite couramment posée au temps d'entretien faisait courir le risque de ne pouvoir aborder la question des missions de l'IHEDN et des propositions ou attentes en matière de défense. L'inversion évite ensuite que le décideur juge d'emblée trop vague et se désintéresse d'un entretien dont la consigne initiale était : *qu'évoque pour vous la notion de défense ?* Cette consigne comporte enfin le risque que l'entretien soit perçu, par l'interviewé, comme un contrôle implicite de connaissances : ne cherche-t-on pas, à travers cette question initiale, à vérifier si l'interviewé sait que les spécialistes de la défense ont tendance à étendre la notion bien au-delà de la seule dimension militaire ?

1) Guide d'entretien

Thème 1 : la notion de défense

[la défense]

Qu'évoque pour vous la notion de défense ?

Quels sont, selon vous, les différents **thèmes** qui s'y rattachent ? [pour l'interviewé, la défense est-elle uniquement militaire ?]

Est-ce que, selon vous, la France fait l'objet de menaces ?

[Si oui] de quel type ? [militaire, économique, culturelle, écologique, informatique, médiatique, scientifique, autres]

Dans l'éventualité d'une agression dont la France pourrait faire l'objet, à quel type se rattacherait-elle ?

Comment jugez-vous l'efficacité de l'appareil de défense pour répondre à cette agression ?

Quels sont les domaines où notre pays vous paraît le plus vulnérable ?

Selon vous, à quelles instances revient le traitement de ces vulnérabilités et de ces faiblesses ? [instances locales, nationales ou supranationales, politiques ou non]

Considérez-vous que la constitution de l'Union européenne est un moyen efficace de défense :

- des intérêts de l'Europe ?
- des intérêts des pays qui la constituent ?

Quel regard portez-vous sur les armées françaises ?

Comment jugez-vous l'action militaire française dans ses dernières opérations ? [citer, si nécessaire, dans les Balkans, au Kosovo]

Rencontrent-elles des difficultés, selon vous ? De quelle nature ?

[la citoyenneté, le civisme]

Que pensez-vous des rapports entre les armées et la nation ?

Selon vous, qu'est-ce que le patriotisme de nos jours ?

Selon vous, qu'est-ce qu'être citoyen ?

Selon vous notre société est-elle « civique » ? Pourquoi ?

Quelles sont les institutions ou les personnes qui peuvent le mieux faire apprendre et faire vivre la citoyenneté ? [aux citoyens]

Connaissez-vous les JAPD (journée d'appel de préparation à la défense) ? Savez-vous de quoi il s'agit ? [sait-il que le service national est suspendu et quand ?]

Dans quelle mesure ces journées entretiennent-elles le rapport à la citoyenneté ? [le renouvellent-elles ?]

[attentes et propositions]

Sur les questions de défense et de citoyenneté, quelle est, selon vous, l'organisation qui donne les informations les plus complètes ?

Quel est, selon vous, le meilleur moyen de diffuser l'information relative aux questions de défense ?

Quels sont vos souhaits en matière d'information sur la défense ?

Sous quelle forme ? [médias, émissions télévisées, conférences, internet]

Vous sentez-vous suffisamment informé quand il y a des conflits ?

Cette information vous semble-t-elle de bonne qualité ?

Quel est la source d'information utilisée ?

Souhaiteriez-vous être mieux informé ? Par quels moyens ?

Comment jugez-vous les débats sur le sujet de la défense ?

Avez-vous le sentiment qu'il y a un débat réel sur les questions de défense dans votre région ?

Pourquoi ?

[Si oui] qui l'anime ?

Connaissez-vous dans votre région, des organismes ayant un rapport avec la défense ?

Thème 2 : l'IHEDN

Connaissez-vous l'IHEDN ?

Quel regard portez-vous sur l'IHEDN et sur ses activités ?

Quelles sont ses missions, selon vous ?

L'IHEDN est-il selon vous efficace dans la transmission des informations sur les questions de défense et de citoyenneté ?

Est-ce selon vous à l'IHEDN de remplir ce rôle ?

En quoi l'IHEDN peut-il améliorer votre regard sur les thèmes de la défense ?

En quoi l'IHEDN peut-il contribuer au lien armée-nation ?

Connaissez-vous un membre de l'association de l'IHEDN dans votre région ? [Si oui] A quelle occasion l'avez-vous rencontré ?

Avez-vous connaissance des activités de l'AR ?

Avez-vous participé à certaines de ces activités ? [Sinon, pourquoi ?]

Lesquelles ? [colloques, forum, séminaire, déjeuner-débat]

Connaissez-vous les séminaires spécialisés ? [intelligence économique, élus locaux, inspecteurs académiques...]

[à ne poser qu'aux moins de 30 ans]

Connaissez-vous les **séminaires jeunes** ?

Y avez-vous déjà participé ?

Est-ce que cela a répondu à vos attentes ?

[à ne poser qu'au milieu enseignant]

Connaissez-vous les **trinômes académiques** ?

Y avez-vous déjà participé ?

Est-ce que cela a répondu à vos attentes ?

[attente et proposition]

Que pensez-vous des activités de l'association régionale ?

Seriez-vous favorable à une information sur les activités de l'association dans votre région ?

Par quel biais ?

2) Guide d'entretien pour les autorités politiques et institutionnelles

Thème 1 : l'IHEDN

Quel regard portez-vous sur l'IHEDN et sur ses activités ? [d'autres questions permettent d'y revenir au cours de l'entretien et donc de nuancer le premier sentiment]

Connaissez-vous les membres de l'association de l'IHEDN dans votre région ? [Si oui] A quelle occasion les rencontrez-vous ?

Avez-vous été sollicité pour participer à une des activités de l'association ?

Avez-vous participé à certaines de ses activités ? [Sinon, pourquoi ?]

Lesquelles ? [les citer : colloques, forum, séminaire, déjeuner-débat]

Que pensez-vous des activités de l'association régionale ?

Connaissez-vous les séminaires spécialisés ? [les citer : intelligence économique, élus locaux, inspecteurs académiques...]

Connaissez-vous les **trinômes académiques** ?

[à ne poser qu'au préfet]

Avez-vous un **conseiller de défense** ?

Participez-vous à des activités conjointes ? [de quel type ?]

[attente et proposition]

Seriez-vous favorable à une information sur les activités de l'association dans votre région ?

Par quel biais ?

Comment, d'une manière générale, jugez-vous les débats sur le sujet de la défense ?

Avez-vous le sentiment qu'il y a un débat réel sur les questions de défense dans votre région ?

Pourquoi ?
[Si oui] qui l'anime ?

Quel est, selon vous, le meilleur moyen de diffuser l'information relative aux questions de défense ?

Quels sont vos souhaits en matière d'information sur la défense ?
Sous quelle forme ? [médias, émissions télévisées, conférences, internet]
En général, les informations transmises vous semblent-elles de bonne qualité ?
Et vous-même, quelle est la source d'information que vous utilisez ?
Souhaiteriez-vous être mieux informé ? Par quels moyens ?

Sur les questions de défense, quelle est, selon vous, l'organisation qui donne les informations les plus complètes ?

L'IHEDN est-il, selon vous, efficace dans la transmission des informations sur les questions de défense et de citoyenneté ?
Est-ce selon vous à l'IHEDN de remplir ce rôle ?
En quoi l'IHEDN peut-il améliorer votre regard sur les thèmes de la défense en général ?

Quels sont, selon vous, les différents thèmes qui se rattachent à la notion de défense ? [pour l'interviewé, la défense est-elle uniquement militaire ?]

Thème 2 : la notion de défense

[la défense]

Est-ce que, selon vous, la France fait l'objet de menaces ?

[Si oui] de quel type ? [militaire, économique, culturelle, écologique, informatique, médiatique, scientifique, autres]
Dans l'éventualité d'une agression dont la France pourrait faire l'objet, à quel type se rattacherait-elle ?
Comment jugez-vous l'efficacité de l'appareil de défense pour répondre à cette agression ?

Quels sont les domaines où notre pays vous paraît le plus vulnérable ?

Selon vous, à quelles instances revient le traitement de ces vulnérabilités et de ces faiblesses ? [instances locales, nationales ou supranationales, politiques ou non]

Considérez-vous que la constitution de l'Union européenne est un moyen efficace de défense :

- des intérêts de l'Europe ?
- des intérêts des pays qui la constituent ?

Quel regard portez-vous sur les armées françaises ?

Comment jugez-vous l'action militaire française dans ses dernières opérations ? [citer, si nécessaire, dans les Balkans, au Kosovo]

Rencontrent-elles des difficultés, selon vous ? De quelle nature ?

Que pensez-vous des rapports entre les armées et la nation ?

En quoi l'IHEDN peut-il contribuer au lien armée-nation ?
Selon vous, qu'est-ce que le patriotisme de nos jours ?

Connaissez-vous les JAPD (journée d'appel de préparation à la défense)

? Savez-vous de quoi il s'agit ?

Dans quelle mesure ces journées entretiennent-elles, selon vous, le rapport à la citoyenneté ? [le renouvellent-elles ?]

[la citoyenneté, le civisme]

Selon vous, qu'est-ce qu'être citoyen ?

Selon vous notre société est-elle civique ? Pourquoi ?

Quelles sont les institutions ou les personnes qui peuvent le mieux faire apprendre et faire vivre la citoyenneté ? [aux citoyens]

Les Documents et les Rapports du C2SD

1996

1. Serge Gadbois, « **Recrutement, mobilité et reconversion des militaires : un état des recherches menées au Centre de Sociologie de la Défense Nationale (1969-1994)** », mars 1996, *Les documents du C2SD*, 51 pages plus index bibliographique.
2. Marie-Amélie Bouchard, « **La féminisation des écoles d'officiers, école de l'air, école spéciale militaire et école navale** », novembre 1996, *Les rapports du C2SD*, 39 pages (épuisé).

1997

3. Serge Dufoulon, Jean Saglio, Pascale Trompette, « **La mémoire de la mer : mobilités des hommes et capitalisation des savoir sur un bâtiment de combat** », janvier 1997, *Les rapports du C2SD*, 85 pages (épuisé).
4. Barbara Jankowski, Philippe Rivaud et Hugues Simonin, « **L'esprit de défense : définition, évolution et mesure** », mars 1997, *Les rapports du C2SD*, 58 pages (épuisé).
5. André Thieblemont, « **Les Français et le service national : ses fonctions et ses représentations dans la société contemporaine (1970-1996)** », 1997, *Les documents du C2SD*, 131 pages (épuisé).
6. Bernard Paquetteau, « **Analyse des termes du débat sur la réforme du service national (1996-1997). Jeux rhétoriques et enjeux idéologiques** », septembre 1997, *Les documents du C2SD*, 141 pages (épuisé).
7. Pascal Maury, « **La mesure du moral dans les armées** », Actes de la journée d'étude du 23 septembre 1997, *Les rapports du C2SD*, 73 pages (épuisé).

1998

8. Pierre Azoulay, « **Un nouveau profil pour l'armée** », compte rendu du séminaire entre le CEMISS et le CESSD à Rome les 25 et 26 Juin 1997, mars 1998, *Les documents du C2SD*, 44 pages.
9. Barbara Jankowski, « **L'armée professionnelle : quels changements pour l'institution militaire ?** » Enquête auprès des officiers stagiaires de la cinquième promotion du Collège interarmées de défense , mars 1998, *Les rapports du C2SD*, 38 pages (épuisé).
10. Sylvain Broyer, « **La reconversion des engagés volontaires de l'armée de Terre : le cas du premier régiment d'infanterie** », mars 1998, *Les documents du C2SD*, 187 pages.
11. Odile Benoît-Guilbot et Jean-Vincent Pfirsch, « **La décision d'engagement volontaire des militaires du rang : l'armée de Terre** », mai 1998, *Les documents du C2SD*, 140 pages.
12. Pascale Combelles-Siegel, « **La communication des armées : bibliographie commentée** », juin 1998, *Les documents du C2SD*, 83 pages.

1999

13. Emmanuelle Lada et Chantal Nicole-Drancourt, « **Images de l'armée et insertion des jeunes** », janvier 1999, *Les documents du C2SD*, 128 pages (épuisé).
14. Françoise Kogut-Kubiak, Emmanuel Sulzer, Bernard Tabuteau et Marie Vogel, « **La reconversion des EVAT : les savoir-faire acquis dans les spécialités de combat** », janvier 1999, *Les rapports du C2SD*, 90 pages.
15. Serge Dufoulon, Jean Saglio et Pascale Trompette, « **L'influence des métiers et des cultures professionnelles militaires sur les stratégies de reconversion : deux études de cas** », janvier 1999, *Les documents du C2SD*, 110 pages.
16. Serge Dufoulon, Jean Saglio et Pascale Trompette, « **La différence perdue : la féminisation de l'équipage du Montcalm** », février 1999, *Les documents du C2SD*, 182 pages (épuisé).
17. Olivier Galland et J.V Pfirsch, « **Les jeunes, l'armée et la nation** », novembre 1998, *Les rapports du C2SD*, 58 pages.

18. Pascal Boniface, « **La jeunesse et la défense, génération tonton David** », janvier 1999, *Les documents du C2SD*, 56 pages (épuisé).
19. Pierre Azoulay, « **Minorités et forces armées** », compte-rendu d'un séminaire organisé dans le cadre de l'Académie de défense nationale des forces armées autrichiennes à Vienne, mai 1999, *Les documents du C2SD*, 43 pages.
20. « **La notation des officiers** », Actes du séminaire du 8 Avril 1999, *Les rapports du C2SD*, 132 pages (épuisé).
21. Jésus M. Paricio, « **Le monde méconnu de nos militaires** », traduction du livre espagnol « Para conocer a nuestros militares », paru en 1983 aux éditions Tecnos, mai 1999, *Les documents du C2SD*, 154 pages.
22. Pierre Azoulay, « **Les enjeux de la réforme du service national : transition, reconversion, motivation** », septembre 1999, *Les rapports du C2SD*, 43 pages.
23. Antoine Vauchez, « **Recrutement et Reconversion** », Actes du séminaire du 9 avril 1999, *Les rapports du C2SD*, 81 pages.
24. Dominique Efros et Nicole Fouilleul, « **Les unités de combat en intervention humanitaire : une activité de travail particulière** », décembre 1999, *Les documents du C2SD*, 291 pages.

2000

25. Sylvie Clément, « **Femmes et forces armées** », janvier 2000, *Les documents du C2SD*, 41 pages.
26. Nathalie Woock, « **La réforme du service national : la mise en place des journées d'appel de préparation à la défense** », janvier 2000, *Les documents du C2SD*, 44 pages.
27. Alain Gras et Caroline Moricot, « **Expérience simulée et savoir-faire réel : le travail en équipage dans l'entraînement par simulation de la patrouille maritime** », janvier 2000, *Les documents du C2SD*, 38 pages.
28. Olivier Galland et Jean-Vincent Pfirsch, « **Analyse comparée du rapport des jeunes à la nation et à l'armée : le cas de l'Italie, de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne** », janvier 2000, *Les rapports du C2SD*, 84 pages.
29. William Genieys, Jean Joana et Andy Smith, « **Professionnalisation et condition militaire : une**

- comparaison France/Grande-Bretagne** », septembre 2000, *Les documents du C2SD*, 212 pages.
30. Actes du colloque « **Métamorphose des missions ? Le soldat et les armées dans les nouveaux contextes d'intervention** », décembre 2000, *Les documents du C2SD*, 234 pages.
31. Jacques Capdevielle, Luc Chelly et Marc Lebret, « **La civilianisation des régiments de l'armée de terre, une coexistence pacifique plus qu'une intégration aboutie** », décembre 2000, *Les documents du C2SD*, 85 pages.
32. Pascal Vennesson, « **La nouvelle armée : la société militaire en tendances, 1962-2000** », décembre 2000, *Les rapports du C2SD*, 132 pages.

« **Catalogue des publications du C2SD** », septembre 2000, *Les rapports du C2SD*, 36 pages.

N.B : les ouvrages épuisés sont consultables à la bibliothèque du C2SD sur rendez-vous et sur le site Internet du C2SD : www.c2sd.sga.defense.gouv.fr

Vous pouvez vous procurer *gratuitement* ces publications en contactant la Division Recherche du C2SD.

Division Recherche du C2SD :
Barbara Jankowski - Tél. : 01 53 69 69 94
Guillaume Pichard - Tél. : 01 53 69 69 95
Télécopie : 01.53.69.69.73
E-mail : c2sd@sga.defense.gouv.fr

Centre d'études en sciences sociales de la défense
24 rue de Presles - 75015 PARIS
14 rue Saint-Dominique - 00450 ARMEES

Le C2SD publie également à la Documentation Française une revue semestrielle, *les Champs de Mars* (110 Fr le n°).

1. *Les Champs de Mars*, n° 1, « La réforme de la défense : enjeux et société », automne-hiver 1996.
2. *Les Champs de Mars*, n° 2, « Les jeunes et la défense » ; « Opinion publique et service militaire », printemps-été 1997.
3. *Les Champs de Mars*, n° 3, « Le langage des militaires » ; « Les opérations de maintien de la paix », premier semestre 1998.
4. *Les Champs de Mars*, n° 4, « Civilisation, complexité et stratégie » ; « L'armée professionnelle : rôle d'insertion et modes de socialisation », second semestre 1998
5. *Les Champs de Mars*, n° 5, « Métier militaire et identité féminine », « Puissance nucléaire et pouvoir politique en Russie », premier semestre 1999.
6. *Les Champs de Mars*, n° 6, « La sociologie militaire en France » ; « Les jeunes, l'armée, la nation », deuxième semestre 1999.
7. *Les Champs de Mars*, n° 7 *numéro spécial*, « Actes des premières rencontres Sciences Sociales et Défense des 15 et 16 mars 2000 », premier semestre 2000.
8. *Les Champs de Mars*, n° 8, « Armées et sociétés, Espagne, Italie, Etats-Unis et Amérique Latine » ; « Les schèmes de perception de la puissance », second semestre 2000.
9. *Les Champs de Mars*, n° 9, « Les opinions politiques des militaires de la Bundeswehr » ; « Cohésion et désagrégation de la Wehrmacht pendant la Deuxième Guerre mondiale », premier semestre 2001.

Vous pouvez adresser vos propositions d'articles au responsable de la Division Publication-Edition du C2SD et directeur de la rédaction des *Champs de Mars* :

Division Publication-Edition du C2SD : Philippe Forget

Tél. : 01 53 69 69 83

Télécopie : 01.53.69.69.73

E-mail : c2sd@sga.defense.gouv.fr

Les Champs de Mars sont diffusés par la Documentation Française
29 quai Voltaire - 75344 PARIS Cedex 07
Tél : 01 40 15 70 00

Le C2SD a publié les actes de colloques qu'il a organisé.

- *L'esprit de défense à l'épreuve des ruptures*, 1998, Addim, 280 pages.
- *Les influences psychologiques*, 1999, Addim, 214 pages.
- *Bilan et perspectives de la coopération militaire franco-allemande de 1963 à nos jours*, 1999, Addim, 305 pages.

Vous pouvez commander ces trois ouvrages en contactant le C2SD.

- *La liberté d'expression des fonctionnaires en uniforme*, 2000, Economica, 173 pages.

Le C2SD collabore aussi au soutien et à la publication d'ouvrages traitant de ses thèmes de recherche.

- *Politiques de défense : institutions, innovations, européanisation*, sous la direction de Pascal Vennesson, 2000, L'Harmattan, Logiques-Politique, 347 pages.